

Bilinguisme d'Alsace

Bien définir le problème à traiter.

Bien intégrer les tenants et aboutissants de la problématique.

Identifier les causes.

Trouver des solutions.

En 2014, à l'occasion des Assises de la langue et de la culture régionales organisées par la défunte Région Alsace, la fédération Alsace bilingue –*Verband zweisprachiges Elsass* avait, avec ses associations membres, présenté « Une nouvelle politique linguistique et culturelle pour l'Alsace » (voir : <https://www.fab.alsace/une-nouvelle-politique-linguistique-et-culturelle-pour-lalsace/>) qui d'ailleurs reste grandement d'actualité.

À l'occasion cette fois des Assises pour le bilinguisme organisées par la CeA, la fédération a repris la plume par l'intermédiaire d'hommes ou de femmes de l'art pour cette fois explorer les fondamentaux ou si l'on veut la philosophie qui préside à une politique linguistique devant non seulement assurer la survie d'une langue, mais aussi son aménagement, en fait son réaménagement dans la société alsacienne. Elle a la prétention de dire ce que les choses sont et ce qu'elles devraient être. Pour bien les résoudre, il faut déjà les énoncer clairement.

Zweisprachigkeit des Elsass

Das zu behandelnde Problem definieren.

Die Hintergründe des Problems gut mit einbeziehen.

Die Ursachen identifizieren.

Lösungen finden.

2014 hatte der Verband Alsace bilingue -Verband zweisprachiges Elsass anlässlich der von der inzwischen aufgelösten Region Elsass organisierten Assises de la langue et de la culture régionales zusammen mit seinen Mitgliedsverbänden „Une nouvelle politique linguistique et culturelle pour l'Alsace“ (Siehe: <https://www.fab.alsace/une-nouvelle-politique-linguistique-et-culturelle-pour-lalsace/>) vorgelegt, die im Übrigen nach wie vor hochaktuell ist.

Anlässlich der von der CeA organisierten „Assises pour le bilinguisme“ (Konferenz für Zweisprachigkeit) hat der Verband diesmal erneut die Feder geführt, und zwar durch Männer oder Frauen der Kunst, um diesmal die Grundlagen oder, wenn man so will, die Philosophie zu erkunden, die einer Sprachpolitik zugrunde liegt, die nicht nur das Überleben einer Sprache, sondern auch ihre Gestaltung, in der Tat ihre Neugestaltung, in der elsässischen Gesellschaft gewährleisten soll. Sie hat den Anspruch, zu sagen, wie die Dinge sind und wie sie sein sollten. Um sie richtig zu lösen, müssen sie bereits klar formuliert werden.

Bilinguisme d'Alsace

Des causes du déclin aux conditions d'un renouveau d'un bien collectif à forte efficience culturelle, économique et sociale

Oser
vouloir et
pouvoirs repositiver moyens
stratégie école posttraumatisme clones
bilinguisme et identité concepts victimes et
complices interdits Confluence des déficits aux gains
mémoire aménagement linguistique corps enseignant
médias publics culture pot de terre contre pot de fer
fondamentaux d'une politique linguistique
courants contraires mais quelle est donc la langue régionales
reconnaissance gouvernance psychosociolinguistique
socialisation traumatisme communications résilience
mutation revendications pédagogie statut
objectifs conflit post-nationalisme
union dans la diversité
prestige
30 %

Eine Zukunft für die Zweisprachigkeit im Elsass ?

Sous la direction de Pierre Klein

Une publication de la fédération Alsace bilingue à l'occasion des Assises du bilinguisme organisées par la Collectivité européenne d'Alsace le 28 juin 2022

Bilinguisme d'Alsace - Eine Zukunft für die Zweisprachigkeit im Elsass ?

Sommaire

En guise d'introduction, l'appel « un avenir pour le bilinguisme en Alsace »	5
Une identité pour le bilinguisme, le bilinguisme pour une identité	11
Psycho-sociolinguistique alsacienne : victimes et complices ?	16
De la mise à mal de la germanophonie alsacienne : oser regarder le problème en face	24
Fondamentaux d'une politique linguistique et de son aménagement	35
Du déclin au renouveau	51
CeA et si la cogestion était la solution ?	56
Pour un enseignement de l'histoire et de la culture régionales	58
Du corps enseignant	61
De la gouvernance : Haute Autorité dédiée à l'enseignement de la LCR	63
Pour des écoles ABCM dans les cantons alsaciens	65
Objectifs et concept d'une école bilingue	67
Pour des Lieux d'Alsace	73
Pour une mémoire globale de l'Alsace	75
Quel rôle jouent les médias audiovisuels ?	77
De quelques propositions en matière d'éducation	83
Propositions aux municipalités	86
Culture : pot de terre contre pot de fer	91
En guise de conclusion :	93
A. Germanophonie, dialectophonie, alsacophonie ?	93
B. Les chemins de la revivification	97
C. Un retour sur investissement insuffisamment considéré	99
D. Les Alsaciens n'en voudraient pas	100
E. Exemples à considérer	100
F. Demain	101
<i>Eine Zukunft für die Zweisprachigkeit im Elsass</i>	103
A. <i>Von der Zweisprachigkeit zur Einsprachigkeit</i>	103
B. <i>Von der Einsprachigkeit zur Zweisprachigkeit</i>	113

En guise d'introduction

Appel « un avenir pour le bilinguisme en Alsace »

Proposé à la société civile et à la classe politique par la fédération Alsace bilingue (FAB).

Texte de l'appel :

Les signataires du présent appel :

- revendiquent **un bilinguisme collectif** qui confère à la langue régionale une place pleine et entière dans le domaine social et culturel de la société alsacienne **et une lisibilité dans l'espace public**.
- reprennent à leur compte la définition de la langue régionale telle qu'elle est énoncée dans la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 portant création de la Collectivité européenne d'Alsace, en l'occurrence **l'allemand sous sa forme standard et dialectale et ne souhaitent pas un changement de paradigme. L'allemand standard doit à l'avenir en Alsace, comme il l'a été par le passé, avoir le caractère de langue régionale**. Ce faisant, il contribue à l'enrichissement des dialectes, fait participer l'Alsace d'une grande culture, l'ouvre à un grand espace d'échange, notamment économique, et de communication, et lui permet de jouer le rôle de « **pont** » **entre la France et l'Allemagne**, ce dont tant d'intellectuels et pas seulement Alsaciens ont rêvé.
- **rejetent toute forme de germanophobie**, encore trop présente en Alsace à différents niveaux, ce qui nuit non seulement à l'approfondissement des relations franco-allemandes, mais aussi - et surtout - à la culture alsacienne elle-même.
- considèrent que les langues ne peuvent être séparées de leurs constituants socio-historiques et socioculturels. En conséquence, **l'enseignement de l'histoire et de la culture régionales doit être généralisé en Alsace** et donné en langue régionale dans la filière d'enseignement bilingue.
- soutiennent l'enseignement bilingue paritaire **français-allemand standard** à l'école publique. Cependant, ils demandent :
 - que **les dialectes soient associés** à l'enseignement de l'allemand standard dans une méthode qui reste à élaborer.
 - l'ouverture de l'école publique à **l'enseignement immersif** en langue régionale à l'école maternelle, l'immersion y devant être proposée en standard **ou** en dialecte ou encore en standard **et** en dialecte comme le pratiquent les écoles ABCM-Zweisprachigkeit.

- **l'extension de la filière bilingue et son évaluation**, ce qui suppose un accroissement du recrutement et un développement de la formation d'enseignants.
- tout en saluant la création d'un lycée franco-allemand, **ils demandent la création de collèges et de lycées véritablement bilingues.**
- en parallèle au soutien au bilinguisme à l'école publique, ils demandent aussi **l'extension du réseau des écoles ABCM-Zweisprachigkeit** : une école au moins dans chacun des cantons alsaciens et la création **d'un collège ou deux.**

Les premiers signataires de l'appel au 10 juillet 2022 ¹

1. Signataires venant de la société civile

Ahr Jean-Paul, éducateur nature. Alata Cyril, Amouroux Karine. Anstotz Peggy, Atzenhoffer Alphonse, maire honoraire. Atzenhoffer Jean-Philippe, docteur en économie. Bachmann Arnick, Basch Claude, Baschung Guy, militant pour le bilinguisme. Baumann René, professeur honoraire de médecine. Bayer Julia, éducatrice française dans un jardin d'enfants bilingue à Birkenhoerd, Beinstener Dominique, inspecteur de l'environnement. Berg Jean-Pierre, vice-président de l'ICA. Bernard Gérard. Beyer Antoine, professeur des Universités, Géographie, CY Cergy Paris Université. Bezler Maximilien, Bilger Roland, Blonde Arnaud, Blondé Emmanuel, médecin. Boespflug Arnaud, président de l'association Les Misela, A.P.E. de l'école ABCM- Zweisprachigkeit de Gerstheim Bohner Ulrich, Boulanger Henri, Bour Bernard, président de l'association du fort de Mutzig, médaille d'or du tourisme 2020. Bour Michel, Bourhis Stéphane, ancien conseiller municipal – fondateur de Touche pas à l'Alsace. Bracon Gilles, Ingénieur retraité. Braesch Dorothée, Brandel Jeannine, Brengarth Eric, Bresse Damien, Brua Philippe, dirigeant d'entreprise. Buch Jean-Pierre, pharmacien, cadre supérieur retraité de Roche Bâle Cardonne Gérard, écrivain, reporter sans Frontières. Carillo Hervé, Charbuy Céline. Chauder Marc, écrivain. Christen Jean-Claude, membre de l'ICA, Alsacien ouvert au monde, polyglotte et linguophile. Claessen Barbara, Clodong Gérard, prêtre. Corrado Audrey, codirigeante d'entreprise en commerce régulier avec l'Allemagne, et représentante de la section Apepa Ste Croix en plaine. Dalgalian Gilbert, linguiste. Damm Anaïs, Darasse Mila, De Corentin Simone, Debeve Mireille, Derendinger Jacky, Dietsch Daniel, Dietsch Sonya, adjointe honoraire de Fegersheim et ex- enseignante d'allemand. Diringer Claude, poète. Doppler Jean-Marc, Dreyer Gerdy, ancien directeur adjoint établissement pour personnes handicapées à la retraite. Dreyer Rudy, Ederlé Pierre, docteur ès sciences. Egles René, enseignant à la retraite, Liedermacher. Engel Roland, auteur, compositeur, interprète bilingue. Engel Rolande, Ensminger Didier, Ettwiller Eric, président d'Unsri Gschicht. Faber Anne, Fabian Antoine, ancien maire et syndicaliste. Faivre Jean, membre du comité de Culture et bilinguisme. Fellmann Jean-Pierre, Fenninger Joseph, professeur de Lettres, auteur, metteur en scène, comédien, président du Théâtre de la Chimère. Findling Albert, Fischer Patrick, Foeller Alain, Freiermuth Beat, Frick Chantal, Friedrich Christian, Fritsch Frédéric, dirigeant d'entreprise. Froehlicher Claude, président d'Eltern Alsace. Furst Jean, membre de l'ICA. Fussinger Béatrice. Gaendner Roland, Gautherot Jean-Marie, Alsacien d'adoption soutenant un authentique bilinguisme franco-allemand. Genot

Hélène, animatrice nature en charge de projets bilingues. Gerber Armand, chanteur alsacien. Geyer Mickaël, Giordan Henri, ancien directeur de recherche au CNRS, auteur du rapport au ministre de la Culture de « Démocratie culturelle et droit à la différence », 1981. Girroy Gabriel, Godde Séverine, Goercke Frédéric, Goulet Vincent, président de Grenz'up. Gramme Claire, agrégée d'allemand. Graser Alphonse Grass Alexandre, Greib Robert, historien. Gross Bernard, Guerber Hubert, expert-comptable, commissaire aux comptes. Gutzwiller Eric. Haag Marie-Thérèse, Hadey Jean-Noël, Ancien Chargé de mission à l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA) précédemment Office Régional du Bilinguisme (ORBI). Haffner Brigitte, parent de l'école ABCM de Lutterbach. Hamm Liselotte, artiste. Hamm Marc, Heidet Bettina, présidente de l'association « Ecole bilingue ABCM Regio Schule » pour les écoles ABCM-Zweisprachigkeit de Dornach et Lutterbach. Heinemann Georges, Hell Patrick, président de Schick'Süd. Herrbach Bernard, Herrbach Etienne, Hertzog Robert, agrégé de droit public et de science politique. Hetzel Audrey, trésorière d'A.B.C.M. Zweisprachigkeit. Hochenadel Alphonse Joseph, Hochenadel Bernadette, Hoeltzel Daniel, metteur en scène, vice-président de la Fédération des Théâtres alsaciens. Hoferer Yolande, Howiller Alain, journaliste. Huber Christian, administrateur de la page Facebook Alsace bilingue. Huber Christine, vice-présidente de l'ICA. Hubschwerlin André, Hummel Jean-Marie, artiste. Hurstel Martine, enseignante à la retraite. Jacky Bruno, chef d'entreprise. Jacoby Lucien, Jehl Eric, Jost Loïc. Jung Benoît, enseignant d'alsacien. Jung Michèle, professeur de lettres. Keller Clément, Architecte honoraire. Keller Daniel, ancien président de l'association des enseignants de langue et culture régionales d'Alsace S'Elsass in d'Schul. Kentzinger Gérard. Kempf Daniel, Kervarec Johann, Kintz Patrick, vice-président de l'ICA. Klein Jacques Paul, Ambassadeur, Secrétaire général adjoint des Nations Unies (Ret.). Klein Pierre, président de la fédération Alsace bilingue (FAB)-Verband zweisprachiges Elsass et président de l'initiative citoyenne alsacienne (ICA). Klotz Jean-François, Knibihler Noël, Koebel Laurent. Kohler Jean-Paul, Kohler Jean-Robert, professeur d'allemand en retraite. Kohler Martine, Kohler Remy, Kohler Robert. Kopp Gerard, ancien responsable de Sefar GmbH, et officier de réserve honoraire Krempper Michel, historien. Kresser Willy, Ingénieur. Kretz Pierre, écrivain. Krummenacker Guy, Kuentz Bernard, Kuhlmann Hubert, chef d'entreprise à la retraite. Kuhn Benoit, éditeur de presse. Kuntz Jean-Michel : auteur, compositeur, interprète (co-fondateur du Hützel's cabaret) Lachmann Jean, ancien magistrat financier. Lagarde Denise, Laublé France-Dominique, ancien DRH. Lebold Ernestine, présidente du CCB de l'école ABCM-Zweisprachigkeit de Schweighouse-sur-Moder. Lechner Kevin, au nom de l'Association Jünge fer's Elsässische. Leclerc Francis, Ledain Carmen, Leguil Aurélie, représentante de l'APEPA au sein de la FAB. Lehmann Alexis, président de life valley. Leser Gérard, historien-folkloriste. Lickel Gérard. Linder Bertrand, Litman Maryse, Lortz Carole, membre élu ABCM -Zweisprachigkeit et membre de l'association locale OMA de Haguenau. Loth Thierry, président d'honneur de l'APEPA. Lux Pascale, vice-présidente des écoles ABCM-Zweisprachigkeit. Marc Lienhard, doyen honoraire de la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg. Maréchal Liliane, Martin Monique, Martineau Céline, présidente de l'APEPA. Marzolf Jacques, avocat, membre du CA de Culture et bilinguisme. Mathian Henri, Collectif Strasbourg Europe - Comité de soutien pour l'extension du Lieu d'Europe – ORSEM. Mattoug Michel, prof., directeur, Steinbeis Transferzentrum Internationale Strategien. Metzger Christiane, présidente du FILAL. Miller Claude-Edouard, Morgenthaler Rémy, président de Heimetsproch un Träditiön. Mouraux Philippe, membre du conseil d'administration de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle/René Schickele-Gesellschaft, coordinateur de Schick' Lothringen. Moussa Moustapha Ahmed, Muller Alain, Muller Michel, président d'Information - Pluralisme - Débat citoyen IPDC. Muringer Daniel, poète, chanteur, musicien. Neiss Marcel, journaliste. Niedermeyer Jean-Michel, professeur bilingue e.r., administrateur de Unsri Gschicht. Noack Gilbert, North Astride, Oberrieder Hervé, Oberrieder Yannick,

1. Il est toujours possible de signer, si ce n'est déjà fait. Le demander svp à l'adresse : president@fab.alsace

Olivier François, Ortlieb David, Ott François, membre du comité de l'ICA. **Ottmann Laetitia**, vice-présidente des Schwalmala, association des parents de l'école ABCM de Moosch. **Otto Claude**, professeur. **Pancrazi Irène. Pancrazi Pierre**, cadre ministère justice à la retraite, écrivain. **Pascklin Jean-Valentin**, artiste peintre, illustrateur alsatique. **Paulus Pierre Alain, Peter Armand**, éditeur. **Peter Jean**, président d'OMA, association de parents d'élèves **Pfleger Veronique, Picaper Jean-Paul**, président de C l'Europe. Conférence paneuropéenne de Strasbourg. **Plasseraud Yves**, président du groupement pour le droit des minorités (GDM). **Poinsignon Hélène, Puppinck Patrick**, président du Sprochrenner. **Reff Sylvie**, écrivaine, poétesse, chanteuse. **Reibel Jacques, Reppel Norbert**, secrétaire de Heimetsproch un Träditiön. **Richard Guy**, maire honoraire de Wegscheid. **Richter Jean-François, Rieger Serge**, auteur, compositeur, interprète, Liedermacher. **Ritzenthaler Gérard. Robert François**, président du Théâtre de Truchtersheim. **Roeck Marine, Roederer Christiane**, auteur. **Ronc Alain**, conseiller en stratégie commerciale. **Rouvre Rosalie, Royon André et Maria**, enseignants retraités. **Rubin Liliane, Ruch Valérie, Ruscher Frédéric**, agrégé de philosophie, vice-président des Tréteaux de Port-Royal. **Sand Rose-Marie**, membre du comité de Culture et bilinguisme. **Sarbacher Karine**, présidente des écoles ABCM-Zweisprachigkeit. **Schaefer Alfred**, retraité d'Alcatel. **Schaeffer Jean-Marie**, secrétaire général de l'ICA. **Schalck Gilbert, Schaller Raymond. Scheidt Astride, Scherb Henri**, président d'honneur de Heimetsproch un Träditiön. **Scherrer Estelle, Scherrer François, Schertzer Pierre, Schertzer Sylvianne, Schiele Fabienne, Schlaeder Guy, Schleef Jacques**, secrétaire général du Club perspectives alsaciennes. **Schlienger Thierry, Ch, Schmitt Aimé**, membre du groupe théâtral, de la musique et du corps des sapeurs-pompiers de Helfrantzkirch. **Schmitt Marcel**, ancien maire de Schweighouse sur Moder. **Schneider Pierre, Schneilin Sophie, Schuler Eric**, Dirigeant d'entreprise. **Schwartzenberger Gilbert, Schwengler Bernard**, docteur en science politique. **Schwieg Hugues**, chirurgien-dentiste retraité, **Sengelé Gérard, Siegwalt Gérard**, théologien. **Siegwalt Marc, Simon Jean-Jacques, Sorg Jean-Paul**, philosophe. **Staub Hervé, Stehly Ralph, Steib Doris**, agricultrice. **Steinbach Jean-Paul, Steydli Jean-Paul, Stirnweiss Bernard**, Président de Fond'Action Alsace, ancien président de la CCI de Région Alsace. **Stoerckel Jean-Marie**, écrivain, journaliste. **Tetsi Liliane, Traunecker André, Thalmann Freddy, Thirion François**, président honoraire du Cercle de Recherche historique de Ribeauvillé. **This Hervé. Trau Elisabeth, Trendel Guy**, ancien journaliste, historien, auteur. **Troestler Alphonse**, vice-président honoraire du Conseil général du Bas-Rhin. **Troestler Etienne**, directeur du FEC (Foyer de l'étudiant catholique). **Trunk René, Ueberschlag Louise, Uhlrich Jean-Georges**, délégué Départemental de l'Éducation nationale. **Uhring Chantal**, formatrice et traductrice allemand – français. **Uhring Henry**, fiscaliste franco-allemand en retraite. **Ulrich Jean-Luc, Ulrich Laurent, Ulsemer Bernard**, éditeur. **Umbrecht Bernard**, éditeur du blog LeSauteRhin. **Umbrecht Hubert**, médecin de campagne retraité, militant de l'enseignement bilingue (ABCM et EN) **Vetter Jean-Louis, Vollmer Catherine, Walther Hubert**, reconstituteur de l'Histoire. **Wehrlé-Stanisère Christine, Weigel Raymond**, ancien conseiller municipal. **Weiss François**, docteur en linguistique, docteur honoris causa de l'université d'Athènes **Weiss Richard**, président fondateur d'ABCM-Zweisprachigkeit. **Weiss-Moessmer Sarah**, Secrétaire général Filal et Elsass Ussbildung, Membre élu ABCM-Zweisprachigkeit. **Welter David, Westermann Charles**, proviseur honoraire. **Westphal Christophe**, président de foot de l'AS Weinbourg, ouvrier WL concept. **Wilz Elisabeth, Winstein Ernest**, président de l'Union protestante libérale, chroniqueur. **Winterhalter Marc**, Directeur d'École à la retraite. **Wittmann Bernard**, historien. **Woehl Marie, Woehrling Jean-Marie**, président de Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle/René Schickele-Gesellschaft. **Wohlgroth Alfred**, ingénieur à la retraite. **Zentz Patrick. Zeter Jean-Daniel**, président du Club Perspectives Alsaciennes (CPA), vice-président honoraire du Conseil général du Bas-Rhin. **Zussy Marie-Paule**

2. Signataires venant de la classe politique

Adrian Daniel, conseiller d'Alsace, maire de Landser. **Ancely-Frey Flavien**, conseiller municipal et communautaire EELV de Colmar et Agglomération. **Aubert Nathalie**, conseillère régionale, **Bader Jean-Claude**, conseiller régional. **Barnewitz Jean-Marie**, adjoint au maire Oberhoffen sur Moder. **Baschung Guy**, candidat législative. **Baschung Régis**, candidat législative. **Becht Olivier**, ancien député, ministre. **Becker Fabien**, candidat aux législative. **Beha Nicole**, conseillère d'Alsace, Canton de Brunstatt-Didenheim. **Boehm Roger**, adjoint au maire de la commune de Roeschwoog. **Buchmann Andrée**, adjointe à la Maire de Schiltigheim, conseillère à l'Eurométropole. Référente bilinguisme EMS auprès de la CEA. **Burgel Jean-Marc**, conseiller municipal d'Ostheim, conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé. **Burger Etienne**, conseiller d'Alsace († Étienne a signé l'appel deux jours avant son subit décès). **Burrus Daniel**, maire de Neuwiller-les-Saverne, membre du CPA, conseiller communautaire de la ComCom du Pays de Hanau La Petite Pierre. **Cattin Jacques**, conseiller régional, ancien député. **Christ Jean-Louis**, maire de Ribeauvillé, membre honoraire du Parlement. **Cutajar Chantal**, candidate législatives. **Dambach Danielle**, maire de Schiltigheim, présidente déléguée de l'Eurométropole. **Debes Vincent**, maire de Hoenheim, vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg et conseiller d'Alsace. **Degoursy Michel**, maire de la commune de Dalhunden. **Depyl Patrick**, candidat législatives. **Diebold Kevin**, conseiller municipal à Erstein. **Diemunsch Cendrine**, candidate législative. **Dietrich Martine**, conseillère d'Alsace du Canton de Colmar, adjointe au maire d'Ingersheim. **Dietsch Sonya**, adjointe honoraire de Fegersheim. **Diligent Danielle**, conseillère d'Alsace. **Drexler Sabine**, sénatrice. **Dreyfus Elisabeth**, adjointe au Maire chargée de l'Enfance de la Vie Éducative Ville d'Illkirch-Graffenstaden. **Du Parc Hombeline**, conseillère régionale. **Elkouby Eric**, candidat législatives. **Elsass Philippe**, conseiller municipal à Rosheim. **Errera-Muller Angelo**, candidat législatives. **Eschenmann Valérie**, conseillère régionale. **Fernandes Emmanuel**, député de la 2^e circonscription du Bas-Rhin. **Florange Vincent**, conseiller municipal de la ville d'Ostwald. **Gautheron Capucine**, candidate législative. **Gay Marie-Paule**, conseillère régionale et maire d'Aubure. **Germain-Ecuier Cécile**, conseillère régionale du GE. **Ging Olivier**, adjoint au maire de Neuwiller-lès-Saverne. **Gluck Maurice**, candidat législative **Gnaedig Laurent**, conseiller régional, professeur d'anglais au collège de Dettwiller. **Godde Séverine**, adjointe au maire pour la jeunesse de la commune de Sainte-Croix en Plaine. **Grieneisen Alain**, maire de Burnhaupt-le-Bas. **Haag Laure**, conseillère régionale du GE. **Hamm Carine**, candidate législative. **Hans Thierry**, conseiller régional pour l'Alsace. **Hauss Serge**, adjoint au maire honoraire de Riedisheim. **Haye Ludovic**, sénateur, conseiller régional, maire de Rixheim. **Helfrich Maxence**, président Jeunes Unser Land. **Hemedinger Yves**, conseiller d'Alsace, ancien député. **Herry Jonathan**, conseiller municipal et eurométropolitain de Strasbourg, coprésident d'Alternative Alsacienne-'s Linke Elsass. **Herth Antoine**, ancien député. **Hetzel Patrick**, député. **Hoerlé Jean-Louis**, maire de Bischheim, conseiller eurométropolitain, conseiller d'Alsace. **Imbs Pia**, maire de Holtzheim, présidente de l'Eurométropole. **Ingweiler Alfred**, maire d'Ernolsheim-les-Saverne. **Isselé Christelle**, conseillère d'Alsace. **Jacky Bruno**, candidat législative. **Jacquey Guy**, maire d'Orbey. **Joron Virginie**, députée européenne. **Jurdant-Pfeiffer Pascale**, conseillère d'Alsace. **Karmann Stéphanie**, Œnologue, trésorière d'alternative Alsacienne S'Linke Elsass. **Kern Claude**, sénateur. **Kirchhoffer Bernard**, maire de Geishouse. **Klinger Christian**, sénateur. **Klinkert Brigitte**², ancienne ministre, députée. **Knoepffler Ludwig**, candidat législative. **Kochert Stéphanie**, conseillère d'Alsace, députée. **Koessler Cathy**, maire d'Oberhoffen-sur-Moder. **Krantz Georges Bernard**, adjoint au maire honoraire de Marlenheim. **Krapfenbauer Marc**, maire de Schillersdorf. **Kriloff Sébastien**, maire de la commune de

2. Ancienne députée, ancien député, ancienne ministre = l'était au moment de la signature.

Neuhaeusel. **Kuntz Gilbert**, candidat MEI aux élections départementales de 2021. **Lemaire Didier**, député, 1^{er} adjoint d'Altkirch. **Lorber Jean-Marie**, chef d'entreprise, candidat UL aux législatives. **Lorentz Michel**, conseiller d'Alsace, maire de Roeschwoog. **Marion Wilhelm**, conseillère régionale. **Martin Monique**, conseillère d'Alsace. **Marx Armand**, conseiller régional du GE, conseiller municipal de Haguenau, conseiller communautaire de la communauté d'agglomération de Haguenau. **Matz Bénédicte**, pédiatre, candidate pour Unser Land aux législatives **Maurer Jean-Philippe**, vice-président de la Collectivité européenne d'Alsace. **Maurer Yves**, adjoint au maire ville de Blotzheim. **Mensch Jean-Claude**, maire d'Ungersheim. **Meyer Philippe**, conseiller d'Alsace, ancien député. **Moessmer Sarah**, candidate législative. **Morel Louise**, députée. **Muller-Bronn Laurence**, sénatrice, conseillère d'Alsace. **Munchenbach Andrée**, présidente honoraire d'UL. **Munck Marc**, vice-président CeA, en charge du territoire de l'Agglomération mulhousienne, conseiller d'Alsace du canton de Rixheim. **Ott Hubert**, député. **Petermann Didier**, conseiller régional du GE. **Pfeiffer-Rinié Dominique**, maire de Preuschdorf. **Platt Jean Philippe**, militant Unser Land. **Prève Jean-Paul**, maire d'Oberschaeffolsheim, conseiller eurométropolitain. **Quintallet Ludivine**, conseillère d'Alsace. **Rahmani Wassila**, co-présidente d'Alternative Alsacienne 's Linke Elsass. **Regol Sandra**, députée. **Reichardt André**, sénateur. **Reys Caroline**, conseillère régionale, conseillère municipale de Sélestat et déléguée communautaire à la CCSélestat. **Riedinger Denis**, maire de Hoerd. **Ritter Sabrina**, candidate législative. **Ritz Christelle**, conseillère régionales, **Rohmer Jean-Marie**, maire de Nordhouse. **Roth Laurent**, conseiller municipal de Kingersheim. **Rudio Yves**, maire de la commune de Weinbourg. **Samaloussi Alexandre**, candidat législative. **Sander Anne**, député européenne, conseillère régionale. **Schaal René**, maire de Lipsheim. **Schalck Elsa**, sénatrice, conseillère municipale de Strasbourg. **Schalck Richard**, conseiller municipal délégué pour la promotion de la langue et de la culture régionales à Colmar. **Schellenberger Raphaël**, conseiller d'Alsace, député. **Scherrer Vincent**, 1^{er} Adjoint au maire de Riquewihr. **Schittly Bernard**, maire de Guevenatten. **Schmitt André**, maire de la commune de Wingen. **Schreiner Aimé**, maire d'Altwiller. **Schuler Georges**, maire de Reichstett, conseiller eurométropolitain, conseiller régional. **Schuller Jean-Marc**, maire de Sundhoffen. **Schultz Denis**, maire de Sand, conseiller d'Alsace. **Sené Marc**, maire de Sarre-Union, conseiller d'Alsace. **Senez Stéphane**, maire de Hirtzfelden. **Sengelen-Chiodetti Michèle**, adjointe à la ville de Colmar responsable des relations internationales. **Sfaxi Imène**, candidate législative. **Sitzenstuhl Charles**, député, conseiller d'Alsace, adjoint au maire de Sélestat. **Spitz Michel**, adjoint au Maire de Colmar en charge de la culture, des arts et du patrimoine, conseiller communautaire. **Stimpl Marie-Madeleine**, 1^{er} adjoint au maire de Habsheim. **Stoffel Marie-Laure**, maire de Houssen. **Straumann Eric**, maire de Colmar, conseiller d'Alsace. **Striby Patrick**, conseiller municipal de la ville de Huningue et de conseiller d'Agglomération. **Tenenbaum Anne**, conseillère d'Alsace. **Thiébaud Vincent**, député. **Trouillet Jean-Georges**, président d'Unser Land. **Troxler Evelyne**, maire adjoint honoraire de Mulhouse. **Tschaen Pascal**, conseiller régional. **Uhlrich Mallet Odile**, 1^{ère} adjointe au Maire Colmar, conseillère Régionale Grand Est. **Ulrich Laurent**, maire de Hangenbieten, conseiller eurométropolitain. **Undreiner Nicolas**, adjoint au maire de Niederschaeffolsheim. **Vetter Jean-Philippe**, conseiller municipal, conseiller eurométropolitain. **Vinci Thibaut**, candidat législatives. **Vogt Damien**, adjoint au maire de Neuwiller-lès-Saverne. **Vogt Victor**, conseiller d'Alsace, maire de Gundershoffen. **Walter Hervé**, maire de Levoncourt. **Weider-Niglis Séverine**, conseillère régionale Grand Est. **Weigel Jean-Bernard**, maire de Rittershoffen. **Willme Daniel**, maire adjoint honoraire de Guewenheim, **Wira Céline**, conseillère municipale de Largitzen, responsable de la section St-Louis Sundgau d'UnserLand. **Witzmann Leila**, candidate législative. **Wolff Marc**, candidat législatives. **Wonner Martine**, ancienne députée. **Wurster Alain**, maire de Stundwiller. **Zeller Thomas**, conseiller d'Alsace du canton de Saint-Louis. **Zimmermann Christian**, conseiller régional. **Zitvogel Thiébaud**, professeur d'histoire à Colmar, responsable de la section colmarienne d'UL. **Zoellé Jean-Denis**, adjoint au maire de Knoeringue, vice-président du 3Länderlauf, **Zorn Sylvie**, conseillère municipale de Schiltigheim, déléguée au patrimoine et au bilinguisme

Une identité pour le bilinguisme, le bilinguisme pour une identité

Pierre Klein

En amont de la question du bilinguisme, il y a celle de l'identité alsacienne. On ne naît pas Alsacien. On le devient ou pas. On le devient dans la mesure où l'on peut s'approprier les éléments identificatoires alsaciens.

Ce qui manque le plus à l'Alsace, c'est un récit alsacien, un récit partagé sur l'histoire et la culture d'Alsace qui traverserait la société alsacienne.

Si l'Alsace a une histoire, elle n'a par contre pas de mémoire. La langue n'est pas toute l'identité. La langue confère une identité linguistique à qui la parle.

« Un pays qui perd sa langue perd sa culture ; un pays qui perd sa culture perd son identité ; un pays qui perd son identité n'existe plus. C'est la plus grande catastrophe qui puisse lui arriver. »

(Michel Serres - Défense et illustration de la langue française aujourd'hui, 2018)

Toute identité est d'abord personnelle. Elle naît de l'identification, des identifications que chacun fait ou peut faire tout au long de son existence faisant naître sentiment d'appartenance et sentiment de différence. L'identité ne cesse d'évoluer, parce que ne cessent d'évoluer les identifications. Ce faisant, toute identité est multiple et évolutive. L'identification elle-même s'opère largement au travers de la socialisation qu'elle soit anticipée, primaire ou secondaire³. Aussi, l'identité est-elle plurielle et dynamique, mélange d'appartenances et de différences variant en fonction des contingences, de l'espace et du temps. Ainsi, n'est-on pas définitivement comme ceci ou ne naît-on pas comme cela. On est en devenir multidimensionnel et permanent.

L'identité n'est pas innée, elle est acquise, construite. Elle participe à la fois de la diversité et de la ressemblance : la première distingue, la seconde réunit, comme réunit l'appartenance commune à toute l'espèce humaine. Rien d'essentiel ne sépare les hommes. L'identité ne signifie pas « pareillette » ou égalité, parce que

3. Anticipée = environnement psychosociologique, primaire = environnement proche, secondaire = société, école, médias...

nous sommes tous discernables et parce que l'égalité doit être celle de la condition et non celle de la position, c'est-à-dire qu'elle doit être comprise comme étant une égalité devant le droit et non comme une égalité de nature ou de culture. Ainsi, sommes-nous tous égaux et différents à la fois. L'identité, c'est la vie, complexe et changeante.

Mais qu'en est-il de l'identité collective ? Elle n'existe pas en soi ! Il n'y a d'identité collective que dans la rencontre d'identités personnelles, d'individus partageant des identifications en fonction d'une stratégie identitaire décidée par la collectivité faisant naître sentiment d'appartenance et volonté d'être, de vivre et d'agir ensemble. Avant de reposer sur des données objectives, ethniques, comme la langue, la culture, l'histoire et le territoire, l'identité collective est subjective. Elle est ressentie, ou elle n'est pas. Elle est voulue, ou elle n'est pas.

Il en va ainsi de l'Alsace ! Il ne saurait y avoir d'identité alsacienne sans identification alsacienne. Il ne saurait y avoir d'identité alsacienne sans socialisation alsacienne construisant sentiment d'appartenance et volonté d'être, de vivre et d'agir ensemble. Et comme la socialisation est amplement le fait de la société, il ne saurait y avoir d'identité alsacienne sans stratégie identitaire alsacienne, sans transmission des éléments identificatoires alsaciens, toute chose qui relève de la collectivité alsacienne... qui devrait en relever. L'Alsace n'existe qu'à travers l'alsacianisation.

L'Alsace n'existe pas en soi. Je ne peux pas la croiser dans la rue et lui serrer la main. Par contre, je peux la rencontrer au travers des représentations mentales qu'en ont les Alsaciens ou les non Alsaciens. L'Alsace existe individuellement dans la conscience qu'en ont des individus. Elle existe collectivement dans la mise en commun d'un imaginaire et dans un agir alsaciens.

Que l'on se pose donc la question de savoir comment l'on devient français. On le devient en faisant sien ce que l'on nous transmet de la France, en s'y identifiant. Et ce n'est pas la seule langue française qui fait de nous des Français. Sinon tous les francophones le seraient. Nous devenons Français par la culture et plus particulièrement par la culture politique par l'effet d'une sorte de formatage réalisé principalement par l'école et les médias. Et comme ces cultures, il faut bien le reconnaître, ne réservent que peu de place aux cultures « autres », des « autres », ces derniers voient leur identité se décomposer. Le principe d'union dans la diversité reste amplement à installer dans l'habitus français. On nous promet, en haut lieu, un droit à la différenciation, mais nous sommes comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir.

Les éléments objectifs fondateurs d'une identité culturelle sont bien connus. Il faut notamment un passé, un récit sur le passé et des mythes, des héros et des personnalités emblématiques, des monuments et des œuvres artistiques, des arts et des traditions populaires et un folklore, un espace et des paysages, une langue ou des

langues, voire même un hymne et un drapeau. À ce propos, lorsque dans les années 90, un professeur, qualifié par certains de Monsieur histoire de l'Alsace, s'en est pris aux fameux cinq C, à savoir Cathédrale, Choucroute, Cigognes, Colombages, Costumes, en nous invitons à les rejeter de l'imaginaire alsacien, il savait très bien ce qu'il faisait. Beaucoup ont hélas applaudi à ce discours⁴. Par contre, le même instille à dessein dans ce même imaginaire les cinq H, à savoir Hansi, Hansi, Hansi, Hansi et Hansi, ou encore Homogénéisation identitaire, Hystérie patriotique, Holocauste de la langue, Hégémonie de la singularité et Honte de la germanitude.

Si l'Alsace a une histoire, elle n'a par contre pas de mémoire, car à vrai dire, les Alsaciens n'ont jamais eu l'occasion de faire ensemble un travail sur leur histoire et leur culture ni donc d'élaborer ensemble une mémoire collective, notamment parce que leur histoire et leur culture restent non enseignées dans les écoles d'Alsace et qu'elles sont très peu présentes dans les médias publics, régionaux en particulier.

Ce que les Alsaciens s'imaginent être résulte avant tout d'une histoire, qu'on leur raconte et qu'ils se racontent à eux-mêmes. Une histoire qui comporte beaucoup de sentimentalisme, de contradictions, d'incertitudes et d'approximations, de contrevérités aussi. Car à vrai dire, ils n'ont jamais eu l'occasion de faire ensemble un travail sur leur histoire et leur culture ni d'élaborer ensemble une mémoire collective. Ne faut-il pas faire un travail sur soi pour savoir d'où l'on vient et pour devenir celui que l'on veut être. La grande majorité des Alsaciens ne connaît que l'histoire enseignée, c'est-à-dire un récit identitaire, une histoire inventée, dont l'objectif premier est de fabriquer du citoyen français, ce qui, bien entendu, va de soi. Mais, en Alsace, comme partout ailleurs en France, la construction identitaire est amplement le fait d'une socialisation érigée au bénéfice d'une identité singulièrement française qui fait très largement abstraction des appartenances plurielles.

Ce principe français revient à rejeter la part proprement alsacienne de l'identité en dehors du collectif, dans le magma du non-dit, l'approximation du non travaillé et le confinement de l'intimité. Il ne faut pas s'étonner alors que les représentations se heurtent dans l'esprit des Alsaciens, qu'ils n'assument pas leur histoire, qu'ils produisent beaucoup de non-sens et qu'ils aient un peu mal à leur alsacianitude, un mal endémique.

Die vorgeschriebene Identität und die einzig anerkannte nationale Kollektivität, bzw. die Anpassung an die französischen kulturpolitischen Gegebenheiten, duldeten nur eine Sprache, die Französische, und forderten die Ablehnung der regionalen Sprache, der Deutschen. „Stirb und werde!“⁵.

4. Les cinq C sont des éléments de l'identité alsacienne. Évidemment ce ne sont pas les seuls.

5. L'identité prescrite et la seule collectivité nationale reconnue, ou l'adaptation aux réalités politico-culturelles françaises, ne toléraient **qu'une seule langue**, le français, et exigeaient **le rejet** de la langue régionale, l'allemand. « Meurs et deviens ! ».

En France, l'identité collective nationale est largement une construction de l'État dans le but de diffuser un récit et de développer un sentiment national, des valeurs, des normes et des représentations communes. Mais la nation culturelle ainsi fabriquée revient à constituer et à consolider un peuple caractérisé par l'unicité de sa langue, de sa culture, de son histoire et de son territoire. Elle aboutit à une ethnicisation de la nation et donc à l'exclusion des altérités.

Zwar ist man immer im Werden, aber das elsässische Werden wurde von dem real existierenden Zentralismus in Richtung einer französischen einsprachigen Identität gesteuert. Kein Mensch, kein Volk gibt freiwillig seine Sprache auf. Wie groß müssen der Druck der Institutionen und die aufgezwungenen negativen Vorstellungen gewesen sein.

Warum haben die Elsässer nicht stark genug um die Bewahrung ihrer zweisprachigen Identität gekämpft? War es nicht wegen einem verursachten Verlust des Willens zu sein, was man sein will? Ging auch nicht deswegen die Lust auf die Sprache verloren?⁶

En France, la nation est affaire d'État. Et la forme de culture nationale développée par l'État ignore les subcultures ou la diversité linguistique. Il ne peut pas en être autrement selon cet ordre des choses. Car dans ce concept le fondement de la nation n'est qu'insuffisamment la culture politique ou la loi fondamentale, et bien plus la culture dominante, *die Leitkultur*, c'est-à-dire une culture nationale qui marginalise, les appartenances secondaires. La République connaît, mais elle ne reconnaît pas.

Le principe de l'union dans la diversité reste à installer dans l'habitus français. Ce principe ne peut devenir une réalité qu'à la faveur d'un recentrage politique sur l'essentiel à savoir la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité, c'est-à-dire sur la loi fondamentale⁷, qui constitue pour les citoyens un véritable capital social⁸ et un incontournable socle commun. Lorsque l'attachement à la loi fondamentale et l'allégeance à l'État de droit seront placés au-dessus de toute autre considération, il deviendra possible de libérer la culture majoritaire ou dominante de sa propension à vouloir se substituer au pacte civil et social et à installer partout la « mêmété » et la « pareilleté ». Il sera alors envisageable de reconnaître les appartenances culturelles multiples et partant l'individu dans toutes ses dimensions. Il va sans dire que cela nécessitera une nouvelle éthique, un cadre institutionnel et un accompagnement pédagogique.

6. Certes, on est toujours en devenir, mais le devenir alsacien a été orienté par le centralisme vers une identité unilingue française. Aucun homme, aucun peuple n'abandonne volontairement sa langue. Combien grande a dû être la pression des institutions et les représentations négatives imposées. Pourquoi les Alsaciens ne se sont-ils pas battus assez fort pour préserver leur identité bilingue ? N'était-ce pas à cause d'une perte provoquée de la volonté d'être ce que l'on veut être ? Qui a provoqué à son tour une baisse du désir de langue.

7. Encore faut-il que le principe d'union dans la diversité soit inscrit dans la loi Constitution.

8. Au sens de bien collectif riche en potentialités culturelles, économiques et sociales.

Il s'agit donc non pas de se soustraire aux principes universels, mais au contraire de considérer que ceux-ci ne prendront véritablement leur sens que si les identités culturelles et les appartenances multiples ne font pas l'objet de discriminations.

Il s'agit, notamment de faire prendre en compte les justes revendications de la diversité des vécus dans une déconstruction - reconstruction de l'histoire de France permettant à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une nouvelle mise en perspective, base d'une identité nationale actualisée et vivante pour les Français d'aujourd'hui. Le « **devoir de mémoire** » doit impérativement aller de pair avec la prise en compte de la diversité des mémoires. Il s'agit de promouvoir une identité française ouverte et plurielle. C'est une condition *sine qua non* à laquelle est attachée une identité alsacienne affirmée et reconnue, elle-même ouverte et plurielle. PK

Psycho-sociolinguistique alsacienne

Victimes et complices⁹ ?

Pierre Klein

Beaucoup d'Alsaciennes et d'Alsaciens portent un patronyme allemand. Elles ou ils s'appellent Schneider, Maurer, Schweitzer ou encore Hahn.¹⁰, comme leurs ancêtres.

Et pourtant nombre d'elles ou d'eux rejettent aujourd'hui l'idée selon laquelle l'allemand est une langue d'Alsace. Curieux non ? Pas tant que cela !

1945 est une date clé dans l'histoire linguistique de l'Alsace.

C'est l'an 1 du rejet de la germanophonie alsacienne, c'est-à-dire de la langue allemande, qu'il s'agisse de l'allemand standard ou dialectal, et de la culture qu'elle véhicule, celui aussi de l'alignement sur les données qui régissent le traitement des langues régionales ou minoritaires de France.

C'est la fin programmée d'une exception culturelle alsacienne.

À la fin de l'annexion, beaucoup d'Alsaciennes et d'Alsaciens feront l'amalgame entre le caractère allemand leur langue régionale et le malheur subi. Ils dénieront la première et évacueront le second par une surenchère patriotique. Les partisans de l'unilinguisme français s'en réjouiront, ne contribuant d'ailleurs pas peu à l'évolution des choses.

1945 constitue un nouveau tournant dans l'histoire culturelle et, par-là, identitaire de l'Alsace. Sans doute le tournant le plus important. D'un quasi-monolinguisme allemand, pour les siècles antérieurs, d'un relatif bilinguisme entre les deux guerres, on va s'acheminer, lentement mais sûrement, **vers un quasi-monolinguisme français**. D'une culture double, on va s'acheminer vers une monoculture et d'une identité alsacienne intégrant l'élément français, vers une identité française de l'Alsace **n'intégrant pas l'élément alsacien et/ou allemand**. Ces stades ultimes ne sont heureusement pas encore atteints, mais les voies en sont tracées, les mécanismes sont en place. Les Alsaciens vont être **à la fois victimes et complices** de toutes ces mutations. Complices peut-être, mais il y a des explications à cela !

Si l'Alsace détient encore en valeur relative le plus fort taux de locuteurs en langue régionale dans l'hexagone, ce n'est pas qu'elle soit **ni plus vertueuse que d'autres régions ni qu'elle bénéficie aujourd'hui d'un statut particulier**. Cette

9. Nous reprenons volontiers cette idée lancée dans le débat par le grand poète **Claude Vigée**.

10. Ces paronymes sont bien écrits en standard et non en dialecte, ce qui donnerait Schnider, Mürer, Schwitzer ou encore Güller ✗.

particularité alsacienne provient en grande partie du fait que l'Alsace a été détachée de la République de 1870 à 1918¹¹. Ce retour dans le monde germanophone a évidemment boosté la langue allemande en Alsace, qu'il s'agisse de l'allemand standard ou dialectal.

De plus entre les deux guerres, l'allemand bénéficiait **d'une quasi-officialité avec la langue française**, tant nombre de documents publics ou administratifs étaient aussi rédigés en langue régionale allemande, tant l'allemand était présent à l'école et dans la vie sociale et culturelle. Nulle autre région de France n'a connu cela dans son histoire récente. Cet état de fait aurait pu **servir de base** à une évolution allant dans le même sens dans d'autres régions de France. D'une part, **il n'en fut rien** et d'autre part, **il est bien révolu** en Alsace même. Et l'Alsace rattrape à grands pas la situation des autres langues régionales de France.

Sont passés par là les interdits prononcés en 1945 à l'égard de la langue allemande, interdits scolaires, interdits médiatiques et interdits culturels constituèrent **un tort immense** fait à l'identité linguistique alsacienne et **une violence psychologique**¹² faite aux Alsaciennes et aux Alsaciens. Rien ne justifiait d'orienter les choses différemment de ce qu'elles étaient avant 1940¹³, sinon la volonté inavouée de poser les jalons **pour un alignement sur le monolinguisme** déjà bien installé ailleurs en France et de **mettre fin** à une exception alsacienne. Reconnaître le tort fait, c'est commencer **à le réparer**. Connaître le tort et ne pas vouloir le réparer, c'est persister.

L'Alsace n'a pas été victime de la langue allemande. Elle a été victime du nazisme. Ce n'est pas la même chose¹⁴. **L'Alsace s'est longtemps nourrie à la langue et à la culture allemandes**. Elle y a même apporté une contribution majeure (voir exemples page 76).

Si l'Alsace a été **annexée** à l'Allemagne nazie, **subissant régime dictatorial** et de surcroît **l'incorporation de force** de classes d'âge d'Alsaciennes et d'Alsaciens dans l'armée allemande, si cette annexion a occasionné un véritable traumatisme et si **le post-traumatisme** a consisté pour beaucoup à rejeter tout caractère allemand de

11. On ne s'en rend pas assez compte ou alors c'est politiquement incorrect de le dire, **mais les ¾ de ce qui fait** l'Alsace d'aujourd'hui, comparé au Berry par exemple, proviennent de la période du Reichsland (1870-1918) et c'est quasiment toujours à son avantage.

12. Au point **qu'il est surprenant** qu'en 2022, 15 % des Alsaciens disent encore que la langue régionale de l'Alsace est l'allemand (à côté de l'alsacien), selon une étude sociolinguistique sur la pratique de l'alsacien et de l'allemand en Alsace organisée par la CeA et présentée au grand public le 28 juin 2022.

13. Ce que **confirmait en mai 1947 le Conseil général du Bas-Rhin** qui demandait la réintroduction d'un enseignement de l'allemand dans les écoles primaires d'Alsace avec retour au règlement en vigueur en 1939 (notamment enseignement obligatoire et épreuve obligatoire au certificat de fin d'études).

14. Penser cela serait non seulement **stupide**, ce serait aussi **faire offense** aux grands « Dichter und Denker », aux poètes et philosophes de langue allemande, Kant, Goethe, Schiller, Heine...

l'Alsace¹⁵, **le temps de la résilience**, c'est-à-dire de celui du « *Werde der du bist* » (deviens qui tu es) n'est-il pas venu, le temps du triomphe sur toutes les inhibitions, sur tous les reniements, refoulements et fatalisme, et du plein déploiement de ses possibilités ?

Mais l'Alsace, c'est aussi des douleurs du passé qui se muent **en non-dits**, ces maîtres silencieux qui poussent à la reproduction inconsciente de **schémas anciens et anachroniques** ou quand les petits enfants restent notamment enfermés dans **l'anti-germanisme** de leurs grands-parents, voire l'accentue.

Si l'Alsace a été **le lieu malheureux** des antagonismes nationaux français et allemands, elle a aussi été **le lieu heureux** où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. **C'est dans la confluence et la synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne**. Ce faisant l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le **postnationalisme** qui rejette tout ethnisme. Elle est ouverture et non repli selon l'arithmétique 1+1=2 et non moins un.

Supposons un instant que l'Alsace **n'ait pas été détachée** de la République en 1870. Où en serait aujourd'hui la dialectophonie que d'ailleurs l'on n'ose pas appeler germanophonie ? Compte tenu du fait que le français était devenu **matière enseignée** au début des années 1830 et **langue d'enseignement** au début des années 1850, l'allemand n'étant plus alors enseigné **qu'une demi-heure** par jour et que la classe dirigeante qui seule suivait un enseignement secondaire était déjà par mimétisme largement **francisée ou en voie de l'être**, au point d'ailleurs que l'administration allemande a eu du mal à trouver en Alsace, en 1871, un personnel suffisamment à l'aise en allemand, il est fort à parier qu'au tournant du siècle (du XIX^e au XX^e), l'Alsace **aurait connu la situation qu'elle connaît à l'heure actuelle**, à savoir une langue allemande **qui n'est plus communément maîtrisée**, qu'il s'agisse du standard ou des dialectes, parce que cette langue aurait **connu les mêmes malheurs, sous la III^e République**, que le berrichon ou le poitevin ou encore l'occitan, tous déclassés, dépréciés, « patoisés » et aujourd'hui en voie d'extinction.

Si de nos jours, nous nous répétons, l'Alsace possède encore **le plus fort taux de locuteurs** en langue régionale, c'est en grande partie dû au fait que **la période du Reichsland a boosté** considérablement la langue allemande dans ses deux composantes et que cela s'est poursuivi entre les deux guerres en raison du statut que le standard avait conservé dans la quasi-totalité des sphères de la société alsacienne. Standard allemand et langue française se partageaient la communication écrite et l'oralité revenait à la seconde et aux dialectes qui restaient largement utilisés, y compris par une certaine élite. **C'est d'une part du bilinguisme collectif et**

15. Beaucoup ont fait l'amalgame entre le caractère allemand de leur langue et le malheur subi. Ils dénieront la première et évacueront le second par une surenchère patriotique. Les partisans de l'unilinguisme français s'en réjouiront, ne contribuant d'ailleurs pas peu à l'évolution des choses.

d'autre part de la forte interaction standard-dialectes d'alors que nous tirons encore certains bénéfices de nos jours. Mais peut-être plus pour longtemps, la langue régionale, qu'il s'agisse du standard ou des dialectes subissant depuis 1945 les mêmes contraintes que les autres langues régionales de France, en particulier une non-existence scolaire, sociale et culturelle pleine et entière.

Si l'on observe le graphique de la pratique linguistique en Alsace on aperçoit nettement **le parallélisme ou le synchronisme** dans la chute de la pratique des dialectes et de l'allemand standard, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Autant le standard allemand que les dialectes ont été victimes, d'une part **de la façon dont on traite en France les langues régionales**¹⁶, et d'autre part d'une couche supplémentaire, celle **de l'anti-germanisme** qu'il soit général à la France ou particulier à l'Alsace.

Les dialectes ont subi **une double peine** dans la mesure où ils ont été considérés comme langue des classes inférieures, pas nobles, ordinaires. De surcroît, ils ont **été dissociés** de la langue de culture de référence, l'allemand standard, qui longtemps n'a plus été enseigné à l'école élémentaire, ce qui n'a pas manqué de conduire à leur **appauvrissement qualitatif**, qui à son tour a contribué à leur **appauvrissement quantitatif** (moins de locuteurs). **On ne transmet généralement pas** une langue que l'on ne maîtrise pas vraiment dans toute sa richesse lexicale ou qui ne sert à pas grand-chose.

La revivification, qu'il s'agisse des dialectes ou du standard dépendra de la façon dont évoluera la reconnaissance des langues régionales en France, de la résilience par rapport à l'anti-germanisme et plus particulièrement s'agissant des dialectes de leur **« repositivation »**.

Cette dernière serait possible notamment par **la réassociation des dialectes et du standard**, une langue de grande culture qui permet une (re)lexification¹⁷ endogène.

La chute a été parallèle, la réhabilitation ne pourra que l'être aussi. Le graphique montre aussi qu'aujourd'hui **plus d'enfants ont été familiarisés au standard qu'aux dialectes**. Tous font plus ou moins bien de l'allemand à l'école, encore que **l'on ne leur dit pas toujours que l'allemand est aussi leur langue**. Les dialectes

16. À ce sujet, les interdits prononcés en 1945 à l'égard de la langue allemande ont eu **un effet dévastateur**. Pour faire changer de langue à une population, il faut faire intervenir plusieurs facteurs : diminuer le nombre de locuteurs et les fonctions de la langue dominée, dévaluer sa fonction identitaire et obtenir la légitimation de cette politique. Le changement de langue peut se faire par rupture (d'une génération à l'autre) ou de façon continue (par un lent processus d'absorption). Le changement est d'autant plus rapide que les deux phénomènes s'additionnent. **C'est le cas en Alsace**.

17. Exemple : comment traduire collectivité territoriale lorsque l'on ne connaît pas le mot en dialecte. L'idée, c'est d'aller le chercher dans le standard « Gebietskörperschaft » et de le dialectaliser en le prononçant « Gebietskerperschäft ». Il y a ainsi 300 000 mots du lexique du standard à disposition des dialectes, alors que le locuteur dialectophone qui maîtrise insuffisamment le standard utilise en moyenne un vocabulaire de quelque 1 000 mots seulement.

doivent aussi trouver leur place à l'école, en les **reliant étroitement** à l'enseignement de l'allemand. Les écoles ABCM-Zweisprachigkeit sont préceuses dans ce domaine. Une méthode qui rendrait possible le passage du standard aux dialectes serait à élaborer.

Si l'alsacien est aujourd'hui fortement **menacé dans son existence, c'est aussi le cas du standard allemand** en Alsace. Les interdits et l'opprobre jetés sur l'un, l'ont aussi été sur l'autre. Si l'alsacien est aujourd'hui fortement menacé dans son existence, c'est parce que l'on a porté atteinte à la germanophonie alsacienne dans son tout, c'est-à-dire à la pratique du standard comme des dialectes.

L'allemand est alsacien, l'alsacien, c'est de l'allemand. Ce paradigme a traversé les générations et les siècles. Renoncer au standard allemand au bénéfice des seuls dialectes qui seuls seraient « la langue alsacienne » relèverait **du repli provincialiste sur l'entre-soi** au préjudice d'une ouverture sur l'ensemble germanophone, quelque 120 millions de locuteurs en Europe. Ce n'est pas peu. Ce serait un peu comme en Saintonge jouer le saintongeais ou encore au Poitou jouer le poitevin, des dialectes d'oïl, contre le standard français.

Nous l'avons vu un certain soutien est apporté à la forme dialectale¹⁸ de la langue régionale, essentiellement en dehors du champ scolaire. Cela est **évidemment nécessaire**, mais ne devrait pas se faire ni **au détriment du standard** ni dans l'optique que cela est **moins compromettant, moins en opposition** avec le modèle imposé et **moins en concurrence** avec la langue française. Des mesures sont prises selon nous, beaucoup pour :

- **mettre du baume** sur quelques nostalgies linguistiques,
- **donner prix**, peut-être même sans le savoir, à celles et à ceux qui, **reproduisant un anti-germanisme anachronique, rejettent¹⁹ la forme standard** de la langue régionale²⁰ et qui pour certains rêvent d'une solution corse pour « la

18. Nous pensons particulièrement à l'OLCA qui n'est à la vue de son action qu'une agence de promotion des dialectes et non du bilinguisme français-allemand standard et dialectal. Il fait largement **l'impasse** sur le lien linguistique, historique et culturel entre les deux formes de la langue régionale. Il n'a pas pris en compte les objectifs du feu Office régional du bilinguisme (ORBI) dont il revendique pourtant la filiation. Ce n'est pas la structure que nous critiquons, mais **ceux qui en fixent le cahier de charge**.

19. Et qui sont **dans le déni des riches heures** culturelles allemandes de l'Alsace. Les causes principales en ont été décrites.

20. Choses entendues lors d'une réunion du bureau du conseil culturel d'Alsace qui illustrent une reproduction consciente ou inconsciente du modèle imposé et/ou le faire avec les interdits de 1945, une stagnation dans le post-traumatisme d'après-guerre, la non-demande de réparation et en fin de compte le renoncement à la valeur et à la modernité du bilinguisme français-allemand de beaucoup d'Alsaciens :

- comme il n'y a plus de région (Alsace), il n'y a plus de langue régionale,
- l'allemand ne peut être langue régionale, c'est une langue nationale,
- pourquoi aurait-on besoin de l'allemand comme langue écrite, on a donc le français pour cela,
- les tenants du standard font dans le pangermanisme,

langue alsacienne», c'est-à-dire pour une langue nationale alsacienne, voire ethnique,

- ou encore pour qui se contente d'un petit plus dialectal, **un supplément d'âme**, à côté de la langue française²¹.

Bien que peut-être de bonne foi, attention à ne pas être utilisés, instrumentalisés ou manipulés par les jacobins !

Un mot autour du concept de langue alsacienne. Un pays, une langue ? Il existe un travers très français : **une langue, un pays et un pays, une langue**. À la France, le français, à la Bretagne, le breton, à la Corse, le corse et à l'Alsace, l'alsacien (quid de l'allemand ?). Le concept de langue devrait **donc clore chaque territoire sur lui-même** et chacun devrait être doté de sa langue propre. Poursuivons le raisonnement : à l'Allemagne, l'allemand, à la Suisse, le suisse, à la Belgique, le belge, à l'Autriche, l'autrichien... On le voit, **cela ne fonctionne pas**, en tout cas pas toujours. En réalité la langue ne **doit pas être imposée en vertu de données ethniques** (une langue, une culture, une histoire, un territoire), mais elle devrait pouvoir être choisie en fonction d'une stratégie identitaire ou culturelle, ouverte et plurielle.

Quittons un peu l'hexagone. On imagine mal la communauté germanophone de Belgique faire sienne le concept **de langue belge** et les Sudtyroliens germanophones d'Italie celui **de langue sudtyrolienne** ou encore les Suisses germanophones, celui **de langue suisse**. Tous se disent germanophones. Dilemme alsacien depuis 1945 : **être ou ne pas être germanophone**. Ceux qui n'osaient se dire germanophones se sont d'abord **longtemps dits dialectophones**, c'est-à-dire en s'abritant derrière une phonie qui ne dit pas son nom et refoulant qu'elle était allemande, et maintenant nombre d'entre eux devraient **se dirent alsacophones**, puisqu'ils se revendiquent de la langue alsacienne et donc pas de la langue allemande. L'alsacien ne serait pas de l'allemand, pas un dialecte allemand. On avance à reculons.

Un mot sur la mauvaise foi des certains. Dans le compte-rendu que présentait le journal L'Alsace du 18 juin du congrès national du Snuipp-FSU qui se tenait à Mulhouse du 13 au 17 juin 2022, nous pouvons lire « Les sections du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont porté des revendications spécifiques - **que la langue régionale soit l'alsacien et non l'allemand - de façon à freiner le développement du bilinguisme...** ». La logique est implacable : **déconstruire** l'enseignement de

- Les recteurs Deyon et de Gaudemar ont été instrumentalisés par les Weckmann, Finck et autres Philipps et Philipp (Marthe), le premier pour définir la LR, le second pour ouvrir des classes paritaires français-allemand

- les classes paritaires français-allemand nuisent aux dialectes

- l'alsacien, l'*Elsasserdeutsch*, est à dissocier de l'allemand et être autosuffisant, et l'allemand n'est plus alsacien.

21. Qui pour beaucoup d'entre eux ont de toute façon, en raison des l'état des choses linguistiques, **perdu le contact** avec la culture allemande et sa part alsacienne en particulier. On pourrait dire qu'ils en ont été **désappropriés** sans le savoir ?

l'allemand au profit soi-disant de l'alsacien, enseignement pour lequel on n'aurait, dans l'état actuel des choses, ni le personnel ni les outils pédagogiques et peut-être bien pas de demande sociale ou alors très peu. Ce que les locaux de l'étape du syndicat savent très bien. **Pour donc au final ne rien avoir du tout** et aligner l'Alsace sur le Berry où rien ne se fait en matière de langue régionale berrichonne. **La logique est jacobine : faire rentrer l'Alsace dans le rang** selon le principe : tout le monde il est beau, tout le monde est pareil. On ne veut voir qu'une tête. On ne veut voir que des clones. **La logique est aussi antigermanique** au temps de l'amitié franco-allemande ?! Le jacobin est-il un nationaliste qui s'ignore ? D'autres en sont-ils les idiots utiles ?

Revenons à l'hexagone. Cela reviendrait pour la Saintonge qui parle saintongeais dialecte de la langue d'oïl à **se soustraire du standard français et de la francophonie**, idem pour le Poitou qui parle poitevin, idem pour nos Welches d'Aubure qui parlent roman lorrain...Le français est d'abord un dialecte de la langue d'oïl dont il est d'abord devenu le standard, et s'est imposé ensuite comme standard à un ensemble devenu francophone.

Si l'allemand n'est pas menacé d'extinction dans l'ensemble germanophone. **Il l'est en Alsace, aussi bien pour ce qui concerne la forme standard que les formes dialectales.** La germanophonie collective alsacienne sera ou ne sera pas, mais si elle doit être, ce ne sera qu'en bloc, c'est-à-dire dans ses deux expressions, dans ses deux phonies, la standard et la dialectale. On assurera la survie des dialectes, de l'alsacien, qu'en assurant la survie en Alsace de la germanophonie.

Quittons à nouveau un peu l'hexagone. Peut-on considérer que les enfants Suisses qui ont l'alémanique comme langue vernaculaire ou usuelle et qui apprennent le standard allemand à l'école sont de ce fait **germanophones**, c'est-à-dire locuteurs de langue allemande ? Idem pour les petits « Vorarlbergeois » ? Si c'est oui, en vertu de quoi cela ne serait-il **pas le cas des petits Alsaciens** qui apprennent l'allemand standard dans les écoles d'Alsace ? De ce point de vue, il est permis de considérer que l'Alsace a été, est germanophone, tout en étant aussi francophone.

Revenons dans l'hexagone et plus particulièrement en Alsace et à Albert Schweitzer qui a écrit (Traduction) « *L'allemand est ma langue maternelle, car le dialecte dans lequel je suis linguistiquement enraciné est allemand* »²².

Ce qui était évident pour Schweitzer **ne l'est plus véritablement** de nos jours pour nombre d'Alsaciennes et d'Alsaciens. Le présent ouvrage tend à **expliquer pourquoi les choses sont ainsi.** La principale relève **de la psycho-sociolinguistique**, à savoir d'un anti-germanisme inscrit dans les esprits suite à l'annexion nazie par le mainstream,

22. „Deutsch ist mir Muttersprache, weil der Dialekt, in dem ich sprachlich verwurzelt Deutsch ist.“

c'est-à-dire par **le courant de pensée des décennies d'après-guerre.** En Alsace, cet anti-germanisme était tourné contre une part de soi-même et a engendré le rejet de la langue allemande selon une équation : mauvaise Allemagne = mauvaise langue.

En pleine crise identitaire et n'ayant plus le pinceau en main, de victimes, les Alsaciens étaient devenus complices. L'épreuve **les a rendus vulnérables**, mais l'épreuve n'est (ne doit être) qu'un passage. Les actes à venir nous diront si les blessures ont transformé les Alsaciens et les ont rendus plus forts, **s'ils réhabiliteront pleinement** la langue allemande comme étant un des éléments de leur identité et s'ils ouvriront les yeux sur ce que leur vie d'Alsaciens peut avoir de bon ou **s'ils resteront dans l'incapacité** à rentrer en possession de ce qu'ils ont en grande partie perdu. « Survivre aux épreuves et la meilleure façon de faire ses preuves. » (Saint-Exupéry).

Renoncer à l'avenir à l'élément allemand standard de la langue régionale au profit du seul dialecte et d'un bilinguisme français-langue alsacienne **reviendrait à s'aliéner** un long et riche passé et **à renoncer à l'avenir au potentiel** que confère la maîtrise de cette grande langue de culture et à **installer des barrières linguistiques** là où elles n'ont jamais existé. Le Rhin n'a jamais été une frontière linguistique et culturelle. Il est en bonne voie de le devenir. « *Der Rhein war noch nie so tief!* »²³ Est-ce raisonnable ? **Faut-il donner satisfaction à ceux qui ont voulu cela et reproduire le modèle imposé ?**

Le jour où les Alsaciennes et les Alsaciens **oseront à nouveau** se réclamer, en plus d'être de langue française, d'être aussi de langue allemande, **ils auront résolu la moitié de leur problème** linguistique. Il leur restera plus qu'à se confronter à la vision jacobine de la chose linguistique française ! Deux preuves à faire, sauf à se contenter de la choucroute, des coiffes, des cigognes, des colombages... et d'un peu de dialecte.

23. Le Rhin n'a jamais été aussi profond !

De la mise à mal de la germanophonie alsacienne : oser regarder le problème en face

Pierre Klein

La République connaît, mais ne reconnaît pas (Régis Debray)

Toute mutation linguistique se traduit par une aliénation (eine Entfremdung).
On va de l'un à l'autre en perdant définitivement l'un
et la culture qui s'y rapporte.

D'un point de vue linguistique, l'allemand est alsacien et l'« Elsasserdeutsch »
(l'alsacien), c'est de l'allemand.
Le reste, c'est de la politique qui elle doit dire et faire ce qui est bon pour l'Alsace.

On aimerait ne pas avoir à **formuler de graves critiques** à l'égard de la République,
pays des droits humains, surtout lorsque l'on est Alsacien, mais voilà, on ne peut les
éviter, tant les droits linguistiques qui relèvent éminemment des droits humains n'y
sont **pas pleinement respectés**, loin s'en faut !

Flashback. Le 7 mai 1999, le gouvernement Jospin avait signé la **Charte européenne
des langues régionales ou minoritaires**. Le 20 mai, le président Chirac avait saisi le
Conseil constitutionnel avec évidemment l'arrière-pensée que ce dernier s'opposera
à la ratification ouvrant la porte à l'application.

À bien des égards haut lieu du jacobinisme, le conseil rendit sa sentence le 16 juin
1999 qui tomba comme un couperet. La Charte conférerait des « droits spécifiques
à des groupes de locuteurs » notait-il. De plus, elle reconnaîtrait un droit à pratiquer
les langues minoritaires « dans la vie privée », mais aussi « dans la vie publique ». Enfin,
elle contreviendrait au principe selon lequel « la langue de la République est
le français ». Bref, elle menacerait tout à la fois « l'indivisibilité de la République »,
« l'égalité des citoyens devant la loi » et « l'unicité du peuple français ». Rien de moins.

Critique :

- Contrairement à ce que prétendaient les «sages», la Charte **ne reconnaît aucun droit à des «groupes»** ; elle en accorde individuellement à des «locuteurs», ce qui est évidemment très différent. Le Conseil a fait dire au texte ce qu'il ne dit pas.
- Dans sa décision, le Conseil reconnaît que les 39 mesures de la Charte retenues par le gouvernement Jospin sur 89 proposées correspondent à **«des pratiques déjà mises en œuvre par la France»**. Comment considérer que des principes constitutionnels

de la République **sont menacés par des mesures déjà appliquées** ? Il y a là une contradiction majeure.

En conclusion. En la circonstance, le Conseil n'a pas suivi un raisonnement juridique. Il a eu **une approche idéologique, voire dogmatique**. Ce qui est sous-jacent à l'idéologie française, le non-dit, c'est l'obsession de construire une nation culturelle sur des données objectives : une langue, une histoire, une culture. Autrement dit, la France devrait se définir **comme une ethnie**. Cela en tout cas n'est pas véritablement contredit par des politiques reconnaissant et promouvant les langues régionales ou minoritaires de France.

La France est ainsi faite qu'elle **appelle au sacrifice** des langues dites régionales sur l'autel de l'union dans l'uniformité. Soit on s'en offusque et on demande une révision des concepts qui en sont à l'origine de cet état de fait, soit on fait avec. Mais faire avec suffira juste à **agir à la marge** et sans doute **pas même à maintenir** l'existant en connaissance et en pratique des langues régionales de France.

En France, **le lien entre la puissance publique et la langue française, entre le centralisme et le monolinguisme** est très ancien. À l'origine du monolinguisme français se trouve la construction de l'État. La France s'est construite comme un empire par intégrations successives de provinces au domaine royal capétien originel. **Le liant en a été l'administration** qui selon la volonté royale devait, dans un pays pourtant multilingue, être exclusivement **de langue française**. Chaque intégration était accompagnée d'ordonnances imposant la langue française dans l'administration aux pays nouvellement conquis.

Monarchique d'abord, la centralisation est devenue républicaine et jacobine, la nation étant appelée à s'unir par elle et autour d'elle, c'est-à-dire aussi **au monolinguisme français**, au point que centralisation administrative, nation et langue française **ont été confondues**.

C'est le « *Sonderweg* » français. Il en résulte que vouloir réformer le système administratif et promouvoir les langues et cultures régionales **apparaît d'emblée aux yeux de beaucoup, comme une volonté de s'en prendre à l'État lui-même**. Ce qui est stupide. Ajoutons à cela que tout conquérant développe toujours une méfiance à l'égard du conquis et qu'une certaine « élite » française est éduquée dans **l'ignorance**, voire le mépris des langues de France autres que le français.

La centralisation connut un apogée durant la Révolution et surtout sous le Premier Empire et a été maintenue par les régimes suivants jusqu'à nos jours. Si certains ont pu la justifier au moment de la Révolution, faut-il pour autant qu'elle **reste le modèle à reproduire ad vita eternam**, alors que ses inconvénients sont amplement reconnus.

Néanmoins, pour nombre de révolutionnaires, la nationalité était entièrement déterminée par la citoyenneté et la langue française ne constituait **pas en théorie, un critère de nationalité**. En pratique cependant, plus la France s'est prétendue une et indivisible, plus **l'hétérogénéité linguistique et culturelle en son sein la gênait**. Ainsi le critère linguistique, c'est-à-dire le monolinguisme, a, au travers d'une **confusion** entre nationalité et citoyenneté, finalement tendu à s'imposer dans la définition de la nationalité.

Nombre de révolutionnaires avaient envisagé un autre développement pour la gouvernance de la France, celui du fédéralisme. La France connaîtra même **une révolte fédéraliste**, mais elle sera durement réprimée. Les jacobins triomphèrent des girondins et purent installer durablement leur idéologie.

L'idée d'une France réduite à une seule langue, au monolinguisme, s'est imposée au travers de la socialisation **à la quasi-totalité des Françaises et des Français**, y compris à une bonne partie des locutrices et locuteurs d'autres langues de France que le français. La République avait-elle **besoin d'éradiquer** les langues et les cultures régionales pour donner toutes ses chances à l'apprentissage de la langue française ? On sait aujourd'hui que non. Un bilinguisme bien conçu est parfaitement possible et il est un plus et non un moins !

L'idéologie jacobine qui a prévalu au monolinguisme d'État reste **très prégnante et constitue un courant de pensée dominant**. Elle repose pour beaucoup sur l'idée que c'est la langue qui fait la nation et qu'elle en constitue **le ciment** principal. Notons en passant que les jacobins tenants de l'égalitarisme ont l'égalité sélective. Pour eux toutes les langues **ne se valent pas !** Quelle est la part de nationalisme conscient ou inconscient dans cela ? Le jacobin est-il un nationaliste **qui s'ignore** ?

On ne le sait que de trop, en arrière-plan de notre débat se trouve la confusion opérée par beaucoup entre langue et nation. La langue est-elle véritablement le ciment essentiel de l'union nationale ? Ceux qui en France étaient **dans la résistance** et ceux qui s'étaient rangés **du côté du maréchal** parlaient la même langue et pourtant **n'étaient unis en rien**. Et la nation était alors bien déchirée. Poursuivons.

Qu'est-ce qui distingue un **Suisse francophone d'un Français francophone**. Ce n'est pas la langue. Qu'est-ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français. Ce n'est pas la langue. En tout cas pas que la langue. Ce qui fait de l'un un Suisse et de l'autre un Français, c'est la culture et notamment **la culture politique transmise et partagée au travers de la socialisation et de sa stratégie identitaire**. Autrement dit, ce que l'on met dans la tête des gens à la faveur d'une sorte de formatage.

On voit plus loin de la plateforme de la cathédrale de Strasbourg que de la tour Eiffel. On voit qu'un autre développement de la démocratie et de la conception de la

chose linguistique **est possible, sans que pour autant cela ne remette en question le vivre ensemble**, bien au contraire.

Extrait de la Constitution helvétique :

...Le peuple et les cantons suisses... déterminés à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité,...

La Suisse a fait de sa diversité linguistique un des piliers de son unité nationale. Bien plus que d'être « unie dans la diversité », elle est **unie par la valorisation de ses différences**. En ce sens, elle est un anti-modèle, une Anti-France.

Nous devenons Français en ce que nous faisons nôtre ce que l'on nous présente de la France, en s'y identifiant. Mais ce qui nous est présenté de la France relève bien moins d'une **francitude, ouverte et diverse**, fondée sur une culture plurielle, ce qui ne signifie pas multiculture ou mosaïque, que d'une **francité repliée et fermée**, définie principalement par l'unicité de sa langue, de son histoire et de sa culture, c'est-à-dire **comme une ethnie** pour ne pas dire comme un national-communautarisme qui repose sur l'homogénéité et **exclut l'hétérogénéité**, linguistique et culturelle en particulier.

Les tenants de ce système qui ne cessent d'accuser les militants de la cause du bilinguisme de communautarisme nous font **une belle projection**. Ils les accusent **des maux dont ils sont eux-mêmes les porteurs**. Dans les cours de récréation on appelle cela : « *c'est celui qui dit, qui est !* ». Contrairement aux jacobins, les militants en question additionnent et fusionnent, selon la formule « **une langue + une langue = deux langues** ». Leur arithmétique ne tient pas du « deux langues au départ à **une langue** par la suite ».

On oppose souvent en France la conception allemande à celle française de la nation. La première serait objective définie par l'unicité de la langue, de l'histoire et de la culture. **C'est la nation culturelle**, l'ethnie, le « *Volk* ». La seconde serait subjective en ce qu'elle est fondée par le sentiment d'appartenance et la volonté d'être et de vivre ensemble. **C'est la nation naissant d'un acte subjectif d'autodéfinition**. Confère Renan et son plébiscite quotidien. Cependant, nous l'avons vu, les régimes successifs vont aussi s'empressez à **construire une nation culturelle** par exclusion de la propre diversité française.

Le principe de l'union dans la diversité reste largement **à installer dans l'habitus français**. Ce principe ne peut devenir une réalité qu'à la faveur d'un recentrage politique sur l'essentiel à savoir **la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité**, qui constituent pour les citoyens un véritable capital social et un incontournable socle commun.

Lorsque l'attachement à la loi fondamentale, elle-même recentrée sur les principes évoqués, et lorsque l'allégeance à l'État de droit seront placés au-dessus de toute autre considération, il deviendra possible de libérer la culture majoritaire ou dominante de sa propension à vouloir se substituer au pacte civil et social et à installer partout la « **mêmeté** » et la « **pareilleté** ».

Il sera alors envisageable de reconnaître les appartenances culturelles multiples, l'individu dans toutes ses dimensions et partant l'unicité politique et la pluralité culturelle de la nation. Il s'agit donc non pas de se soustraire aux principes universels, mais **au contraire de considérer que ceux-ci ne prendront véritablement leur sens que si les identités culturelles et les appartenances multiples ne font pas l'objet de discriminations.**

En parallèle au principe d'union dans la diversité se trouve **celui du postnationalisme**. Le postnationalisme, bien qu'il ne soit pas strictement considéré comme l'antonyme du nationalisme, les deux termes et leurs hypothèses sont néanmoins en opposition, car le postnationalisme est un processus selon nous **à la fois internationaliste et infra-nationaliste**, en ce qu'il **ouvre la nation** à la pluralité. En ce sens, **il est un non-nationalisme.**

Les Français en excluant leur propre diversité seraient-ils **des nationalistes qui s'ignorent** ? Nous sommes convaincus qu'une large partie des Françaises et des Français, si leur avis était sollicité, **trouveraient normal** qu'on ne demande pas aux locutrices ou aux locuteurs d'autres langues de France d'y renoncer. Au nom de quoi d'ailleurs ? Et qu'ils trouveraient tout aussi normal que ces compatriotes **puissent profiter d'une politique linguistique** en faveur du bilinguisme français-langue régionale.

Que les jacobins qui détiennent largement les rênes du pouvoir politique et médiatique démontrent qu'ils sont non seulement républicains, mais aussi démocrates et **qu'ils osent sortir de leur zone de confort et mettent leur conception en débat**. Cela contribuerait, à ne pas en douter, à donner **plus de cohérence** à la pensée dominante qui est aussi une pensée unique, tant certains sujets qui nous tiennent à cœur **sont insuffisamment travaillés** en France.

Que le français soit la langue de tous les Français est chose communément admise, **mais pourquoi serait-il la seule** ? Au nom de quoi les langues régionales ou minoritaires ne bénéficient-elles pas d'une pleine existence scolaire, sociale, culturelle, médiatique et culturelle seule à même d'assurer leur survie ? Serait-ce effectivement au nom **d'une perception nationaliste, voire ethnique** de la chose linguistique, **le nationaliste survalorisant** le propre et excluant le « différent » ?

En son temps, Georges Pompidou, président de la République tenait, en Alsace d'ailleurs, des propos à la hache : « *Il n'y a pas de place pour les langues et cultures régionales dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau.* ». Entre-temps, **un bémol a été mis** à cette perception des choses. Et les langues régionales sont désormais inscrites au patrimoine de la République²⁴. Mais dans la réalité les choses n'ont pas véritablement changé, **sinon qu'une petite place** leur est faite, notamment à l'école. Si un patrimoine a pour vocation d'être valorisé, il peut aussi être négligé.

Par ailleurs, les Français sont amplement **laissés dans l'ignorance** quant à la réalité de **la diversité linguistique** française et **à la valeur des langues de France**, largement perçues comme des patois²⁵, parlés grossiers, corrompus, pas faits ni à faire. **Accepteraient-ils la disparition de leur langue, évidemment non.** Pourquoi acceptent-ils la disparition de celles qui ne sont pas les leurs, mais pourtant de France ? **Par faute d'empathie** ? Seraient-ils tous des nationalistes ? Sans doute sont-ils **surtout ignorants** des politiques linguistiques et culturelles conduites dans leur pays, **faute d'un débat** récurrent au niveau des instances décisionnelles et surtout des médias.

Concernant l'Alsace, nous avons les mêmes problèmes que les autres régions de France, **mais nous avons deux couches supplémentaires**, à savoir un anti-germanisme français historique ou coutumier et un anti-germanisme alsacien tourné contre une part de soi-même par réaction post-traumatique consécutive à l'annexion nazie.

Ce phénomène psychosociologique a été accompagné **de lourds interdits linguistiques** à l'encontre de la langue allemande standard²⁶ et a facilité leur mise en œuvre. L'objectif de ces interdits était de toute évidence de mettre fin à terme rapproché **à une exception alsacienne** où la langue française ne bénéficiait pas avant 1940 du monopole linguistique et culturel en cours dans le reste du pays, et aussi à **un accès à une autre grande langue et à une autre grande culture** que la française, à savoir l'allemande.

24. Si désormais les langues régionales sont inscrites **au patrimoine de la République** (article 75-1 de la Constitution), il serait urgent d'en faire de même pour les histoires et les cultures régionales ou locales.

25. **Le terme patois** n'est généralement pas employé pour ce qui concerne des dialectes d'Alsace riches d'une littérature théâtrale et poétique. Ces derniers ont néanmoins connu et connaissent toujours des connotations dépréciatives tout comme le berrichon ou le poitevin. Le concept de patois est propre à une vision française de la chose linguistique. Le mot ne connaît pas de traduction en allemand ou en anglais par exemple.

26 **Interdits scolaires**, l'allemand est interdit d'enseignement dans les écoles maternelles et primaires, **interdits ou contingentements médiatiques et culturels.**

Une fois cela accompli, le standard allemand **devait à terme apparaître** aux yeux des Alsaciens comme une langue étrangère et la culture allemande comme une *terra incognita*. Dans ce schéma les dialectes d'Alsace, **une fois découplés** de la langue et de la culture desquelles ils participaient étaient condamnés à un appauvrissement **d'abord qualitatif puis quantitatif** et à une « patoisation » et l'inutilité et donc à l'inutilisation.

Si l'Alsace a été annexée à l'Allemagne nazie, si cette annexion a occasionné **un véritable traumatisme et si le post-traumatisme** a consisté à rejeter tout caractère allemand de l'Alsace, **le temps de la résilience**, c'est-à-dire de celui du « *Werde der du bist.* » (deviens qui tu es.) n'est-il pas venu, celui **du triomphe sur toutes les inhibitions**, sur tous les reniements, refoulements et fatalisme, et du plein déploiement de ses possibilités.

L'Alsace n'a pas été victime de la langue allemande. Elle a été victime du nazisme. Ce n'est pas la même chose. L'Alsace s'est longtemps nourrie à la langue et à la culture allemandes. Elle y a même **apporté une contribution majeure.**

Si l'Alsace a été le lieu malheureux des antagonismes nationaux français et allemands, **elle a aussi été le lieu heureux** où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande. **C'est dans la confluence et la synthèse que l'Alsace est véritablement alsacienne.** Ce faisant l'identité alsacienne s'inscrit d'emblée dans le postnationalisme qui rejette tout ethnisme.

Ainsi définie, l'Alsace ne peut donc être **perçue comme une ethnie** et les politiques linguistiques et culturelles conduites en Alsace dont la conséquence est que langue et la culture régionales d'Alsace sont un champ de ruines, **ne peuvent être qualifiées d'ethnocide.** Par contre, dans la mesure où langue et culture régionales d'Alsace sont dans la situation évoquée, il y a bien **mise en œuvre d'une politique**, évidemment dissimulée, non dite, non reconnue, mais appliquée, **de « linguicide »** et si ce n'est pas le cas, le résultat revient au même.

Il se parle quelque 6000 langues à travers le monde. Il en disparaît plusieurs dizaines chaque année. **Disparaissent celles** qui ne bénéficient pas d'une existence scolaire, sociale, médiatique, culturelle et culturelle. Ne pas leur conférer cette existence revient à ne pas vouloir les voir vivre et se développer. C'est en tout cas **les condamner à servir à peu, sinon à rien.** Une mort programmée.

Une population renonce-t-elle librement à sa langue ? La population alsacienne est en Europe la seule qui dans sa majorité a muté linguistiquement au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle. Elle a connu le passage d'une langue majoritaire à une autre langue devenue majoritaire. Les politiques **qui auraient permis un bilinguisme collectif** généralisé à toutes les sphères de la vie sociale et culturelle

alsaciennes **n'ont été ni pensées et ni voulues.**

Certes, la mutation linguistique ne prive pas les Alsaciennes et les Alsaciens de communication. Changer de langue n'empêche pas la communication. Ce que la mutation opère, **c'est la perte de l'Hinterland culturel** de la langue perdue, **la perte de la culture que véhiculait cette langue**, la perte d'une certaine vision du monde et d'une double lecture de la vie, des gens et des choses, la perte enfin de la possibilité de faire se rencontrer et se féconder ici deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande, et de **remplir le fier devoir historique** que des intellectuels alsaciens avaient assigné à l'Alsace, **celui d'être un pont entre la France et le monde germanophone.**

L'individu ne choisit pas sa langue. Elle lui est **imposée par la socialisation**, anticipée d'abord (les parents vont choisir telle ou telle langue en fonction de la valeur de la langue dans la société dans laquelle ils vivent ou veulent faire vivre l'enfant), puis primaire (la langue de la famille) et secondaire (école, société, médias...). Il pourra donc **être socialisé dans une autre langue** que celle originelle de ses parents. Ce fut et c'est encore le cas en Alsace.

Pour faire changer de langue à une population, il faut faire intervenir plusieurs facteurs : **diminuer** le nombre de locuteurs et les fonctions de la langue dominée, **dévaluer** sa fonction identitaire et **obtenir la légitimation** de cette politique. Le changement de langue peut se faire **par rupture** (d'une génération à l'autre) ou **de façon continue** (par un lent processus d'absorption). Le changement est d'autant plus rapide que les deux phénomènes s'additionnent. C'est le cas en Alsace.

Je ne suis pas un dinosaure. Encore dans les années 1950 dans le village de mon enfance, **mon premier cinéma, mon premier théâtre, mes premières prières, mon premier journal, ma première radio étaient de langue allemande.** La langue française fonctionnait dans les salles de classe et servait dans l'administration qui d'ailleurs utilisait encore **beaucoup de documents bilingues.**

Dans l'enceinte de l'école, **nous étions punis**²⁷ lorsque nous parlions notre

27. Un temps pas si lointain, nombre d'écoliers d'Alsace (comme de Bretagne, de Corse... des colonies) ont subi le symbole dans lequel certains voyaient au mieux un outil pédagogique pour mieux apprendre le français, d'autres au pire un outil de politique linguistique pour imposer le français à tout prix. Le symbole pouvait prendre la forme d'un bâton-témoin. L'idée essentielle qui présidait à son utilisation était par **la stigmatisation** de leur langue première d'introduire **une hiérarchisation** des langues dans la pensée des enfants, celle d'une langue qui vaut tout, celle d'une autre qui ne vaut rien et secondairement de mettre en place une procédure pédagogique, celle de l'immersion totale. **Stigmatiser la langue première, c'était aussi stigmatiser l'enfant** qui la parlait. L'enfant qui était pris à parler le dialecte par un camarade devait porter le symbole, à charge pour lui de s'en débarrasser en le transmettant à un camarade qu'il prenait sur le fait

langue maternelle l'*Elsasserditsch*. La génération de mes parents, certes utilisait majoritairement l'allemand dialectal d'Alsace dans la communication courante, **mais était bilingue**. On aurait pu bâtir sur cette situation un bilinguisme collectif permettant à chacun d'utiliser la langue de son choix dans toutes les sphères de la vie sociale et culturelle. **Il n'en fut rien !**

Bien entendu, les Alsaciens ont souhaité et accepté la forte progression de la langue française que l'Alsace a connue. Mais inversement, **ce n'est pas volontairement qu'ils ont consenti à l'abandon de leur langue première**. Il a fallu une bonne part de **contrainte objective et subjective** pour en arriver là.

La contrainte objective a résidé dans **la construction de l'inexistence scolaire, sociale, médiatique, culturelle et cultuelle** de la langue régionale et dans **une construction de l'oubli**. Elle a été notamment exercée par l'intermédiaire de fonctionnaires d'autorité, d'autant plus zélés qu'ils ne mettaient pas en jeu leur appréciation et responsabilité personnelles, mais agissaient en fonction d'une volonté supérieure qui leur échappait.

L'aspect subjectif de cette contrainte réside dans une certaine manipulation des consciences comme en particulier :

- **le mépris** jeté sur l'allemand dialectal d'Alsace que l'on a fait apparaître comme une langue inférieure qui ne débouche sur rien et surtout pas sur l'allemand standard ;
- **les assimilations** : allemand = langue du « Boche » (considéré comme le responsable de tous les maux) et français = langue du patriotisme et de la promotion sociale ;
- **l'amalgame** : défendre la langue allemande = attitude antinationale = pangermanisme ;
- **le non-sens pédagogique** : parler le dialecte handicape l'apprentissage du français ;
- le très célèbre « **c'est chic de parler le français** » que l'on a vu afficher dans Strasbourg ;
- **identité régionale** = repli sur soi, enfermement ethnique, rejet de l'étranger = extrême droite.

de parler le dialecte. En fin de journée, le dernier détenteur était puni. Critique. Par la pratique du symbole, l'école s'autorisait à « enseigner » aux enfants **le principe de la délation**, suscitait les moqueries de la part des enfants qui parlaient « bien comme il faut » et participait à **la ridiculisation** de la langue première des enfants. Ajoutez à cela que l'allemand standard n'étant plus enseigné à l'école primaire avec pour conséquence un appauvrissement des dialectes qui ne pouvaient plus s'y nourrir, il ne devrait surprendre personne **que la transmission intergénérationnelle** ait été rompue.

En 1945, l'Alsace, abandonnée en 1940, retrouve la France. **L'Alsace est dépassée par les ruptures et les contradictions**. La France est exigeante. Elle exerce une double contrainte, l'aimer sans faille et « désaimer » l'Alsace sans rechigner, obéir à l'une et faire violence à l'autre. Quoi qu'elle fasse, l'Alsace ne fait pas bien. Deux messages simultanés et contraires, une double obligation ou « *double-bind* » à l'origine **d'une certaine schizophrénie alsacienne**.

La contrainte n'est jamais aussi efficace que lorsqu'elle obtient des contraintes **qu'ils se l'appliquent à eux-mêmes** par intériorisation de disciplines et de censures inculquées et qu'ils finissent par en légitimer le bien-fondé.

Retourné revivre dans ce village en 2010, je n'ai pu **que constater une mutation linguistique bien avancée** au profit de la seule langue française et les gens de mon âge avec lesquels je parlais jadis dialecte s'adressent maintenant à moi en français et trouvent cela normal, enfin presque. Quant à la jeunesse, l'absence d'existence scolaire, sociale et culturelle, pleine et entière, aussi bien de l'allemand standard que dialectal a fait son œuvre. **Elle n'a pas changé de langue. Elle n'a quasiment été socialisée qu'en langue française**.

La langue de ma grand-mère qui était **aussi celle de Goethe, de Luther, de Freud et d'Einstein** est moribonde à Huttenheim. Oh, elle respire encore, faiblement, mais suffisamment pour redresser la situation. « *Wo ein Wille ist ist auch ein Weg.* » (là où il y a une volonté, il y a un chemin ou quand on veut, on peut.).

Est-il trop tard ? Il est bien tard, mais pas encore trop tard. **Tout serait encore possible**. La question linguistique alsacienne n'a pas été traitée à hauteur des enjeux, **en tout cas pas de telle sorte** que le bilinguisme collectif alsacien puisse vivre et perdurer. Certes, des choses ont été entreprises, mais largement **en dehors du champ de l'identité alsacienne** ou alors qu'à celui d'une identité réduite à des éléments qui ne dérangent pas.

Une identité assumée aurait permis un autre développement, mais en raison du refoulement de pans entiers de ses composantes, cela n'a pas été le cas. **Rappelons que c'est en fonction de l'identité qu'elle veut se donner** qu'une collectivité choisit une langue ou des langues. **Le choix du bilinguisme collectif n'a pas été fait**. Mais pouvait-on le faire dans le contexte psychosociologique d'après-guerre ? Il s'agit aujourd'hui d'en sortir. Les temps ont changé. **Le temps est à la résilience**. Regardons les choses en face.

Le bilinguisme collectif se réalise et se maintient par et **dans la coexistence scolaire, sociale, médiatique, culturelle et cultuelle de deux langues et donc dans le cadre d'une identité collective qui le porte !** Dans le contexte français de la gestion des langues régionales ou minoritaires, cette coexistence, notamment scolaire et

médiatique, reste à obtenir. La France est une démocratie. En démocratie, les fortes demandes, expressions de fortes volontés, ne peuvent qu'être satisfaites. **Il reste à permettre l'émergence de la demande et à la faire aboutir.** Il s'agit là d'une responsabilité qui incombe en premier lieu à quiconque détient une part de pouvoir en Alsace. Faute de la prendre, **demain il sera trop tard.** PK

Fondamentaux d'une politique linguistique et de son aménagement

Pierre Klein

- Politique linguistique
- Politique de revivification
- Bilinguisme et identité
- Bilinguisme et pouvoir politique : la question des droits linguistiques et celle du pouvoir politique
- Médias et communications
- Education
- Bref focus sur le pays de Galles

Par politique linguistique, il faut entendre l'ensemble des décisions concernant la relation entre la ou les langues et la vie sociale, et par aménagement linguistique leur mise en œuvre effective.

Le principal défi consiste à passer de l'exiguïté voulue ou subie à l'usage généralisée de la langue régionale. Il y a donc un besoin urgent de l'institutionnaliser au sein des différentes structures de la société alsacienne.

Le défi est d'autant plus difficile à relever que le pouvoir central qui détient la quasi-totalité des leviers permettant d'agir en matière de langues et de cultures en général et régionales en particulier n'est pas connu pour être favorable à ces dernières. C'est une litote.

Dans ce contexte, les institutions politiques alsaciennes ne pourront manœuvrer qu'à la marge. Qu'elles fassent déjà ce qui est faisable. Pour en faire plus et relever véritablement le défi évoqué, elles ne pourront pas se passer de « guerroyer » afin d'obtenir des concessions majeures.

Il y a **la linguistique** qui en particulier nous dit ce qu'est un dialecte et un standard. Il y a **la psycholinguistique** qui nous donne des informations notamment sur le vécu et le ressenti de la chose linguistique. Il y a **la sociolinguistique** qui étudie les relations entre la langue et la société. Il y a **l'histoire linguistique** qui décrit le passé proche et lointain de la pratique linguistique. Il y a **la politique linguistique** qui élabore une stratégie linguistique et la met en œuvre. Et il y a **l'avenir linguistique** qui lui relève de la politique. Si chaque individu choisit sa ou ses langues en fonction de ses besoins et de ses envies, les collectivités **déterminent, en fonction des besoins et des intérêts de la collectivité, l'avenir linguistique collectif par les politiques linguistiques** qu'elles mettent en œuvre. Il s'agit donc **d'une construction** comme est une construction **l'identité collective** de laquelle découle justement la politique linguistique.

S'agissant de la langue régionale d'Alsace, s'offrent, à cette dernière, différentes perspectives. Elle peut inscrire sa politique linguistique dans une **identité linguistique** alignée simplement sur **le monolinguisme collectif français** ou sur le **bilinguisme français-alsacien** ou **français-allemand-alsacien** ou encore **français-allemand**. Il revient à la collectivité alsacienne de faire des choix en fonction **de ses besoins et de ses intérêts**. Considérant que le bilinguisme est un plus, il semble **s'imposer de facto**. Alors, un bilinguisme français-alsacien ou un bilinguisme français-allemand standard et dialectal. Ce dernier s'était progressivement installé à partir du moment où l'Alsace commence à devenir française²⁸. Faut-il aujourd'hui **le remettre en question** au profit d'un bilinguisme français-alsacien, comme le prônent certains ?

Regardons au-delà de nos « frontières ». Ailleurs **en France** le monolinguisme collectif français s'est largement installé. Chez nos voisins du **Pays de Bade et du Palatinat**, il en va de même pour un monolinguisme collectif allemand. Au Pays de Bade, on parlait des dialectes alémaniques en gros au sud de la rivière Murg qui sépare Baden-Baden de Rastatt et francique au nord. Au Palatinat on utilisait des dialectes franciques. **La pratique dialectale a considérablement régressé dans les deux régions**.

On trouve à cela des causes qui sont **en partie identiques** à celles qui ont eu cours ou qui ont encore cours en Alsace. **Le rapport de force** institutionnel, culturel et sociétal en faveur du standard. Quasiment les mêmes causes ont fait passer les Badois et les Palatins au seul standard allemand que celles qui ont conduit les Alsaciens à passer au standard français, c'est-à-dire **à utiliser la langue qu'utilise l'élite intellectuelle et sociale, le monde institutionnel et économique**²⁹. **C'est chic et utile de parler allemand là-bas**³⁰, comme c'est chic et utile de parler français

28. Avec une seule interruption de 1940 à 1944.

29. Cela n'est par exemple pas le cas en Catalogne ou en Flandre ou respectivement le catalan et le flamand restent la langue **de toutes les couches sociales**.

30. Et comme chez nous, **on y fait la chasse** au dialecte à l'école.

chez nous. Un élément particulier intervient tant au Pays de Bade qu'au Palatinat, à savoir **une massive implantation** après 1945 d'Allemands venant d'autres régions germanophones parlant d'autres dialectes. Il fallait bien se comprendre.

Chez nos voisins **Suisses alémaniques** les dialectes alémaniques ont non seulement **pas décliné, ils se sont renforcés**, essentiellement pour des raisons identitaires. Autrement dit, les Suisses en question ne sont pas passés au seul standard allemand, notamment **parce qu'il fallait bien se distinguer des Allemands** surtout après la catastrophe de la Seconde Guerre mondiale. Plus encore, standard et dialectes y vivent en harmonie, chacun dans des fonctions propres ou partagées et de surcroît les deux expressions sont restées celles de toutes les couches de la population³¹. Lorsque les traités de Westphalie confirmèrent définitivement l'indépendance de la Suisse, cette dernière ne s'est pas dotée **pas d'une langue d'État** et décide donc de **ne pas quitter** l'ensemble linguistique et culturel d'expression allemande. **Les Pays-Bas** qui se virent eux aussi confirmer leur indépendance à ce moment-là, ne font dès lors pas le même choix. Ils vont progressivement **se donner une langue d'État**, le néerlandais fondé sur le bas francique occidental. Il est intéressant de noter que de leur côté les Suisses romanophones n'ont pas conservé leurs dialectes et sont passés au français standard. Question de perception des expressions linguistiques

Un autre exemple qu'il est utile de considérer est **celui du Luxembourg**. Ce dernier est **un cas particulier** qui pour des raisons diverses réserve une place dans l'espace public et social **à trois expressions linguistiques** le luxembourgeois, le français et l'allemand, chacune de ces langues présentant un besoin et un intérêt particulier selon les domaines d'activité ou de la catégorie sociale. Deux raisons à cela en sont que les Luxembourgeois **veulent se distinguer** à l'instar des Suisses des autres germanophones et que l'élite sociale luxembourgeoise est **passée assez tôt au français**. L'allemand reste **la langue de la socialisation** (langue première à l'école primaire)³². Le Luxembourg a une langue nationale, le luxembourgeois (loi de 1984) et trois langues administratives. En effet, l'administration fonctionne et communique quasiment en trois langues en **allemand, en français ou en luxembourgeois**. Le luxembourgeois est la langue commune de trois quarts de la population, parlée par 73 % et écrite par 65 %. La presse y est **majoritairement en langue allemande ou bilingue français-allemand**. Une place est réservée au portugais dans l'espace public y compris à l'école en raison de la présence d'une importante communauté portugaise. Autre aspect important, près de la moitié de la population luxembourgeoise est d'origine étrangère.

Et l'Alsace ? Nous l'avons vu, il y a la linguistique, la psycholinguistique, la sociolinguistique, l'histoire linguistique, la politique linguistique et l'avenir

31. Du professeur de la faculté à l'ouvrier, du PDG à la secrétaire.

32. Ce qui n'empêche pas que le français soit enseigné très tôt et que le « Lëtzebuergesch » (luxembourgeois) soit évidemment présent à l'école préélémentaire et élémentaire. L'anglais y est aussi généralisé.

linguistique. L'Alsace n'échappe pas à cela. Elle y est même plus que jamais confrontée. Compte tenu du passé et du présent, **quels choix la société alsacienne et en premier lieu le monde politique alsacien doivent-ils opérer concernant le futur linguistique collectif alsacien** et pour commencer, parce que tout découle de cela, quelle définition faut-il donner à ce qu'il est convenu d'appeler langue régionale ? D'ailleurs, faut-il changer l'existant ?

I. Politique linguistique

Par politique linguistique on entend des actions politiques qui influencent ou visent à influencer une situation linguistique. Elles peuvent concerner • **les langues elles-mêmes, leur corpus** (élaboration et/ou reconnaissance de dictionnaires, de grammaires...), • **leur statut** (langue officielle ou non officielle) • **leur connaissance** (cette action peut poursuivre différents objectifs en créant des possibilités et des incitations ou des interdictions) : **l'acquisition** d'une langue simplement en tant que deuxième langue, **le réapprentissage** collectif d'une langue qui n'est plus utilisée ou **le maintien** d'une langue dont le nombre de locuteurs diminue • ou leur **éradication** d'une langue.

La politique linguistique consiste à **planifier le statut** d'une langue en **attribuant certaines fonctions** à une langue donnée, par exemple en déclarant une langue officielle ou en en faisant la seule langue administrative et judiciaire, ou au contraire **en supprimant ces rôles**, sachant qu'il existe plusieurs façons explicites et implicites de réglementer le statut relatif des langues³³.

Pour réussir, une politique linguistique doit avoir le double et réciproque objectif **d'augmenter le nombre de locuteurs et d'augmenter l'usage public de la langue**. Pour ce faire, elle doit pouvoir s'appuyer sur **un cadre législatif** adéquat, sur **une planification** linguistique, sur **des ressources humaines, sur des ressources économiques** et enfin sur **une demande sociale**. Pour faire émaner et se renforcer la demande sociale, il faut à la fois une forte offre de langue et une narration **persuasive** sur laquelle se retrouvent la base militante et la classe dirigeante. **Une culture autour de la question du bilinguisme**, sa construction, ses valeurs, avantages et conditions, est à développer chez la société alsacienne et particulièrement chez les faiseurs de politique et d'opinion. Cette culture n'est pour l'instant **ni enseignée** dans les écoles **ni traitée** dans sa globalité par les médias publics en dehors de

33. La réglementation linguistique peut consister à planifier **le corpus d'une langue** en établissant un système d'écriture à adopter, en fixant le vocabulaire par la construction de lexiques ou de dictionnaires, en décidant de règles grammaticales et orthographiques, en favorisant ou non la création de terminologie, etc. Elle peut aussi consister à **changer le nom d'une langue** en le copiant sur le nom de la région ou de l'État que l'on souhaite distinguer (moldave par rapport au roumain dont il est un des parlers régionaux) ou sur différentes références historiques, culturelles et linguistiques (bosniaque, croate, monténégrin, serbe par rapport au serbo-croate). Enfin, elle peut même aller jusqu'à **recréer une langue** dont l'usage s'est perdu. C'est le cas de l'hébreu moderne en Israël.

mainstream. Le quatrième pouvoir ne fait, en accord avec le contexte et le milieu, **ni plus ni mieux** en la matière que l'exécutif et le législatif. À part de belles, notoires et girondines exceptions, tout ce beau monde ne **méconnaît-il pas largement le problème** ou ne considère-t-il pas qu'il n'y en pas, qu'il n'a pas à être ou encore qu'il n'y en a plus ?

II. Politique de revivification

Une politique de revivification de la langue régionale devrait tenir compte du fait que **tout ne se joue pas à l'école**. L'école peut et doit développer une compétence linguistique. Mais vouloir faire revivre la langue, cela ne peut être obtenu sans lui permettre **un usage social et culturel** et sans lui **conférer du prestige** au travers de son emploi par les institutions. Cela suppose aussi **un discours politique et public de « repositivation »** à son égard. Et comme la transmission ne s'opère quasiment plus de parents à enfants, elle doit **être prise en charge** par la collectivité en organisant **un bain linguistique dès le plus jeune âge** dans des crèches communales par exemple. **Une politique linguistique globale** suppose aussi de la part de la collectivité la mise en place d'une structure opérationnelle et de suivi largement ouverte.

Le destin des langues est toujours entre les mains des collectivités. Ce sont elles qui décident de leur sort. **Soit elles promeuvent** une langue ou plusieurs, soit elles **s'en désintéressent**, voire les condamnent à l'inexistence. Au stade où se trouvent la maîtrise et la pratique de la langue régionale, qu'il s'agisse de l'allemand standard ou des dialectes d'Alsace, **une politique globale de revivification s'impose plus que jamais à la collectivité, selon un triptyque : compétence, transmission et usage**.

Quelle Alsace voulons-nous pour le futur ? Une Alsace collectivement **repliée** sur le monolinguisme français aussi riche soit-il, une Alsace certes bilingue, mais d'un bilinguisme langue française-« langue alsacienne » **blotti** entre Vosges et Rhin ou **une Alsace participant pleinement des espaces francophone et germanophone qui l'entourne**, comme ce fut le cas tout **au long de l'histoire** et comme **l'avenir** nous l'impose si l'on veut bien notamment construire un vivre ensemble social, culturel et économique sur les deux rives du Rhin, dépasser les perceptions nationales de la chose linguistique et profiter des ressources en capital social que cela apporterait.

Beaucoup de temps a été perdu dans la construction d'un bilinguisme collectif en Alsace. De plus un grand nombre de personnes venant d'autres régions de France ou du monde s'est entre temps installé en Alsace. **Partons donc d'un palier de 30 %** de bilinguisme scolaire, social, administratif, culturel et cultuel à attendre dans les cinq ans à venir. Ce palier constitue **le niveau de bilinguisme collectif nécessaire** pour que la langue régionale perdure et est la base nécessaire à **un développement plus large** dans le futur, des fondations en quelque sorte.

III. Bilinguisme et identité

Si le bilinguisme doit avoir un avenir en Alsace, et si l'identité alsacienne doit (re)trouver **cohérence et signification**, alors un travail de réforme de **conceptions jacobines** de la chose linguistique, de (re)construction de **symboles et d'emblèmes identitaires**, mais aussi, et peut-être surtout, **sur les représentations mentales** s'impose.

Si l'on voulait augmenter le nombre de locuteurs et construire un bilinguisme collectif, les mesures actuelles **n'y suffiraient pas**. Ce qui se fait aujourd'hui sert avant tout au niveau du dialecte à **satisfaire partiellement les locuteurs existants**, beaucoup pour le plaisir³⁴, et au niveau de l'allemand standard à contenter **une partie de parents** qui souhaitent scolariser leurs enfants en classes bilingues paritaires, une partie seulement d'ailleurs, et sans évoquer la question de la compétence linguistique obtenue. Dans ce domaine **la demande a toujours été plus forte que l'offre**. Pour aboutir à un bilinguisme collectif et ce faisant faire profiter les Alsaciennes et les Alsaciens **des nombreux avantages** qu'il leur conférerait, il faudrait développer une politique beaucoup plus ambitieuse dans ses objectifs et ses résultats et amplifier nettement les engagements financiers.

Il faudrait en amont être convaincu que le bilinguisme collectif **est possible**, celui qui permet à chacun d'utiliser la langue de son choix dans les relations sociales et culturelles, sans nuire à aucune, et le vouloir pour l'Alsace. **Reste le problème** d'une identité française qui relève **bien moins** d'une « francitude », ouverte et diverse, fondée sur une culture plurielle, que **d'une francité repliée et fermée, définie principalement par l'unicité de sa langue, de son histoire et de sa culture**. Faire évoluer la conception française de l'identité nationale dans le sens souhaité est **un chantier** énorme et **une condition sine qua non** pour que le bilinguisme collectif alsacien puisse véritablement être et exister.

Des mesures sont indéniablement entreprises depuis des décennies en faveur de la langue régionale qu'il s'agisse de l'allemand standard ou de l'allemand dialectal, en particulier par l'intermédiaire **de l'école publique ou associative** ou encore de l'office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle (**OLCA**). Quelque 3 millions d'euros sont injectés dans la promotion de la langue régionale à l'école par les Collectivités. Et l'OLCA perçoit chaque année des centaines de milliers d'euros. Ce n'est pas peu. **Mais est-ce suffisant au regard de ce qu'il faudrait faire** si l'on voulait véritablement assurer la survie d'une langue désormais très menacée en Alsace ?

34. Il resterait énormément à faire au niveau de la petite enfance, **des crèches bilingues ou immersives** par exemple, mais pas que !

La première chose serait de **reconsidérer l'identité alsacienne**. En effet, les identités collectives sont des constructions réalisées en fonction d'une stratégie identitaire définie par la collectivité, en l'occurrence l'État et les Collectivités régionales, départementales et communales. Ces constructions sont réalisées dans l'objectif **de faire « NOUS »**, un NOUS caractérisé et caractérisant. Elles n'existent pas en soi. Elles sont imaginées, représentées. Cette construction s'opère amplement **au travers de la socialisation en fonction d'une stratégie identitaire**, notamment à l'école et dans les médias. Quelle identité veut-on et quelle autre ne veut-on pas ? Ainsi opte-t-on tantôt pour une identité reposant sur **l'unité dans l'uniformité**, que l'on peut aussi appeler « pareillette » ou sur **l'unité dans la diversité**.

Certaines collectivités **disposent des pouvoirs et des moyens** correspondant à leur souhait, d'autres, souvent subalternes, **n'en disposent pas** ou que partiellement. Il en va ainsi des collectivités alsaciennes qui **ne disposent véritablement ni des prérogatives, notamment scolaires et médiatiques**, leur permettant de **déployer une identité alsacienne** riche de **toutes ses composantes** historiques, **sans discriminations ou stigmatisations** ni de celles qui seraient nécessaires à **un plein épanouissement** dans l'espace où se situe l'Alsace. Mais ces collectivités le veulent-elles. Le renoncement naît souvent de l'infaisabilité.

La stratégie identitaire de l'État est bien connue. Nous avons vu que sa philosophie en matière de langues régionales ne relève pas de l'enthousiasme et qu'il est plutôt enclin à faire le service minimum. **Mais quelle est celle des Collectivités ?** Quelle stratégie pour quelle identité suivent-elles ? Le thème de l'identité est-il seulement débattu dans leurs instances politiques ?

Quelle est la part **de suivisme** pour ne pas déplaire en haut lieu et quelle est la part **d'initiatives propres** ? En démocratie ce qui n'est pas expressément interdit est autorisé. Il y a donc **un véritable boulevard** qui est ouvert à elles. Si elles n'ont pas de pouvoir normatif, elles auraient cependant d'importantes **possibilités d'initiatives**, parmi lesquelles certaines n'ont qu'un coût minime. **Elles pourraient donc aller plus loin dans l'offre** qu'elles font. Lorsque l'on sait que la part de leur budget consacré à la cause de la langue et de la culture régionales ne dépasse pas en moyenne les 1 %, on a un début de réponse.

Pourquoi ne le font-elles pas ? Nous l'avons vu. Il y a d'une part **un mainstream national** peu favorable et d'autre part une identité alsacienne qui, si elle doit être définie selon toutes ses composantes, pose **un problème à nombre d'élus, celui de l'anti-germanisme, c'est-à-dire de la reconnaissance de la part allemande de l'identité alsacienne**. Les Alsaciens, les Bretons, les Corses et bien d'autres rencontrent le même problème dans la dialectique identité nationale-identité régionale. Les Alsaciens subissent, nous l'avons vu, **deux couches supplémentaires** celui d'un anti-germanisme français anachronique à l'heure de l'amitié franco-

allemande et celui d'un anti-germanisme alsacien post-traumatique tourné contre soi-même.

Pour que la langue régionale (allemand standard et dialectes d'Alsace) puisse survivre dans la société alsacienne, elle doit pouvoir **y bénéficier d'une existence scolaire, médiatique, culturelle, administrative, économique, sociale et culturelle** (à l'exclusion de ce qui doit être véritablement régalien³⁵). **C'est une condition sine qua non.** Tout le reste n'y suffira pas. Il y a donc un triple travail à mener par la collectivité alsacienne, celui de la définition d'une **stratégie identitaire désinhibée, celui d'obtenir** les libertés nécessaires **-pour faire-** et **celui du faire**. Il conviendrait d'ores et déjà d'assurer l'existence énoncée ci-dessus **à hauteur, nous l'avons vu, de 30 %**. Ce taux est à la fois le minimum nécessaire pour assurer une survie à court terme et la base utile pour une éventuelle généralisation future.

IV. Politique linguistique et pouvoir politique : la question des droits linguistiques et celle du pouvoir politique

En amont de toute politique linguistique se trouve **celle des droits linguistiques et des pouvoirs politiques et des moyens financiers** dont elle dispose. Plus ces droits sont importants, plus la politique linguistique sera étendue. Les droits linguistiques sont d'ordre **individuel ou collectif**, ils peuvent être aussi territoriaux, communautaires ou mixtes.

1. Quels droits linguistiques ?

Les droits individuels ou personnels sont accordés **à des personnes, à des locuteurs actuels ou en devenir**. C'est par exemple le cas de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. On se souvient du positionnement du Conseil constitutionnel à son sujet. Contrairement à ce que prétendaient les «sages», la Charte ne reconnaît aucun droit à des «groupes» ; elle en accorde individuellement à des «locuteurs», ce qui est évidemment très différent.

Les droits collectifs s'appliquent aux individus **en tant que membres d'un groupe et portent sur la possession d'un patrimoine collectif**, comme celui de la langue. Ces droits sont généralement fixés dans des textes juridiques qui les officialisent en quelque sorte. Les droits peuvent être constitutionnalisés, c'est-à-dire inscrits dans la loi fondamentale du pays. Ces droits peuvent s'étendre sur tout le territoire d'un pays ou sur une partie de celui-ci. On parlera **de droits territoriaux** s'ils sont protégés par des espaces linguistiques. Ces espaces linguistiques peuvent être clos ou ouverts. Dans le premier cas **aucun autre groupe ne peut y interférer. C'est le cas de la Suisse**. S'ils sont **ouverts, d'autres groupes, généralement**

majoritaires, peuvent s'y implanter. C'est le cas de l'Espagne où l'espagnol interagit en Catalogne. La France quant à elle ne s'inscrit pas dans ces schémas. Il y a en France une longue constance **à ne pas reconnaître**, nous l'avons vu, de droits spécifiques au nom d'égalitarisme.

On peut décider également que les grands principaux généraux ne feront **l'objet d'aucun document juridique** et laisser à l'administration gouvernementale le choix des moyens utilisés pour assurer **une certaine** protection linguistique. On peut aussi se donner toute latitude et préciser les **choses dans des règlements, décrets ou circulaires** administratives. C'est ainsi que les choses fonctionnent **en grande partie en France**. On ne peut pas dire que rien n'y est entrepris en faveur des langues régionales ou minoritaires. Cependant, comme ces dernières ne sont pas inscrites véritablement dans le droit positif, tout y repose généralement sur des règlements, des décrets ou des circulaires et sur le bon vouloir des administrations et de leurs fonctionnaires.

La constante doctrine française se vérifie aussi **sur le plan international** en matière de droits des minorités ethniques, religieuses et linguistiques. Elle apparaît ainsi très nettement dans une communication du gouvernement français présentée à l'ONU en 1977. Celle-ci énonce que « *(La France) ne peut reconnaître l'existence de groupes ethniques, minoritaires ou non. En ce qui concerne la religion et la langue (autre que nationale) le gouvernement français rappelle que ces deux domaines relèvent non pas du droit public, mais de l'exercice privé des libertés publiques par les citoyens. Son rôle se borne à assurer à ces dernières leur plein et libre usage dans le cadre défini par la loi et dans le respect des droits de chacun. Le gouvernement français doit enfin rappeler que l'usage des langues locales ne saurait constituer en aucune manière un critère pour l'identification d'un groupe à des fins autres que scientifiques. Outre que cet usage est affaire d'individus, la très grande diversité linguistique – l'intérêt inégal que lui portent les habitants d'une même zone en raison notamment des difficultés d'adaptation de ces langues à l'évolution des idées et des techniques, leur incapacité à déborder leur cadre limité empêchent de les considérer comme l'élément nécessaire et suffisant pour définir une communauté par opposition à la nation française.* »

Une autre constance française réside dans le fait d'adhérer à des accords, pactes ou traités internationaux, mais en soustrayant les articles qui ne correspondent pas à sa doctrine linguistique. Il en est allé ainsi du **Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 27, ONU, 1966**, qui stipule notamment « *Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres du groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue.* » Ce Pacte est entré en vigueur en 1976. Il a été signé par la France en 1980, **à l'exclusion de cet**

35. **On n'en est pas à demander** par exemple qu'à l'armée française les ordres soient donnés en breton, basque ... allemand. Que les jacobins soient rassurés.

article 27 et donc non appliqué pour ce qui concerne les langues dites régionales. « *Le gouvernement français déclare, compte tenu de l'article 2 de la Constitution de la République française, que l'article 27 n'a pas lieu de s'appliquer en ce qui concerne la République.* »

Au moment même où la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires gagnait en audience et en application, la France, **sentant sans doute monter une menace** à l'égard de sa propre conception des choses, crut bon **d'inscrire le monolinguisme dans la Constitution** en son article 2 : « *la langue de la République est le français* ». Du coup les autres langues de France **n'en sont pas**. Certes, elle figure dans la Constitution. L'article 75-1 énonce « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* ». Certes, mais que fait-on de ce patrimoine. L'entretient-on, le transmet-on, où le laisse-t-on en jachère, inexploité et improductif ? Remarque. La Charte européenne est entrée en vigueur et s'impose à tout nouvel État membre.

2. Quel type de pouvoir politique ?

La politique linguistique peut entraîner des modifications structurelles et engendrer l'émission de **règles constitutionnelles** qui transforment l'organisation politique même de l'État. L'acceptation du pluralisme linguistique a amené certains pays à établir un système fédéral, d'autres ont adopté une formule d'autonomie régionale ou d'autonomie communautaire.

Dans ces deux cas, les infrastructures politiques (États régionaux, Cantons, Länder, Provinces, Régions...) **sont dotées de pouvoirs politiques et de moyens financiers** appropriés à leur stratégie linguistique. **La non-acceptation** du pluralisme linguistique dans d'autres pays, bien plus rares, les infrastructures **ne disposent pas, en tout cas pas suffisamment**, de pouvoirs politiques et de moyens financiers, **puisqu'elles ne sont pas, ou très peu, habilitées** à mettre en œuvre une stratégie linguistique propre. C'est le cas de la France.

V. Médias et communications

1. Médias

On ne peut nier l'importance de la question des médias quant à l'avenir des langues régionales, tant la présence effective d'une langue régionale dans les vecteurs de diffusion (télévisions et radios notamment) est déterminante pour sa survie. Le lieu n'est pas ici de prendre à notre compte toutes les critiques formulées à l'égard des médias qui constituent un réel quatrième pouvoir à côté du législatif, de l'exécutif et du judiciaire. Toutefois, il en est une qui pour nous est de première importance, **celle de la place indigente de la langue et de la culture régionales dans les médias**

alsaciens, publics notamment. Les raisons de cette indigence sont multiples. (Voir à ce sujet la contribution de Jean-Pierre Berg, page 62).

Que pourraient, que devraient faire les collectivités politiques en matière de soutien à la langue régionale et sa promotion dans le domaine des médias ? Pour s'en faire une idée, on consultera avec grand intérêt la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires qui dans son article 11 fait une large description. (Pour voir : <https://rm.coe.int/168007c07e>)

Il va sans dire qu'une fois que les institutions politiques ont **signé et ratifié** la Charte, **elles s'engagent à faire**. Les anciens Conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, l'ancien Conseil régional d'Alsace, et pas que ces institutions alsaciennes, avaient en son temps signé une Charte des collectivités territoriales d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale conçue par Jean-Marie Woehrling et qui reprenait grandement l'article 11 de la Charte européenne.

Mais depuis 2014 **peu de choses ont évolué positivement** en matière de prises en compte de la langue et de la culture régionales dans les médias en général et publics en particulier. Si l'école constitue un pan essentiel dans l'acquisition de la langue régionale, les médias de leur côté ont une énorme importance dans **sa propagation et dans sa (re)valorisation** psychosociologique.

2. Communications

Concentrons-nous sur **la communication publique et officielle**, c'est-à-dire entre des institutions politiques ou des administrations et des citoyens de base et inversement. Une politique de revitalisation de la langue et de la culture régionales **ne saurait passer à côté de son emploi** dans la communication évoquée, tant verbale qu'écrite³⁶. Non seulement, il **donne vie et utilité**, elle **confère aussi du prestige** à la langue.

Dans le cas particulier de la langue régionale d'Alsace et de la situation psychosociologique dans laquelle, elle se trouve, il importe **de communiquer massivement et évidemment positivement sur la valeur et la modernité de la langue** et de la culture régionales. D'un discours ouvert ou sournois contre elles, qui a eu cours très longtemps, un discours **en leur faveur** doit nécessairement être tenu. Ce qui a été par trop longtemps « négatif » doit **maintenant être positif**, « **repositif** ». Il en va d'une part de la complétude de l'action entreprise et de sa possibilité de réussite.

36. S'agissant de la communication écrite, nous préconisons à côté de celui du français, l'emploi de langue allemande (standard ou dialectal) **selon un modèle** qui se rapprocherait de celui qui a cours en Suisse alémanique.

Que pourraient, que devraient faire les collectivités politiques en matière de soutien à la langue régionale et à sa promotion par les autorités administratives ? Pour s'en faire une idée, on consultera là aussi avec grand intérêt la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires qui dans son article 10 fait une large description. (Pour voir : <https://rm.coe.int/168007c07e>)

VI. Education

En France, chose bien connue, **l'éducation relève du domaine régalien de l'État**, c'est-à-dire qu'elle est gérée par un ministère parisien et ses excroissances en région, les académies et les rectorats. L'école publique est **un domaine réservé** et les collectivités régionales, départementales ou communales n'ont guère de compétences **et ne peuvent intervenir qu'à la marge** dans l'extrascolaire et le parascolaire. Certes pour ce qui concerne l'enseignement des langues et cultures régionales, elles sont consultées et participent à l'élaboration de conventions, mais en tout état de cause l'État et son ministère restent « maître d'œuvre et maître d'ouvrage ». Pour les collectivités, les possibilités **de construire une politique linguistique scolaire et son aménagement à l'école sont donc extrêmement ténues**. En région, le patron est et reste le recteur et au niveau national, le ministre, patron des patrons.

Tout se tient. La conception en cours de l'identité nationale ne réserve que **peu de place à la diversité linguistique** française. Elle repose essentiellement sur le principe une langue, une histoire, une culture et un territoire et est mise en œuvre, construite dans le cadre d'une socialisation déterminée nationalement. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que **la présence des langues et des cultures** à l'école de la République, **même si elle n'est pas inexistante, reste ténue** pour employer la même expression que celle utilisée à propos des relations des collectivités avec l'école et de leurs moyens d'agir.

Dans les pays qui reconnaissent leurs langues et cultures régionales, il n'est pas étonnant d'y trouver **un autre mode de gouvernance**. Reconnaissance de la diversité en général et diversité dans la gouvernance **participent de la même philosophie politique**, celle de l'union dans la diversité. Cela se retrouve dans la quasi-totalité des pays ayant ratifié et mis en œuvre la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Regardons par exemple ce qui se passe pour **la population bilingue de Lusace et du Schleswig-Holstein en Allemagne, du Südtirol et du Val d'Aoste en Italie**. Et si la France s'est refusée à la ratifier, elle a clairement démontré qu'elle ne s'inscrivait dans cette philosophie politique. Tout se tient disions-nous.

Si les choses sont ce qu'elles sont, cela ne signifie pas **qu'elles doivent le rester ad vitam aeternam**. Des avancées dans la gouvernance de l'école **ont déjà été obtenues** par des collectivités territoriales françaises. Ainsi existe-t-il un ministre de

l'éducation en Polynésie française, une Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC) au sein du Gouvernement local et une Direction adjointe en charge de l'éducation, de l'enseignement en Corse, avec néanmoins peu compétence sur l'école.

Tout cela ne veut pas dire que les collectivités sont complètement démunies. Elles peuvent agir en dehors du champ proprement scolaire dans de nombreux domaines de la vie sociale et culturelle. Néanmoins, dans le cadre de droits à venir et à obtenir, la CeA devrait d'ores et déjà **engager des négociations** afin qu'elle dispose **de pouvoirs et de moyens complémentaires et supplémentaires** à ceux que la loi du 2 août 2019 lui a accordés lui permettant notamment de mettre en œuvre à l'école publique :

- **un enseignement bilingue généralisé** de la langue régionale d'Alsace selon des modalités permettant aux élèves d'atteindre une compétence équivalente des langues française et allemande (standard et dialectes),
- **et un enseignement également généralisé de l'histoire et de la culture régionales**. Cette politique scolaire devrait trouver un accompagnement **dans les médias publics régionaux (radio et télévision)** dont le cahier de charge devrait comporter une réelle politique de promotion de l'histoire et de la culture régionales. Ces deux domaines, enseignement et médias bilingues et biculturels, seraient cogérés par l'État et la collectivité alsacienne dans une structure ad hoc (voir page 51).

Quelques exemples de ce qu'elle pourrait d'ores et déjà entreprendre :

1. Une reconnaissance officielle de la langue régionale

À l'instar notamment de la Région Bretagne et de la Communauté d'agglomération du Pays basque (158 communes) qui ont officiellement reconnu respectivement le breton et le basque comme langue de leur région à côté du français, la CEA devrait reconnaître officiellement la langue allemande sous sa forme standard et ses variantes dialectales comme langue régionale d'Alsace, sans porter préjudice aux autres langues historiquement présentes en Alsace, le yiddish, le welche... Ce faisant, elle reprendrait à son compte les termes qui se trouvent dans la loi portant création de la CeA.

2. Des actions diverses en matière de langue et culture régionales

Sans préjuger notamment de la politique linguistique et culturelle que développera l'Office pour la langue régionale d'Alsace restant à créer, un grand nombre d'actions qui pour beaucoup n'ont pas un coût élevé et/ou qui ont une charge symbolique très forte devraient (déjà) être engagées. Nous invitons la CEA pour ce qui la concerne en propre à notamment :

- s'engager à assurer la publication de son journal d'information en version bilingue (français/allemand standard et dialecte) et présenter les éditoriaux de ses magazines sous une forme bilingue (il faut éviter que le dialecte y apparaisse seulement sous

une forme folklorique et humoristique),

- utiliser, à côté de la langue française, la langue régionale au cours des expressions orales publiques (discours...),
- publier sous une forme bilingue une partie au moins des documents (arrêtés, notifications, avis, informations, documents, etc.) qu'elle diffuse,
- s'engager à organiser la formation de son personnel afin d'améliorer ses compétences en langue régionale,
- s'engager à organiser des séjours de formation linguistique pour son personnel,
- s'engager à rendre possible l'expression en langue régionale pour les membres de son assemblée qui le souhaitent,
- s'engager à encourager la propagande électorale bilingue sur son territoire,
- assurer l'accueil en langue régionale des personnes qui le souhaitent dans les équipements sociaux et sanitaires relevant de sa responsabilité,
- s'organiser de sorte à rendre possible la présentation auprès de leurs services des demandes orales ou écrites en dialecte ou en allemand standard,
- s'engager à ce que dans ses principaux services un accueil en dialecte soit réservé aux personnes qui le souhaitent,
- s'engager à assurer le bilinguisme de ses sites Internet.

3. Lieu(x) d'Alsace (voir aussi page 60)

La Collectivité européenne d'Alsace pourrait s'atteler à la réalisation d'un « lieu d'Alsace », un réseau de centres de rencontres, de débats et d'émergence d'une identité et d'une conscience collective alsacienne, instruments de connaissance de l'histoire et de la richesse culturelle de la région, mais aussi laboratoires de projets pour les jeunes, ouverts à toute la population. Ce projet, aussi formulé sous d'autres désignations (institut culturel alsacien, maisons de la langue et de la culture régionales) rejoindrait des initiatives lancées dans de nombreuses autres régions sous la forme d'une ou plusieurs structures spécialisées, financées par les collectivités publiques spécifiquement consacrées à la culture régionale, non pas sur le plan de la réalisation de spectacles, mais sur celui de la recherche, de l'analyse, de la transmission, de la formation et du débat. Une telle initiative est également nécessaire en Alsace.

4. Pour une école ABCM-Zweisprachigkeit dans les cantons d'Alsace (voir page 52)

En guise de conclusion à ce chapitre **tourignons-nous vers le Pays de Galles** qui depuis quelques décennies a entrepris de construire et d'appliquer une politique et un aménagement linguistiques permettant non seulement **d'enrayer le déclin du gallois** (Cymraeg en gallois) dans la société galloise, mais bien **de regagner grandement en locuteurs galloisants**. Notons qu'à côté du standard gallois, on distingue communément deux grands **ensembles dialectaux** : le gallois du nord et le gallois du sud.

Depuis les années 1980, la reconnaissance de la langue galloise s'est accélérée dans les domaines de l'éducation, des droits linguistiques et de la gouvernance. Avec le *Welsh*

Language Act de 1993 l'anglais et le gallois ont été mis **sur un pied d'égalité**. Cette loi a créé le *Welsh Language Board* (aujourd'hui remplacé par le *Welsh Language Commissioner*). Le processus **de dévolution de 1998** a ouvert de nouveaux espaces pour la construction d'une société bilingue au Pays de Galles. Notons aussi que le Royaume-Uni a **ratifié la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires** le 27 mars 2001. Le 7 décembre 2010 l'assemblée galloise a voté à l'unanimité une nouvelle loi sur la langue, **garantissant l'égalité totale** entre l'anglais et le gallois.

Notons que le pays de Galles dispose d'une assemblée nationale, appelée Parlement, qui peut notamment adopter des lois en matière de langue galloise et d'un gouvernement séparé du parlement composé d'un Premier ministre et des ministères chargés de différents ressorts, dont un de l'éducation nationale. Le Premier ministre est nommé par la reine sur proposition du parlement. Il nomme les ministres.

Notons encore que les Gallois ont conféré **un véritable statut à la langue galloise** à côté de l'anglais, ce qui a permis au gallois, qui était très menacé dans son existence, **de regagner en prestige**. Le gallois est fortement présent **dans la justice, les services publics, la signalisation routière, les médias et l'ensemble des domaines de la vie sociale**. En se déclarant comme pays officiellement bilingue, le pays de Galles fait en sorte que **tout texte officiel et/ou administratif soit disponible en anglais et en gallois**. Ce qui en passant motive celles et ceux qui veulent travailler dans le secteur public à bien maîtriser le gallois. D'une pierre deux coups !

Dans le secteur de l'éducation, **le gallois est enseigné obligatoirement** :

- en tant que langue première aux enfants galloisants (environ 20 %),
- et comme langue seconde aux non-galloisants,
- et dans trois universités l'enseignement en gallois fait partie **des cours obligatoires**.

En ce qui concerne la signalétique publique³⁷, celle-ci est **désormais bilingue**. La signalétique monolingue en anglais a été supprimée.

Dans le domaine de la culture, le développement de la musique populaire et celui d'une industrie culturelle (y compris une musique rock) en langue galloise sont notamment favorisés. Et pour ce qui concerne les médias, il existe **une chaîne de télévision entièrement en gallois (SC4)** et la BBC **doit inclure** un nombre important de programmes en gallois.

37. L'utilisation de **panneaux de signalisation bilingues** est sans doute le principal outil symbolique de perception et d'institutionnalisation de la réalité bilingue d'un territoire.

Cette description de la politique et de l'aménagement linguistiques au pays de Galles est loin d'être exhaustive. Il faudrait également parler amplement du Commissaire de la langue galloise (*Welsh language commissioner*, en gallois : *Comisiynydd y Gymraeg*) aujourd'hui intégré au ministère de la langue galloise. Le principal objectif statutaire du commissaire est **de promouvoir et de faciliter** l'utilisation de la langue galloise. Ce faisant, le commissaire doit s'efforcer d'accroître la fourniture de services en langue galloise et d'autres possibilités d'utiliser la langue. Il travaille dans l'optique de faire du pays de Galles un pays où les gens peuvent **vivre leur vie en gallois**. (voir : <https://www.welshlanguagecommissioner.wales/>).

Il est clair que grâce aux actions entreprises et à la détermination des Gallois, la situation de la communauté linguistique galloise peut aujourd'hui être qualifiée de dynamique. **Le prestige reconstruit** de la langue a stimulé chez les jeunes le désir d'apprendre la langue. Le recensement de 2011 rapportait que 99 % de la population galloise parlait l'anglais et 19 % le gallois (562 016 habitants). En 2017, on recensait un peu plus de 850 000 locuteurs, soit environ 28 % de la population (environ 3 millions). L'objectif est fixé d'atteindre **le million de locuteurs galloisants d'ici 2050**, soit 1/3 environ de la population. L'effort ne saurait donc être relâché, notamment au niveau de la scolarité pour dépasser la simple connaissance et former des locuteurs pratiquants. L'accent est fortement mis sur la formation des enseignants à l'université. PK

Du déclin au renouveau

Pierre Klein

Pour que la langue régionale (allemand standard et dialectes d'Alsace) **puisse survivre** dans la société alsacienne, elle doit pouvoir y bénéficier **d'une existence scolaire, culturelle, administrative, économique, médiatique, culturelle et sociale** (à l'exclusion de ce qui doit être véritablement régalien³⁸). C'est une condition *sine qua non*. **Tout le reste n'y suffira pas**. Il y a donc un triple travail à mener par la collectivité alsacienne, celui de la définition d'une **stratégie identitaire désinhibée**, celui d'obtenir **les libertés nécessaires** -pour faire- et celui du **faire**. Il conviendrait d'ores et déjà d'assurer les existences énoncées ci-dessus **à hauteur de 30 %**. Ce taux est à la fois le minimum nécessaire pour assurer une survie à court terme et la base utile pour une éventuelle généralisation future.

L'individu, généralement l'enfant, **ne choisit pas sa langue première**. Elle lui est imposée au travers de **la socialisation** anticipée, primaire et secondaire, c'est-à-dire par l'environnement psycho et sociolinguistique, familial, scolaire et social.

Une langue existe **par la pratique qu'en font ses usagers**. Cette pratique répond à un besoin individuel et social, **une demande** de langue, et s'exerce au travers d'une fonctionnalité de la langue, **une offre** de langue. Demande et offre de langue présentent divers **domaines d'action**, domaine vernaculaire (privé, familial), domaine véhiculaire (usage courant de la vie sociale et économique), domaine référentiel (officiel, culturel, scolaire et identitaire) et domaine religieux (liturgie). Ce sont ces critères qui déterminent la rencontre entre la demande et l'offre de langue, c'est-à-dire **le marché linguistique**.

Pour faire changer de langue à une population, il faut faire intervenir plusieurs facteurs : **diminuer** le nombre de locuteurs et les fonctions de la langue dominée, **dévaluer** sa fonction identitaire et obtenir la légitimation de cette politique. Le changement de langue peut se faire par **rupture** (d'une génération à l'autre) ou de **façon continue** (par un lent processus d'absorption). Le changement est d'autant plus rapide que les deux phénomènes s'additionnent. C'est le cas en Alsace.

« *Lorsque, à l'inverse, une langue jusque-là dominée **accède au stade de langue officielle**, elle subit une réévaluation qui a pour effet de modifier profondément la relation que ses utilisateurs entretiennent avec elle.* » Pierre Bourdieu in « Ce que parler veut dire »

38. On n'en est pas à demander par exemple qu'à l'armée française les ordres soient donnés en bretons, basque, allemand. Que les jacobins soient rassurés.

Si l'on voulait reconstruire le bilinguisme alsacien, il faudrait **prendre le chemin inverse** de celui **qui a conduit au déclin** de l'une de ses composantes, à savoir la langue allemande dans sa forme standard, comme dans sa forme dialectale.

La langue régionale a considérablement régressé et continue de régresser. Ce constat, pour navrant qu'il soit, **est indiscutable**. À l'origine de cette régression se trouvent plusieurs déficits dont la langue régionale a souffert et continue de souffrir, **déficit** de reconnaissance, **déficit** de sentiment identitaire, **déficit** de fonctionnalité ou d'utilité, **déficit** de relation entre dialectes et allemand standard, **déficit** de sentiment linguistique, **déficit** de sécurité linguistique, **déficit** de socialisation, **déficit** d'intégration.

Ces déficits ont été et sont encore largement **causés à la fois par des réalités objectives** (politique linguistique, loi fondamentale, statut des langues, école, média...) **et par des représentations mentales** (perceptions de la chose linguistique, culturelle et identitaire), largement formées par ces réalités, qu'elles renforcent à leur tour par les comportements qu'elles génèrent. À la longue, elles se sont installées **en habitus... alsacien**³⁹.

Si le bilinguisme doit avoir un avenir en Alsace, et si l'identité alsacienne doit (re)trouver cohérence et signification, alors un important **travail de réforme** de certaines conceptions, **de (re)construction** de symboles et d'emblèmes identitaires, mais aussi, et peut-être surtout, **de modification** de certaines représentations mentales s'impose. Et quiconque prétend vouloir œuvrer à une politique linguistique bilingue **ne peut faire l'économie** d'un tel travail et doit le situer principalement dans le cadre **de la communication et de la socialisation**. Bilinguisme et identité alsacienne sont étroitement liés.

S'agissant des déficits, il conviendrait de renverser les choses et de faire exactement l'inverse. Autrement dit, il s'agirait de créer des conditions favorables à une revivification de la langue régionale.

a. Du déficit au gain de reconnaissance officielle de la langue

Citons ici Pierre Bourdieu : *« Lorsque, à l'inverse, une langue jusque-là dominée accède au stade de langue officielle, elle subit une réévaluation qui a pour effet de modifier profondément la relation que ses utilisateurs entretiennent avec elle. »*. Nous le savons bien, l'Alsace n'est **pas prête à obtenir** (à demander ?) la co-officialité de sa langue régionale avec la langue française. Si déjà les collectivités politiques

39. L'**habitus** désigne un ensemble de comportements psychologiques relativement stables et transposables, acquis par socialisation dans le but d'une adaptation à des valeurs et à des normes déterminées. C'est une sorte **d'inconscient social**.

d'Alsace **reconnaissent officiellement dans un acte** commun ou séparément, l'allemand dans sa forme standard et dans ses formes dialectales comme une langue d'Alsace, un grand pas serait fait en direction de la société alsacienne.

Elles n'innoveraient pas, puisque cette présentation de la langue régionale **figure dans la loi portant création de la CeA**, dans de nombreux textes (conventions, circulaires...) et aussi dans une charte appelée **charte des collectivités territoriales** d'Alsace et de Moselle pour la promotion de la langue régionale sur la base de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires adoptée notamment par les anciens conseils généraux du Haut et du Bas-Rhin, par l'ancien conseil régional d'Alsace et de grandes communes d'Alsace, ratification qui serait **à renouveler**.

b. Du déficit au gain de sentiment identitaire

Si la langue n'est pas toute l'identité d'une collectivité, parce qu'elle ne lui confère en réalité qu'une identité linguistique, elle **en participe** néanmoins grandement et **contribue** fortement au **sentiment d'appartenance**. Plus on voudra s'identifier à la collectivité qui utilise une certaine langue, plus on voudra connaître et pratiquer cette langue. La connaissance de la langue permet de s'identifier à la collectivité et la collectivité n'existe pas sans permettre l'identification. **Il n'y a pas d'identité sans identification**. L'identité n'est jamais donnée, transmise ou aboutie, car seul se déroule le processus inachevé et imaginé de l'identification.

On ne peut pas s'identifier à ce que l'on ne connaît pas ! Permettre la connaissance de la langue, c'est permettre l'identification à la collectivité qui la pratique. Inversement si l'on veut permettre l'identification à la collectivité il faut aussi **permettre la connaissance** de la langue qu'elle pratique. Ce qui ne veut pas dire que l'on ne peut pas s'identifier à l'Alsace sans connaître la langue régionale. Il y a bien d'autres éléments identificatoires. Mais cela aide.

c. Du déficit au gain de fonctionnalité ou d'utilité

Pour ce faire, la langue régionale doit bénéficier **d'une véritable existence scolaire, sociale et culturelle**. D'une langue qui ne sert à rien, ou à pas grand-chose, il s'agit **de passer à une langue qui a une réelle utilité** et particulièrement **dans la sphère publique**. La libération doit être substituée au confinement linguistique.

d. Du déficit au gain de relation entre dialectes et allemand standard

Il s'agit de renouer les liens qui **se sont distendus** ces dernières décennies, entre la forme standard et les formes dialectales de la langue régionale. La première doit pouvoir retrouver un enracinement dans les secondes et les secondes doivent pouvoir **se ré-enraciner** dans la première. Le gain sera obtenu par **leur remise en réciprocité**. Il s'agit notamment de créer les conditions qui permettent **leur**

réassociation afin que les dialectes puissent à nouveau **se nourrir** au standard et à la culture qu'il véhicule et connaître un **ré-enrichissement** lexical endogène dont ils ont été privés, notamment depuis que le standard a été évacué grandement de la vie scolaire, sociale et culturelle alsacienne.

Cette dissociation a d'abord conduit à un **appauvrissement qualitatif** des dialectes qui a lui-même contribué à l'**appauvrissement quantitatif** (moins de pratique). Le gain d'emploi de la forme standard **rejaillira** sur les formes dialectales de la langue régionale et réciproquement. Nous préconisons à ce sujet **que les dialectes soient associés à l'enseignement de l'allemand** standard dans une méthode qui reste à élaborer.

e. Du déficit au gain de sentiment linguistique

Une meilleure maîtrise et du standard et des dialectes contribuera à ne pas en douter à renforcer l'**image** que les Alsaciens se font de la langue régionale. Elle contribuera à mieux **percevoir** ce qui est correct ou approprié ou encore erroné ou inapproprié, c'est-à-dire à **surmonter** d'éventuelles gênes, à **renforcer** le sentiment linguistique et en conséquence l'**emploi** de la langue.

f. Du déficit au gain de sécurité linguistique

Le gain de sécurité linguistique s'obtient lorsque les locuteurs s'approprient l'idée que la langue qu'ils utilisent **est légitimée et valorisée par la société**. Là aussi une meilleure maîtrise renforce la sécurité linguistique et en conséquence l'emploi de la langue.

g. Du déficit au gain de socialisation

La socialisation est tantôt un processus visant à **transmettre** une culture tantôt un processus d'**intérieurisation** qui naît de la confrontation avec l'altérité. Il n'est possible d'intérioriser que ce avec quoi on est **mis en relation**. Il importe donc d'augmenter sensiblement la confrontation avec **la culture dite régionale** et partant avec l'**identité collective** alsacienne. Il importe de permettre une socialisation alsacienne.

h. Du déficit au gain d'intégration

L'individualisation croissante, la douce indifférence (*die süße Gleichgültigkeit*) comme principe, la disparition des formes familiales traditionnelles, l'explosion des attitudes de vie consuméristes, la fin des métarécits, l'évolution vers une société de l'expérience personnelle et de l'hédonisme, la dégradation de la culture du vivre ensemble et de la solidarité, ainsi que les nouvelles tendances de la pauvreté sont autant d'éléments qui contribuent à la désintégration et à la destruction de nos milieux de vie, alsaciens en l'occurrence, qui perdent de plus en plus leur soutien social. Si le sentiment d'appartenance et la volonté de vivre ensemble **se tarissent**, l'identité alsacienne ne

peut que se tarir aussi. Il faut donc d'autant plus œuvrer à un **renforcement du lien social alsacien** et partant de l'identité alsacienne.

i. Conclusion

On ne fera pas les gains évoqués sans s'attaquer aux réalités objectives ou subjectives qui ont créé ces déficits ! La première des actions à mener, la plus importante et la plus incontournable, serait de la part de la classe dirigeante alsacienne de tenir un **discours de « repositivation »** de la chose linguistique alsacienne, un **discours**, nous nous répétons volontiers, appelant à la **résilience**. Il s'agirait d'appeler les Alsaciennes et les Alsaciens au « *Werde der du bist !* », c'est-à-dire à triompher sur toutes les inhibitions, sur tous les reniements, refoulements et fatalismes au profit d'un plein déploiement de leurs possibilités. Un discours aussi leur présentant ce qu'ils sont en train de perdre et/ou ont déjà perdu, et, **en contrepartie**, ce qu'ils pourraient gagner **en reconquérant et en se réappropriant** le bilinguisme.

Les Alsaciennes et les Alsaciens ont été laissés livrés à eux-mêmes quant à la question linguistique, **une question qui ne leur a jamais été véritablement posée**. Les choses ont été prises en main par ceux qui détenaient le pouvoir politique et médiatique, notamment après 1945. Jamais **un débat digne de ce nom** et renouvelé autour de l'avenir linguistique de l'Alsace n'a été conduit. Jamais on n'a demandé à Meyer Jules s'il était d'accord pour renoncer à sa langue première. **Profitant du désarroi** dans lequel se trouvait la population alsacienne à la fin du dernier conflit mondial, les faiseurs de politique linguistique ont **imposé la construction du monolinguisme**, non qu'il ne fût pas important que la langue française continue sa progression au niveau de sa connaissance et de sa pratique en Alsace, ce que nous critiquons, c'est **le renoncement imposé** au bilinguisme.

Si aujourd'hui **une véritable politique en faveur du bilinguisme** devait être mise en œuvre, le chantier serait énorme, tant de temps ayant été perdu. On ne le sait que de trop. Alors, soit on s'en donnera à la fois les objectifs et les moyens et pour cela il faudra mener **un ferme et long combat** au niveau du pouvoir central, tant les réticences de ce dernier sont grandes, et croire en **la fécondité d'un conflit démocratique dans lequel il faudra entrer**, soit on continuera à faire ce que l'on fait déjà et que l'on appelle politique de bilinguisme, mais qui n'en est pas une. Ce qui est fait se rapproche bien plus de soins palliatifs que de la mise en œuvre d'une large gamme **de soins curatifs** pour employer une métaphore médicale. PK

Collectivité européenne d'Alsace : et si la cogestion État-Collectivité nouvelle était une des solutions

Pierre Klein

Selon toute vraisemblance, la Région Grand Est ne lâchera rien de ses prérogatives. Son président l'a maintes fois répété. Et la collectivité alsacienne nouvelle restera sous tutelle du Grand Est pour un très grand nombre de compétences, puisqu'il est dit qu'elle ne pourra le quitter. Ne revenons pas sur l'incohérence de la chose. Elle a été bien analysée.

Il en va autrement des compétences que la collectivité nouvelle pourrait ou devrait obtenir de l'État. Pour l'instant, il n'est question que du transfert à la CEA de la gestion des routes nationales non concédées et de l'A 35. Mais pourquoi s'en tenir à cela ?

L'État connaissant la demande alsacienne en matière de compétences⁴⁰ se devrait d'y répondre, sauf à rester rétif au changement et à la ... démocratie. Il pourrait ainsi céder à la collectivité nouvelle, un certain nombre de ses domaines d'intervention, dans un souci de gestion de proximité et de coller au plus près des réalités de terrain.

La France n'est certes pas (encore) un pays régionalisé et encore moins fédéralisé. Elle est un État unitaire décentralisé⁴¹ et déconcentré⁴². Collectivités territoriales et Directions régionales ou départementales effectuent de simples missions confiées par l'État, sans réel pouvoir réglementaire et surtout pas législatif. Mais si comme l'annonce le gouvernement, le temps de la différenciation girondine doit venir, pourquoi ne pas anticiper et l'expérimenter en Alsace. Par la loi ou par le règlement, la collectivité nouvelle devrait alors obtenir d'autres compétences pleines et entières venant de l'État et relevant de son administration décentralisée et déconcentrée en département et en région⁴³.

40. Cf Sondage IFOP de février 2019 réalisé pour le CPA et l'ICA

41. **La décentralisation** est un processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui. www.vie-publique.fr

42. **La déconcentration** est un processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à implanter des autorités administratives représentant l'État dans des circonscriptions administratives locales. Ces autorités sont dépourvues d'autonomie et de personnalité morale. www.vie-publique.fr

43. Certaines étant parties dans le Grand Est devraient être **rapatriées** dans le cadre d'une révision de la loi NOTRe notamment

En attendant le grand jour de la régionalisation, pourquoi l'État ne **partagerait-il** pas d'ores et déjà avec la Collectivité nouvelle un certain nombre de ses prérogatives. Celle-ci serait alors impliquée dans l'élaboration des politiques, dans la prise de décision et dans leur suivi, soit au travers de structures ad hoc ou par son intégration dans les institutions publiques régionales ou départementales.

Pourraient ou devraient ce faisant être **cogérées** les politiques en matière

- d'enseignement de la langue, de la culture et de l'histoire dites régionales (bilinguisme et biculturalisme),
- de promotion des mêmes dans la société alsacienne,
- de formation professionnelle,
- de coopération transfrontalière,
- de politiques de la ville, de l'espace rural, de l'environnement
- ...,
- mais aussi des médias publics régionaux (France 3 Alsace, France Bleu Alsace, France Bleu Elsass).

Il est clair que cette cogestion irait à l'encontre du paradigme jacobin ou centralisateur et rencontrerait maints adversaires. Mais elle apporterait tant de respirations démocratiques à un mode de gouvernance d'un autre âge, qu'il faut résolument se poser la question de sa mise en œuvre. Tout plaide en sa faveur, à commencer parce qu'elle permet une meilleure communication de bas en haut et apporte du réalisme et de l'acceptance face aux critiques de l'État jugé par trop omnipotent, distant et abstrait. Comment pourrait-on refuser le principe selon lequel tous ceux qui sont concernés par une décision doivent pouvoir y prendre part.

Gageons qu'une gouvernance reposant nécessairement sur la culture du compromis et du consensus trouverait de nombreux adeptes en Alsace et satisferait celles et ceux, pragmatiques, qui veulent avancer sur un certain nombre de dossiers alsaciens. PK

Pour un enseignement de l'histoire et de la culture régionales d'Alsace

Pierre Klein et Eric Ettwiller

1. D'une histoire excluante à une histoire incluante

La nécessité d'un enseignement de l'histoire de France s'impose à tous par son caractère fédérateur pour la nation. La manière d'enseigner l'histoire aujourd'hui n'est plus celle du « roman national » qui glorifiait les ancêtres et les grands hommes, un « récit » ponctué de batailles exaltant l'extension territoriale de la France. La problématisation est au cœur d'un enseignement qui se fonde sur l'exploitation de sources. Les dimensions européenne et mondiale sont prises en considération.

Cependant, l'enseignement de l'histoire de France conserve une dimension « romanesque » en ce qu'elle fait abstraction de l'histoire de la diversité française, linguistique et culturelle, qu'elle soit ancienne ou plus récente. De nombreuses régions sont porteuses d'une histoire qui s'est longtemps inscrite en-dehors du cadre étatique français, et conservent jusqu'à aujourd'hui une langue renvoyant à d'autres espaces. Il s'agit donc d'opérer une évolution de l'enseignement de l'histoire de France tel qu'il est actuellement dispensé afin de permettre une meilleure prise en compte de la diversité de la nation.

Il est en effet nécessaire de sortir de l'histoire nationale et officielle, qui célèbre par trop la particularité exclusive pour s'ouvrir à l'histoire de l'autre, des autres, celle qui inclut et qui enrichit. À cet effet il faut nationaliser les mémoires dans un objectif de « rassemblement ». « *Ce très beau mot... connote à la fois ressemblance, rassembler, différence, France. La rassemblement nous incite à élaborer une histoire non linéaire ; une histoire commune et plurielle, à grandes et petites échelles, dans laquelle puissent s'enraciner les mémoires différentes..., une histoire non figée, réceptacle en mouvement de mémoires vivantes ouvertes à l'Autre.* » (Suzanne Citron).

Par ailleurs, il ne fait aucun doute que l'enseignement de l'histoire et de la culture locales ou régionales ne peut être que profitable à ceux qui le reçoivent, en premier lieu parce qu'il contribuerait à renforcer l'identité culturelle personnelle, mais aussi parce qu'il permettrait également d'appréhender toutes formes de différences culturelles et, ce faisant, de créer les conditions du dialogue interculturel et du vivre ensemble.

À travers la reconnaissance ainsi obtenue, qui génère de l'estime et du respect de soi, se construit inévitablement la reconnaissance d'autrui par l'estime et le respect

de l'autre qu'elle engendre. Cette réciprocité exige que le droit à la différence et la reconnaissance de l'altérité soient portés au rang des principes universels. Ce que l'on veut pour soi ne se justifie, ou n'est moralement acceptable, que si on le veut aussi pour les autres.

Afin de donner tout son sens à l'enseignement de l'histoire, il s'agirait donc de promouvoir :

- un enseignement, qui par la prise en compte de toutes les réalités culturelles et historiques fonde véritablement le lien social,
- un enseignement qui permet à l'acteur social d'avoir les repères indispensables, d'opérer les nécessaires tris et d'être capable de se retrouver dans la complexité d'une société plurielle.
- un enseignement en somme ouvert à la diversité, à la transculturalité et à la pluriculturalité.

2. Une généralisation de l'enseignement d'histoire régionale

Certes, il est tout à fait possible, dans l'état actuel du programme, d'étudier l'histoire de France à partir d'exemples locaux. Rien n'interdit, par exemple, à un enseignant, d'aborder la guerre de Cent Ans à partir d'un exemple local, dans la mesure, naturellement, où la région dans laquelle il enseigne était concernée par ce conflit. Mais une telle démarche relève d'initiatives individuelles ; or les contraintes du métier d'enseignant rendent difficile de mener des recherches approfondies. Il faut des pistes, du matériel pédagogique, des consignes. En somme : faire entrer l'histoire régionale dans le programme de l'Éducation nationale.

D'une part, il faut faire entrer dans le programme la notion de pluralité linguistique. L'existence de différentes langues et cultures dans ce qui constitue aujourd'hui l'espace français ne doit plus être ignorée des élèves, pas plus que les politiques qui ont été menées contre ces langues au profit du français. À l'heure où la France n'a plus peur de regarder en face les zones d'ombre de son histoire dans ses salles de classe, il est temps d'y faire entrer, aussi, l'histoire de la francisation de nombreuses provinces. Voilà qui devrait faire partie du tronc commun de connaissances de tous les petits Français.

D'autre part, il conviendrait aussi de faire connaître, dans chaque académie, les logiques historiques propres aux différents territoires. Dispenser un tel enseignement dans le cadre d'une option, comme l'option « langue et culture régionales » (LCR) mise en place en Alsace par le recteur Deyon dans les années 1980, n'est pas suffisant : ladite option, appelée aujourd'hui « culture régionale » (elle n'est enseignée qu'en français) ne suit pas un programme, et l'histoire n'y est donc pas nécessairement abordée.

C'est pourquoi la Fédération Alsace bilingue soutient la généralisation d'un

enseignement de l'histoire régionale, en complément de la matière histoire-géographie, dont les modalités de mise en œuvre restent à définir. Un programme spécifique serait établi pour chaque académie, impliquant la formation continue des enseignants et la production du matériel pédagogique adéquat. Dans les régions aux spécificités historiques moins saillantes que d'autres, un tel enseignement pourrait se concentrer sur l'aspect patrimonial, autre enjeu important.

3. Langues régionales et cultures régionales

Alors qu'il devrait être évident pour tous que les langues ne peuvent être séparées de leurs constituants sociohistoriques et socioculturels, même sur le plan linguistique, il existe une tendance forte à séparer la forme du contenu et à étudier les langues en dehors de leur contexte culturel. C'est particulièrement le cas de l'enseignement des langues régionales.

Or, pour ce qui est de l'enseignement des langues vivantes étrangères par ailleurs, celui-ci se fait toujours par l'ancrage culturel du ou des pays concernés. Mais étonnamment, les langues régionales en sont privées. En effet, d'un côté les *langues* régionales sont considérées comme élément essentiel du patrimoine national, de l'autre les *cultures* régionales qui déterminent ces langues et qui sont déterminées par elles, restent absentes du champ patrimonial. D'une part les langues régionales sont enseignées, de l'autre les cultures régionales le sont beaucoup moins.

L'enseignement des langues régionales ne doit par conséquent pas plus longtemps être déconnecté des réalités régionales, qu'elles soient historiques, culturelles ou économiques. Le bilinguisme français-langues régionales doit signifier un bilinguisme au sein de ces réalités, et que ces réalités doivent être ancrées dans le bilinguisme.

Langues régionales et cultures régionales ont partie liée, parce qu'elles ont besoin de soutien réciproque. Il ne saurait y avoir de véritable valorisation des unes sans valorisation des autres. La survie et la promotion des premières dépendent étroitement de la survie et de la promotion des secondes. C'est donc autant pour des raisons pédagogiques, que pour des raisons culturelles que l'enseignement des cultures régionales doit être associé à celui des langues régionales. De surcroît, tant qu'à faire ou plutôt pour bien faire, l'enseignement de ces dernières devrait être fait en langue régionale chaque fois que cela est possible, mais à minima en français pour tous. PK et ET.

Du corps enseignant

Extraits de contributions publiées par la fédération Alsace bilingue (FAB) en janvier 2019 : www.fab.alsace

- **Pour ce qui concerne les enseignants**, on constate un manque significatif d'enseignants présentant les compétences requises, ce qui freine le développement de l'enseignement bilingue paritaire et rend souvent fictif l'enseignement extensif de 3 heures.

Nous faisons valoir que si cette situation comporte de nombreuses causes et implique des interventions à de multiples niveaux, une des difficultés tient au fait que l'offre de formation proposée par l'université n'est pas suffisamment appropriée. Nous proposons donc aux universités d'Alsace de rechercher quels aménagements pourraient être envisagés sur le plan de l'université pour apporter une contribution à l'amélioration de cette situation.

- Nous proposons notamment de concevoir **une formation spécifique pour les futurs enseignants en langue allemande** dans les classes bilingues, débutant dès la 1^{re} année d'université, et faisant une place à la formation à l'enseignement de diverses disciplines en allemand. Cela ne saurait se faire sans une bonne communication et sans une incitation, notamment financière.

- **Ainsi, concernant le recours aux enseignants allemands**, il s'agit pour les négociateurs d'obtenir des autorités académiques :

- la reconnaissance des diplômes allemands (c'est une obligation du droit de l'Union européenne) et par conséquent l'emploi de ces enseignants doivent se faire dans des conditions juridiques et financières équivalentes aux enseignants français (au minimum un contrat à durée indéterminée avec une rémunération au moins équivalente aux enseignants français),

- le recrutement à partir du mois de juillet des enseignants allemands et l'organisation d'une formation spécifique durant les mois de juillet et août pour les préparer au caractère spécifique de l'enseignement en langue régionale en Alsace,

- un programme de recrutement dans les Länder de l'Est de l'Allemagne (ou il y a encore des demandes d'emploi) avec une offre d'emploi pluriannuelle garantie et des facilités d'installation en Alsace. Les collectivités territoriales pourraient prendre en charge le financement de l'organisme allemand qui sera chargé de la recherche de candidats potentiels.

- **Concernant l'orientation et la formation d'étudiants vers le professorat en langue régionale**, il s'agit d'obtenir :

- la mise au point d'une offre spécifique de contrat à l'intention des étudiants de 1^{ère} année ou de 2^e année d'université,

- qu'ils reçoivent une bourse et une garantie d'être engagés en Alsace, en contrepartie

d'un engagement comportant les éléments suivants : l'obligation de suivre une formation renforcée en allemand ; outre les enseignements fléchés qu'ils seront tenus de suivre à l'université, ils seront également obligés de suivre les cours dans un « centre de formation complémentaire » dans lesquels, ils recevront les formations manquantes à l'université (par exemple l'enseignement des maths en allemand) ; l'obligation en cas de réussite aux concours de servir dans des classes bilingues au moins 10 ans. Le ministère devra accorder une dérogation aux règles d'affectation nationale durant la durée de l'engagement et l'académie devra contribuer à la gestion de centre de formation,

- la création d'une bourse spécifique pour les étudiants qui partent à l'étranger pour une formation d'enseignement en allemand,

- le renforcement de la prime attribuée aux enseignants en allemand.

● **Concernant les enseignants en place**, il s'agit d'obtenir que ceux qui veulent se perfectionner en allemand (ou dialecte) doivent pouvoir obtenir un détachement d'un à deux ans dans des structures de formation d'enseignants en Allemagne, Suisse ou Autriche. À la fin du détachement, ils ont l'obligation de servir dans une classe bilingue pour au moins 5 ans.

De la gouvernance : création d'une Haute Autorité dédiée à l'enseignement de la langue et de la culture régionales

Extraits de contributions adressées par la fédération Alsace bilingue (FAB) en janvier 2019 à la CeA : www.fab.alsace

● **En règle générale. Les progrès des enseignements régionaux se heurtent aujourd'hui à de nombreuses difficultés.** Et l'Alsace est à la traîne en matière d'enseignement bilingue. Par exemple, 40 % des enfants sont en classes bilingues au Pays basque. En Alsace, 16 % ! Pour sortir de cette situation, il faut une politique globale, cohérente, et active de l'éducation bilingue :

- pour les futurs enseignants, une formation spécifique dès la 1^{ère} année d'université et une incitation financière à choisir cette carrière ainsi qu'une assistance efficace en matière d'outils pédagogiques,

- des mécanismes efficaces d'évaluation des formations, des statistiques claires sur les ressources disponibles et, au-dessus de tout, une direction déterminée et disposant d'une large compétence au niveau du territoire alsacien pour mener de manière transparente et responsable cette politique de l'enseignement de notre langue régionale.

● Pour apporter une solution globale et pérenne au problème du bilinguisme en Alsace, il faut donner plus de compétences aux acteurs locaux et mieux réunir les responsabilités. C'est pourquoi nous proposons la création par la loi, dans le cadre d'une « expérimentation », au niveau de l'Alsace, d'une « **Haute Autorité décentralisée** » **spécialement dédiée à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture régionales**, rassemblant les compétences de l'État et les contributions des collectivités territoriales, en concertation avec les représentants des parents, des enseignants et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales, et disposant de l'ensemble des pouvoirs nécessaires pour :

- planifier le développement de l'enseignement,

- organiser la formation,

- assurer le recrutement,

- développer les outils,

- décider de l'ouverture des enseignements et de l'affectation des enseignants,

- assurer le contrôle,

● Cette haute autorité serait constituée d'un conseil regroupant les représentants de l'État, des collectivités territoriales, de représentants des enseignants, des parents d'élèves et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales.

Ce conseil disposerait d'un pouvoir de dérogation aux règles de droit commun (programmes, diplômes, etc.). Il pourrait organiser les formations appropriées. Il veillerait à la disposition des outils pédagogiques. Il aurait autorité sur les services académiques et disposerait d'un budget propre et des services appropriés.

Le directeur serait désigné conjointement par l'État et par les collectivités régionales et départementales participant au financement de cet enseignement.

Pour des écoles ABCM-Zweisprachigkeit dans les cantons alsaciens

Fédération Alsace bilingue : www.fab.alsace

Un condensé du dossier adressé au président de la CEA en vue de la création d'écoles ABCM-Zweisprachigkeit dans chacun des cantons où il n'en existe pas encore.

Canton d'Erstein : Gerstheim
Canton de Colmar 1 : Ingersheim
Canton de Ferrette : Muespach
Canton de Haguenau : Haguenau
Canton de Haguenau : Schweighouse sur Moder
Canton de Kingersheim : Lutterbach
Canton de Mulhouse : Mulhouse
Canton de Saint-Amarin : Moosch
Canton de Saverne : Saverne

Créations

Soit huit cantons desservis. Il faudrait donc 31 créations si l'on veut que chaque canton d'Alsace dispose au moins d'une école ABCM-Zweisprachigkeit. Ces créations seraient réparties dans le temps sur cinq ans par exemple.

L'intérêt d'une école ABCM-Zweisprachigkeit, c'est d'une part de constituer une offre scolaire bilingue basée sur une réelle pédagogie du bilinguisme et d'autre part d'inciter l'Éducation nationale à réagir en augmentant une offre bilingue qui stagne depuis une décennie autour de 15 à 17%. ABCM pratique l'immersion qui permet d'atteindre l'équivalence de compétence dans les deux langues, première et seconde. C'est une pédagogie active qui insiste sur l'investissement affectif des langues. Lorsque les deux langues ne sont pas hiérarchisées, leur apprentissage autorise une véritable contrastivité par laquelle les deux langues s'enrichissent mutuellement. La langue première ne nécessite alors plus le même temps d'apprentissage que la langue seconde. Une évaluation du système est assurée par une université suisse, une allemande et une française, en l'occurrence le département de dialectologie de l'université de Strasbourg. Les résultats sont plus que probants. La pédagogie d'ABCM réserve une place aux deux composantes de la langue régionale, l'allemand standard et les dialectes alémaniques et franciques. Chaque école est accompagnée par une association de parents qui assure beaucoup de bénévoles. Les parents contribuent à la vie de l'école au travers d'une contribution qui va de 700 à 1 000 € l'an.

Fonctionnement d'une école primaire ABCM-Zweisprachigkeit

Il faut un local aux normes d'une école, construit ou loué pour abriter les classes, généralement trois cycles. ABCM doit donc disposer des moyens financiers pour la location ou la construction.

Les enseignants doivent être formés à la pédagogie du bilinguisme. La formation est assurée par l'ISLRF (Institut supérieur des langues de la République française) et par sa branche alsacienne Üssbildung.

Les enseignants sont rémunérés soit sur la base des subventions que les Collectivités versent à ABCM, soit ils le sont par l'État lorsque leur poste est contractualisé. L'État attribue annuellement un certain nombre de postes qui sont à répartir entre les écoles privées et les écoles associatives. Pour dépasser l'existant, il faudra qu'ABCM assure la demande de nouvelles attributions dédiées avec un fort soutien de la CEA.

Écolage : la loi Karl n'est généralement pas appliquée. Elle oblige les communes qui ont des enfants à l'école dans une autre commune à verser l'écolage à cette dernière. Les écoles ABCM reçoivent toujours les enfants de plusieurs communes.

Il faut un certain nombre **d'aides maternelles** (deux en général) germanophones (standard et dialectes). Le marché de l'emploi étant déficitaire sur ce genre d'emploi, il y a lieu de proposer une formation adéquate qui serait un DCL (diplôme de compétence linguistique). Une demande est en cours auprès de la région Grand Est, mais elle n'avance guère. La CEA pourrait prendre ce dossier à son compte.

Il faut un certain nombre **d'animatrices** (deux en général), pour le périscolaire, mais pas des ATSEN qui eux sont réservés à l'école publique.

Il faut **des agents d'entretien**, en équipe mobile pour l'ensemble des écoles et/ou attachée à une école.

Il faut des moyens pour assurer **la communication**.

Enfin, il faut **une Direction et un secrétariat** (le siège).

Objectifs et concepts d'une école bilingue

Vus de l'école A.B.C.M. Zweisprachigkeit de Haguenau⁴⁴

Jean Peter

Président fondateur de l'association OMA,
membre du CA de l'association A.B.C.M. Zweisprachigkeit

Créée en 1996, l'école A.B.C.M.-Zweisprachigkeit de Haguenau fait partie d'un réseau d'écoles associatives gérées par l'Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle, A.B.C.M.-Zweisprachigkeit. Tomi Ungerer, artiste alsacien de renommée internationale, s'est associé à l'action d'A.B.C.M.-Zweisprachigkeit, en dessinant le sigle de l'association et en acceptant la présidence d'honneur.

Précurseur de l'enseignement bilingue en Alsace et en Moselle, A.B.C.M.-Zweisprachigkeit emploie aujourd'hui plus de 120 salariés et accueille dans ses 11 écoles plus de 1200 élèves âgés de 3 ans à 11 ans. La création des écoles A.B.C.M.-Zweisprachigkeit a joué le rôle d'aiguillon indispensable au démarrage et au développement de l'enseignement bilingue public en Alsace. A.B.C.M.-Zweisprachigkeit milite pour l'ouverture d'un nombre suffisant de classes bilingues donnant la possibilité à tous les parents qui le souhaitent de donner à leurs enfants un enseignement bilingue, même en zone rurale.

Notre objectif est d'offrir aux enfants un véritable bilinguisme leur permettant de parler, de lire, d'écrire et de s'amuser dans les deux langues et donc de valoriser notre langue régionale dans son rôle de vecteur de communication sans hiérarchisation des langues.

Les trois principaux principes sur lesquels repose l'enseignement des écoles A.B.C.M. -Zweisprachigkeit sont :

- la définition de la langue régionale, voir chapitre consacré à ce sujet par Pierre Klein, page 75 à 80 ;
- La notion de bilinguisme non hiérarchisé et à parité de compétence ;
- La logique de la précocité et la durée d'exposition.

Ces principes sont basés sur les études du Professeur Jean Petit, psycholinguiste de renom et sur les publications, qui font autorité dans le monde de la culture et de l'identité alsacienne, de Pierre Klein.

Nous nous proposons de développer ces trois thèmes.

44. Ecole parrainée par **Madame Dinah Faust**, comédienne bien connue du Barabli notamment.

1. La définition de notre langue régionale

En résumé. La langue régionale est historiquement, linguistiquement et culturellement la langue allemande, sous une double forme, l'une essentiellement parlée, mais qui connaît aussi une littérature, les dialectes alémaniques et franciques, l'autre essentiellement écrite et langue de culture de référence des dialectes ou koinè, l'allemand standard. Cette définition est citée dans l'article 2 des statuts d'A.B.C.M. Zweisprachigkeit :

« Par langue régionale d'Alsace et de Moselle, il faut entendre l'Allemand à la fois sous sa forme standard et sous ses formes dialectales (dialectes franciques et alémaniques de la région) »⁴⁵.

Notre langue régionale est donc bel et bien de l'allemand, à la fois sous sa forme standard et sa forme dialectale très étroitement associée à une culture régionale forte.

2. La notion de Bilinguisme non hiérarchisé et à parité de compétence

Peut-on imaginer la langue française dissociée de son histoire et de sa culture ? Citons pour exemple la présence de très nombreuses lettres muettes en français et d'innombrables expressions faisant partie de la façon d'écrire et de parler dans les sphères du monde francophone.

Ainsi le fait d'écrire le mot « alor » sans la lettre « s » (sous une forme strictement phonétique) est choquant pour la majorité des Français et pourrait contribuer à la suppression de la dimension culturelle de la langue française. Dans ce cas de figure, ce « s », lettre muette, constitue une difficulté pour les enfants en situation d'apprentissage de la lecture et de l'écriture du français. Ces particularités datent en partie du XII^e siècle, à une époque où le français était encore un dialecte.

De même, exclure un certain nombre d'expressions telles que « se mettre sur son trente-et-un » ou « une vérité de La Palice », expressions datant du XV^e siècle, serait

45. Extrait des statuts de l'association A.B.C.M. Zweisprachigkeit. Article 2 :

L'association se donne pour but **d'offrir à tous les parents** qui en expriment la volonté, la possibilité de faire bénéficier leurs enfants d'une éducation bilingue régionale dès leur plus jeune âge : Français – langue régionale d'Alsace et de Moselle.

Cette éducation doit comporter notamment **un véritable enseignement bilingue précoce** dès l'entrée en maternelle comportant un horaire (hebdomadaire) suffisant **d'immersion** dans les deux langues pour garantir :

En fin d'école maternelle **une compréhension et une expression orale** dans les deux langues suffisantes pour suivre des enseignements dans l'une et l'autre langue à l'école primaire.

En fin d'école primaire **une compréhension et une expression écrite et orale** suffisantes pour accéder à un cursus bilingue au collège et au lycée.

En fin de scolarité, **une maîtrise écrite et orale réelle des deux langues**, c'est à dire tout simplement d'être bilingue.

Par langue régionale d'Alsace et de Moselle, il faut entendre l'Allemand à la fois sous sa forme standard et sous ses formes dialectales (dialectes franciques et alémaniques de la région)

à considérer, à juste titre, comme impensable pour la richesse culturelle de la langue française.

Habitué à ces particularismes depuis leur plus jeune âge, les locuteurs français ont fini par les ressentir comme « naturels ». De la même manière, notre langue régionale ne peut pas non plus être dissociée de son histoire et de sa culture. Dans le cadre de la définition de la langue régionale citée plus haut, l'apprentissage de l'allemand standard, notamment écrit, constitue un support indispensable à la bonne maîtrise des dialectes.

Il est regrettable que des expressions telles que « S'Elsass » qui apparaissent sur certains supports médiatiques ne respectent pas les règles élémentaires de grammaire et d'orthographe de la langue allemande, l'apostrophe y étant utilisée « à la française » et non tel comme il se doit en tant qu'élément remplaçant des lettres contractées ou disparues, à savoir « Das Elsass » contracté en « 's Elsass ». Ce « s » ne représente pas un élément de liaison entre deux mots, tel que couramment utilisé en français, mais le déterminant « das » contracté en « es », lui-même réduit à « 's ». De plus en plus on peut voir des incongruités⁴⁶ comme « Oxefecht », une fête des bœufs, au lieu de Ochsefesch (ein Ochse = un bœuf) ou comme « Sondi Fécher » au lieu de Sonndifischer. Du fait d'un éloignement de l'allemand, « ox » et « fecht » « Sondi » et « Fécher » sont donc écrits « à la française ». L'alsacien n'est plus pour beaucoup perçu comme étant de l'allemand.

Durant la deuxième moitié du XX^e siècle, les événements de la Seconde Guerre mondiale ont développé des tensions négatives et provoqué un phénomène d'autocensure au sein des familles, qui tendent à ne plus transmettre la langue régionale à leurs enfants. La nouvelle génération s'exprime beaucoup plus difficilement en alsacien et ne maîtrise, en grande partie, plus suffisamment l'allemand standard.

Il est donc primordial de veiller à une acquisition équilibrée des deux langues, nationale et régionale, dans le cadre d'un bilinguisme apaisé, et de favoriser un bilinguisme culturel plutôt qu'un bilinguisme fonctionnel. Le bilinguisme fonctionnel se contente d'une simple technique de traduction de la langue dite dominante vers la langue dite seconde et **conforte improprement** l'idée que l'allemand standard est une langue étrangère en Alsace. Un bilinguisme culturel vise avant tout une parité de compétence et une non-hiérarchisation des langues. L'emploi de consignes de sécurité exclusivement en français dans une grande majorité d'écoles bilingues en Alsace illustre bien ce problème de hiérarchisation.

46. Ce genre **d'incongruités** se rencontre régulièrement dans les annonces mortuaires ou festives dans les quotidiens alsaciens.

3. La logique de la précocité et de la durée d'exposition

Pour atteindre cet objectif de parité de compétence, ce sont la précocité et la durée d'exposition à la langue qui constituent le secret d'un bilinguisme réussi, **l'acquisition naturelle d'une langue étant optimale entre 0 et 6 ans.**

Mais il convient de distinguer l'acquisition naturelle d'une langue en contexte immersif où l'interaction verbale est focalisée sur le sens de l'échange, de l'apprentissage artificiel ayant lieu en milieu scolaire.

Pendant les deux premières années de sa vie, un petit enfant consacre un effort considérable à l'apprentissage des mots et des expressions de sa langue maternelle. Dès l'âge de 9-10 mois, l'enfant incite son entourage à nommer les entités et les phénomènes de son environnement. Le « pourquoi ? » récurrent des enfants de 2-3 ans suscite toutes sortes de commentaires qui permettent à l'enfant de comprendre les rapports entre les choses et le monde, mais aussi entre les mots qui le nomment. Dès les premières semaines de vie, le nourrisson fixe, de façon très attentive, la bouche de ses parents, ce qui lui permet d'apprendre très rapidement l'association entre telle position de la bouche et tel son langagier.

En général, nous ne sommes pas conscients des règles des langues que nous avons acquises. Nous ressentons de manière intuitive ce qui est d'usage correct ou non. L'apprentissage, à partir de l'école élémentaire, vise une formalisation écrite de ces règles implicites, par un processus conscient qui implique une démarche planifiée en milieu scolaire, où l'on utilise les règles explicites de la langue. En effet l'apprentissage demande un effort attentionnel de la part de celui qui apprend. Le rapport entre la mémorisation des « règles de grammaire » que les élèves mémorisent en classe et la difficulté à les mettre en œuvre lors de l'interaction communicative souligne l'intérêt de l'acquisition.

L'acquisition naturelle, en effet, est un **processus inconscient, spontané et naturel.** C'est par **mimétisme et intuition que tous les enfants**, quels que soient leur milieu social ou leurs ressources cognitives, vont accéder à une capacité langagière à un stade de compétence plus ou moins étendu qui ne dépendra que de la quantité et de la qualité de l'exposition à la langue.

Par contre, l'application d'une « règle » de grammaire n'a rien à voir avec une production automatique rapide et sans effort attentionnel.

Cette exposition directe au texte ou participation à des actes de communication est due à **l'ensemble des locuteurs présents** dans l'environnement immédiat de l'enfant, et non pas seulement à la présence de l'enseignante en salle de classe. Un enfant partage son temps d'éveil au sein de sa vie familiale, dans le milieu social et à l'école. Il en résulte que la parité horaire nécessaire à l'acquisition naturelle des deux langues ne peut, dans beaucoup de cas, se contenter d'une simple parité horaire

à l'école. En effet, cette parité horaire ne garantit pas une parité de compétence linguistique, en raison de la prédominance et l'omniprésence de la langue française dans la très grande majorité des familles. Le contexte de ce processus d'acquisition ne tient pas compte des normes grammaticales, mais privilégie une approche communicative ou méthode audio-orale. La méthode d'enseignement immersif doit allier des situations d'apprentissage à des émotions et à du vécu, et donc adopter une pédagogie active. **Cette première étape est incontournable.**

Pour engager un cursus bilingue à l'école élémentaire et donc une formalisation écrite des deux langues, les compétences de l'oralité de la langue seconde doivent impérativement être équivalentes aux compétences de la langue maternelle **avant** la fin de la première année de l'école élémentaire, **le CP.** L'exposition à la langue entre 0 et 6 ans, nécessaire à une acquisition naturelle de la langue seconde, accuse donc un retard de 3 ans lorsque les enfants arrivent à l'école maternelle.

Les écoles A.B.C.M.-Zweisprachigkeit adoptent donc logiquement un enseignement en immersion compensatoire qui peut corriger, **en partie**, ce manque d'exposition à la langue dite seconde. L'organisation des écoles maternelles en triples niveaux permet, de plus, d'optimiser par effet de fratrie le temps de pratique de la langue seconde. L'école maternelle privilégie par nature un contact chaleureux et rassurant entre enseignant et enfants. Seul un **maître de référence** strictement **germanophone** est capable de motiver et de stimuler les enfants pour une pratique effective de la langue et atteindre ainsi les objectifs d'une parité de compétence dans les deux langues.

L'apprentissage de la lecture et de l'écriture qui utilise exclusivement les règles explicites de la langue sans les prérequis de l'oralité de la langue est très difficile. La distinction *acquisition-apprentissage* est sans doute le plus fondamental des principes. Qui ne connaît pas la règle de substitution pour distinguer la finale -é ou -er dans la phrase « voulez-vous chanter » en remplaçant le verbe chanter par un verbe du troisième groupe ? Elle exploite de façon très simple et très sûre des connaissances qui se réfèrent à l'acquisition orale et inconsciente de la langue.

Par ailleurs, la langue allemande est une langue que l'on peut qualifier de transparente à l'écrit, car la très grande majorité des lettres prononcées à l'oral sont écrites, chaque lettre se prononce, les lettres muettes sont inexistantes, et il n'existe pas de combinaisons vocaliques (ai/ei/oi/ou/au/eau) ou nasales (on/an/in/en). Cette vertu facilite l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, c'est pourquoi il est beaucoup plus judicieux de débiter ces apprentissages en allemand et non en français.

Le choix de l'allemand en tant que première langue d'apprentissage est donc beaucoup plus logique, en apparentant par la suite les lettres muettes françaises et ses combinaisons spécifiques à des cas particuliers. Les conditions de réussite d'une

acquisition linguistique précoce peuvent raisonnablement être énoncées de la façon suivante : Un enfant apprend naturellement à parler entre 0 et 6 ans en suivant la trilogie phonèmes-mots-phrases. Les phonèmes ⁴⁷sont les sons de base d'une langue donnée, les mots sont des juxtapositions de phonèmes et les phrases forment des ordonnancements de mots liés par la syntaxe. Pour que l'apprentissage soit naturel, il faut en moyenne deux heures de pratique par jour, tous les jours de l'année. C'est entre 0 et 6 ans que nous construisons les idées fortes qui guideront l'essentiel de nos décisions de vie qui animent notre existence d'adulte. C'est aussi à cet âge que parler, crier et chanter une langue, en faisant vibrer tout notre être, détermine notre attachement à cette langue.

En résumé

C'est entre 0 et 6 ans qu'on apprend à parler et à aimer naturellement une ou deux langues.

C'est après l'acquisition de l'oral à la fin de la sixième année de vie que l'on formalise « artificiellement » par écrit une langue grâce à l'école. Ce cheminement est le seul capable de garantir un véritable bilinguisme pour le plus grand nombre. Offrir le bilinguisme à un enfant dès 2 ans c'est lui offrir un cadeau pour la vie qu'on ne pourra plus jamais lui offrir plus tard.

Une langue est indissociable de la culture qui lui est associée. L'apprentissage d'une deuxième langue c'est donc être bilingue et biculturel.

Ces enfants, ouverts aux langues et aux cultures, construiront l'Europe de demain. La réussite d'un bilinguisme effectif nécessite un enseignement qui associe langue, culture et histoire. On ne peut pas aimer ce qu'on ne connaît pas. Comme nous l'avons déjà dit, la langue ne peut être dissociée de sa culture. L'histoire régionale fait partie intégrante de cette culture, mais son enseignement est totalement absent des programmes officiels français de l'école élémentaire jusqu'en fin de collège.

De plus, l'histoire de l'Allemagne intégrée dans ces mêmes programmes ne comporte que la période nazie et ses heures les plus sombres, à l'exception des monuments « wilhelmiens » de Strasbourg et d'Otto Von Bismarck... De toute évidence l'enseignement institutionnel doit être repensé, tant pour la méthode d'acquisition linguistique que pour les contenus culturels. JP

47. L'acquisition des **phonèmes**, sons de base d'une langue donnée, participe au maintien des **synapses** du cerveau en construction des enfants entre 0 et 6 ans. Les **neurones** sont les cellules mémoires du cerveau. Les synapses qui assurent les échanges entre les **cellules mémoires** contribuent à augmenter les capacités cognitives du cerveau. Chaque langue possède un champ de phonèmes qui lui est propre et donc **plus de langues c'est plus de capacités cognitives**. Or l'acquisition de notre langue dialectale, par **glissement phonétique par rapport à l'allemand standard**, augmente l'acquisition du nombre de phonèmes sans difficulté syntaxique supplémentaire.

Pour des Lieux d'Alsace

Extraits de contributions publiées par la fédération Alsace bilingue (FAB) en janvier 2019 : www.fab.alsace

À l'instar du Lieu d'Europe créé par la ville de Strasbourg, « un lieu d'éducation à la citoyenneté européenne ouvert à tous », un lieu « qui a pour vocation de faire connaître l'Europe aux citoyens et de renforcer leur sentiment d'appartenance à une communauté de valeurs », la ville devrait aussi créer un lieu avec les mêmes objectifs rapportés à l'Alsace. Un **Lieu d'Alsace donc !** Tout comme l'identité européenne, l'identité alsacienne reste à promouvoir, à construire ou à reconstruire, selon la même philosophie politique, celle de l'union dans la diversité, de celle aussi de la dialectique identité-altérité.

La construction identitaire étant essentiellement l'œuvre de la collectivité, ce lieu d'Alsace permettrait à la ville de remplir la fonction qui donc revient à la collectivité qu'elle est, et d'assumer sa part de responsabilité quant au développement et à la promotion de l'identité alsacienne. Ce lieu d'Alsace serait **un centre de documentation, de rencontre et de débats, un instrument de connaissance et de transmission de l'histoire et de la richesse culturelle de la région, mais aussi un laboratoire de projets pour les jeunes notamment**. Il serait ouvert à toute la population.

Mais pas qu'un seul Lieu d'Alsace ! Les Collectivités territoriales d'Alsace, **au moins les plus importantes** et notamment celles qui ont adhéré à la Charte des Collectivités territoriales pour la promotion de la langue régionale (Région, Département du Bas-Rhin, Département du Haut-Rhin, Mulhouse, Strasbourg, Saverne...) devraient s'atteler **chacune** pour son compte à la réalisation d'un Lieu d'Alsace. Ainsi pourrait naître tout un réseau.

Pourquoi les Collectivités territoriales ? Les identités sont des constructions réalisées au travers de la socialisation. Plurielles et évolutives, elles ne peuvent se passer d'être en construction permanente. Sans quoi, elles se figent, déclinent et périssent. Naissant de l'identification, elles ne peuvent se passer de la transmission. **On ne peut pas s'identifier à ce que l'on ne connaît pas**. Et la transmission relève principalement de la collectivité.

Le projet Lieux d'Alsace, aussi formulé sous d'autres désignations (institut culturel alsacien, maisons de la langue et de la culture régionales, maisons d'Alsace)⁴⁸,

48. **Quelque chose d'équivalent à ce genre de lieu existe** avec le centre culturel alsacien (5 Bd de la Victoire à Strasbourg). Il fonctionne à merveille et remplit les tâches évoquées. Seulement, il est à l'étroitesse dans un quatre pièces et ne peut accueillir simultanément qu'une petite quarantaine de personnes. Il ne demande qu'à être logé dans des locaux plus grands.

rejoint des initiatives lancées dans de nombreuses autres régions sous la forme d'une ou plusieurs structures spécialisées (Instituts d'études occitanes par exemple), financées par les collectivités publiques spécifiquement consacrées à la culture régionale, non pas sur le plan de la réalisation de spectacles, mais sur celui de la recherche, de l'analyse, de la transmission, de la formation et du débat. De telles **initiatives sont également nécessaires en Alsace.**

Le champ d'action de ces Lieux d'Alsace pourrait couvrir les domaines suivants: art et architecture, histoire, religion, anthropologie, patrimoine, géographie, territoires et environnement, Rhin supérieur et relations transfrontières, musique et danse, littérature, expressions orales, économie et droit. Les actions développées pourraient prendre les formes suivantes : organisation d'événements : colloques, conférences, débats, rencontres, formations, expositions, manifestations diverses ; éditions et publications ; diffusion de l'histoire de l'Alsace (publications, bases de données, etc.) ; centre de ressources documentaires (en relation avec le Canopé-CRDP et les éditeurs d'alsatiques) ; coopération et soutien aux actions de promotion de la culture et de l'identité alsaciennes ; intervention en milieu scolaire ; délivrance de labels ; coopération avec les théâtres et radios en langue régionale...

Pour une socialisation alsacienne ! Si l'on s'en tient à la choucroute, aux cigognes et aux maisons à colombages, on peut se satisfaire de l'état actuel des choses. Mais l'Alsace, ce n'est pas que cela. Il s'en faut de beaucoup. À vrai dire, il n'y a pas véritablement de socialisation alsacienne à l'œuvre en Alsace ! Alors que favoriser l'intégration à la société alsacienne par la (re)construction d'une identité alsacienne ouverte et plurielle, fondée sur l'acculturation réciproque, devient un impératif majeur. Celle-ci nécessite une socialisation qui soit en totale rupture avec l'inculcation de l'appartenance unique et uniforme ou encore de la seule différence. Il s'agit de permettre à chacun de s'identifier à ce qui a fait et fait l'Alsace. Qui ne connaît pas ce qui lui est propre ne peut pas reconnaître l'altérité et encore moins l'apprécier.

La reconnaissance obtenue, qui génère de l'estime et du respect de soi, est un préalable à la reconnaissance accordée ou à l'estime et au respect de l'autre. Il s'agit de permettre à chacun de s'intégrer à la société alsacienne et de créer du lien social. Certes l'école contribue au développement du bilinguisme, mais que très partiellement (17 % d'enfants scolarisés en filière bilingue), de plus l'histoire et la culture d'Alsace y sont globalement très peu présentes. Si l'école ne fait pas tout ce qu'elle pourrait ou devrait faire, elle ne peut pas non plus tout faire. Les médias et la société alsacienne dans sa globalité, notamment au travers des Collectivités territoriales, ont un rôle des plus importants à jouer pour faire connaître et partager l'histoire, la culture et l'Alsace en général, son identité donc !

Appel est lancé aux Collectivités territoriales, Région, Départements, Eurométropole, Communauté de communes, Communes...

Pour une mémoire globale de l'Alsace

Communiqué de l'initiative citoyenne alsacienne (ICA) du 21 février 2021

Il est heureux que l'Alsace dispose à Schirmeck d'un lieu de mémoire consacré aux événements douloureux et mortifères de son histoire récente. Une histoire qui n'est pas à oublier et qui doit donc sans cesse être rappelée à la mémoire et servir de leçon ! Cependant, la mémoire de l'Alsace ne saurait être limitée à cette seule époque de son histoire. Devoir de mémoire oui, mais pas partiel ou partial ! Devoir de mémoire oui, mais pas sans diversité des mémoires !

Il manque à l'Alsace un lieu où les Alsaciennes et les Alsaciens puissent aussi se réapproprier d'autres parties de leur histoire, et se remettre en mémoire les riches heures de son passé. L'Alsace n'a pas été que victime au cours de son histoire et elle a aussi connu des accomplissements heureux, fructueux et enrichissants.

On ne naît pas Alsacien. On peut le devenir dans la mesure où l'on peut faire siens les éléments identificatoires de l'Alsace, **ceux d'une Alsace riche d'une culture qui s'est nourrie à plusieurs sources, tant françaises qu'allemandes et proprement alsaciennes. L'Alsace n'est véritablement alsacienne que dans la confluence et la synthèse.**

Non seulement les éléments identificatoires alsaciens sont quasiment absents des écoles d'Alsace, non seulement on ne fait pas véritablement en Alsace **un travail collectif** sur l'histoire et la culture (*Geschichtsaufarbeitung, Vergangenheitsbewältigung*⁴⁹), mais encore l'Alsace ne dispose pas de lieu consacré à son histoire et à sa culture, à toute son histoire et à toute sa culture. Un panthéon, en quelque sorte.

Que n'investit-on dans un tel lieu ! Et s'il lui était consacré autant d'argent que pour le mémorial de l'Alsace et de la Moselle de Schirmeck, qui doit d'ailleurs encore être étendu, ce serait magnifique. On pourrait même concevoir ce lieu sous la forme **de centres culturels alsaciens créés dans les principales villes d'Alsace à destination de la population alsacienne et plus particulièrement de sa jeunesse**, des lieux de débats, d'échanges, d'informations au sujet de la langue, de la culture, de l'histoire d'Alsace, en somme de l'identité alsacienne et de sa transmission,

L'Alsace ne saurait être réduite à la cuisine, aux coiffes, aux colombages, aux cigognes et à la choucroute. **Une place doit être faite dans la mémoire alsacienne aux femmes et aux hommes de littérature, de théâtre, de science, du monde politique et économique aussi, qui tout au long de son histoire ont œuvré en**

49. (Travail sur l'histoire, surmonter l'histoire)

Alsace et, ne soyons pas modestes, à leurs contributions majeures à la culture universelle, hélas largement ignorées.

Appel est lancé aux Collectivités (Région, CEA, Villes d'Alsace) qui par ailleurs, pour certaines d'entre-elles, financent le mémorial de Schirmeck, avec l'espoir qu'elles prennent leur responsabilité politique devant... l'identité alsacienne.

Quel rôle jouent les médias audiovisuels régionaux pour le maintien de l'identité alsacienne ou pour l'accélération de sa disparition à jamais.

Jean-Pierre Berg
Vice-président de l'ICA

Un simple observateur vivant dans cette région si spécifique qu'est l'Alsace peut légitimement s'interroger. Qu'en est-il de l'identité, de la conscience identitaire alsacienne aujourd'hui ? Quel rôle jouent les médias audiovisuels régionaux pour le maintien de l'identité alsacienne ou l'accélération de sa disparition ?

Il y a moins de 100 ans, au lendemain de la Première Guerre mondiale, les Alsaciens avaient une conscience identitaire très forte. Ils l'ont forgée et affirmée avec courage face aux autorités prussiennes entre 1871 et 1918. Ils l'ont affirmée face aux autorités françaises de la III^e république « radicale », anticléricale après 1920 par l'émergence d'un mouvement autonomiste puissant. Ils avaient une fierté exprimée sans complexes par rapport à leur « Histoire ». On la ressent encore aujourd'hui chez nombre d'Alsaciens. Que ce soit par rapport :

- à la richesse et l'originalité de la gestion des villes de la Décapole à la Renaissance dans le cadre du Saint Empire Romain Germanique ;
- au rôle joué dans l'aventure de l'imprimerie et de la réforme protestante ;
- à l'adhésion à l'esprit des lumières et l'idéal révolutionnaire français de liberté ;
- à la contribution des industriels et banquiers alsaciens au développement économique au 19^e siècle ;
- à la vitalité de la recherche universitaire qui a généré 6 prix Nobel en un siècle dans cette petite région ;
- à l'originalité de la vie intellectuelle, littéraire en particulier par la production d'œuvres en 3 expressions (français, dialectes alsaciens, allemand standard).

Tout cela a été profondément remis en cause par l'arrivée au pouvoir du national-socialiste en Allemagne en 1933 et le cortège de malheurs et de bouleversements engendrés par la Seconde Guerre mondiale. Notamment l'annexion de l'Alsace au III^e Reich en 1940 et l'incorporation de forces de toute une génération de jeunes Alsaciens. Cette identité bafouée a été une faute indélébile. D'où rejet ...

Depuis 1945 le retour et l'intégration à la France se sont faits par assimilation... progressive. Sur le plan des médias on peut considérer que jusqu'en 1959 une certaine continuité a prévalu avec la période de l'avant-guerre. Radio Strasbourg

(puisque la télévision ne se développera qu'entre 1955 et 1965) est très écoutée. La station produit des émissions de qualité en alsacien et en français : théâtre, sketches, variétés. Il y a un bulletin d'information en allemand. L'orchestre radio-symphonique de Strasbourg est une référence. Tout le monde en Alsace connaît les premières notes de l'indicatif de radio Strasbourg « S'Elsass unser Landel » (do/la-la/sib/sol/do). Tout le monde écoute « radio Krutenau ». Tout le monde se réjouit de suivre à la radio les facéties de Germain Muller et de ses acolytes dans des pièces de théâtre et sketches grinçants produits après-guerre. Tout le monde connaît le nom des animateurs dont la voix leur est familière. Je pense en particulier à Jean-Paul Gunsett et à bien d'autres.

Les choses ont changé radicalement à partir de 1959 par une « reprise en main » et un alignement selon des critères nationaux. Peut-on y voir un lien avec l'avènement de la Ve République en 1958 ?

Aujourd'hui qu'en est-il de l'identité alsacienne ? Quel rôle jouent les médias audiovisuels régionaux pour son maintien ou pour l'accélération de sa disparition à jamais ? La question est d'autant plus importante que la création de la nouvelle région « Grand Est » en a fait disparaître la région Alsace en tant que telle, remplacée par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), un « Ersatz » dont une très large majorité d'Alsaciens souhaite la transformation en région à part entière après une sortie du Grand Est. Le maintien de la CeA dans la région Grand Est fait craindre à terme une disparition du peu d'audiovisuel public propre à l'Alsace : France 3 Alsace et France Bleu Alsace.

Car nous n'avons pas de vrais médias audiovisuels publics propres à l'Alsace, dignes de ce nom. La contribution des structures actuelles de l'audiovisuel public en Alsace à l'animation de la vie politique, à la diffusion de la langue et la culture régionale, à la présentation des enjeux économiques, à la valorisation de notre patrimoine historique, à la vie culturelle de notre région est faible. La situation est très insatisfaisante. Elle questionne la ligne éditoriale et le rôle de France 3 au niveau national qui se voulait la chaîne des régions.

Ce qui frappe c'est, sauf exception, l'illisibilité, la pauvreté de la programmation en dépit des efforts faits en matière d'information régionale. Le temps de « décrochage » au bénéfice de l'antenne régionale par rapport au réseau national est très restreint. Ce n'est pas la programmation de l'un ou l'autre magazine qui modifie l'impression d'ensemble. Ce n'est même pas la peine de faire la comptabilité des heures de diffusion.

On sent que les médias audiovisuels publics français « France Télévision et Radio France » souffrent d'un manque de volonté politique de développer les immenses potentialités qui existent au niveau régional. On sent aussi qu'ils souffrent d'un

manque de moyens budgétaires. D'une manière générale on a l'impression qu'ils ne font pas corps avec la région, ils ne sont pas enracinés et donc pas appropriés par les Alsaciens. Cela est vrai aussi des présentateurs télé et radio, qui, la plupart, non alsaciens, nous apparaissent « hors sol ».

En résumé, FR3 et France Bleu Alsace ne nous semblent pas une vraie télévision et une vraie radio régionales, mais une chaîne et une station nationales qui comprennent chacune dans leur programmation des décrochages régionaux limités dans le temps à certaines heures, plutôt de faible écoute. La programmation radio par exemple se concentre sur la chanson française et des informations pratiques (route, sorties, cuisine, jeux...). Je ne veux pas avoir la cruauté d'esquisser une comparaison avec l'organisation et les moyens du SWR en Allemagne.

Ce qui frappe, c'est l'indifférence de la classe politique alsacienne par rapport à ce sujet. Pourtant il est essentiel puisqu'il ne s'agit rien de moins que de la survie de l'identité culturelle et linguistique de l'Alsace. Au niveau de certains élus et de certains partis, on sent même une certaine hostilité par rapport à une affirmation forte de l'identité, de la langue et la culture régionales par peur pour l'unité nationale qui n'est pourtant en rien menacée. Au contraire, on ne devrait que se féliciter de la richesse de la diversité régionale en France, de la contribution de cette diversité au rayonnement et à l'image du pays.

Ce qui frappe encore plus, c'est l'indifférence, le manque d'engagement, le renoncement de la part d'une majorité de la population alsacienne pour le maintien et le rayonnement de sa propre culture : pour continuer à s'exprimer dans sa langue maternelle; pour perpétuer ses propres traditions. C'est une situation qui est rarissime. La raison qui est souvent avancée c'est le souhait de ne pas se singulariser, de s'intégrer, « d'être comme les autres ». Sur ce plan, la réussite est totale.

« Un peuple qui n'a pas de mémoire n'a pas d'avenir » répète-t-on souvent. Il est vrai que ni le système d'enseignement national ni les médias audiovisuels régionaux ne font la place qu'il faudrait à l'histoire, à la géographie, à l'économie, à la langue et à la culture régionale sous toutes ses formes. La transmission de cet héritage unique va donc être rapidement interrompue.

Au niveau de l'audiovisuel régional public, on a comme l'impression que tout est organisé de telle façon que les auditeurs et téléspectateurs un peu « exigeants » au niveau de la qualité se tournent tout naturellement vers les médias nationaux. Par ailleurs on observe que les médias régionaux privés tant au niveau de la télévision que de la radio, ne sont intéressés que par certaines catégories, certains segments d'auditeurs/téléspectateurs comme les jeunes, les sportifs, les adeptes de chansons. Ils ne sont pas intéressés à faire revivre et développer les différentes facettes de notre culture régionale.

Pourtant il y aurait de quoi faire !! La matière est là, inexploitée dans tous les domaines. Par exemple au niveau :

- Culturel

- Le théâtre

Aucune pièce en alsacien n'est jamais programmée par France 3 ni en direct ni après enregistrement, alors que le théâtre alsacien est très vivant avec ses nombreuses troupes à travers toute la région. Je pense au théâtre alsacien de Strasbourg qui saison après saison présente des pièces classiques du répertoire régional, par exemple de Gustave Stoskopf, mais aussi aux revues satiriques du théâtre de la Choucrouterie et aux pièces jouées chaque été au théâtre du peuple à Bussang qui seraient ainsi accessibles aux personnes âgées qui ont des difficultés à se déplacer.

- Musique et chorales

L'intérêt pour la musique et le chant choral est une spécificité alsacienne. Il y a 1400 chorales en Alsace et 36000 choristes. Il y a aussi un nombre impressionnant d'ensembles musicaux, de groupes de jeunes qui cherchent à obtenir de la visibilité. Que ce soit des ensembles de musique classique, moderne, folklorique ou de jazz, comme le festival « Au grès du Jazz ».

Aucune plage horaire radio ou télé n'est consacrée à ces ensembles orchestraux, en particulier à la musique folklorique ni aux chorales laïques ou religieuses. Pourtant tout cela est une mine d'or pour les médias régionaux. Au-delà de la diffusion des spectacles, on pourrait organiser des concours, interviewer des chefs de chœurs, des chefs d'orchestre, des solistes. Susciter des vocations au niveau de la jeunesse.

- La littérature et la création artistique

La littérature alsacienne est riche de son ancienneté puisque ses débuts remontent au Moyen Âge. Elle est trilingue - allemand, alsacien, français -. L'expression linguistique alsacienne est suivant le cas, tout à la fois, savoureuse, truculente, imagée et poétique. Les auteurs de toutes les 3 expressions linguistiques méritent d'être connus. Malheureusement aucun média audiovisuel régional ne programme plus véritablement de magazine littéraire permettant la présentation d'un auteur, d'une œuvre, d'un courant de pensée qui s'inscrirait par exemple dans l'espace rhénan. Je pense aux frères Mathis, à André Weckmann, à René Schickele, à Nathan Katz, à Claude Vigée, à Pierre Kretz et bien d'autres. Il en est de même pour d'autres créateurs, qu'il s'agisse de peintres, de sculpteurs, etc. Je pense à Tomi Ungerer.

- Histoire et tourisme

Le souvenir de la programmation d'une émission entièrement consacrée à un événement historique significatif autre que lié à la première ou la Seconde Guerre mondiale échappe à la plupart d'entre nous. Et pourtant, l'Alsace a une histoire très

riche depuis son appartenance au Saint Empire à son incorporation au Royaume de France. Il y a une foule d'événements et de personnages régionaux qui mériteraient qu'on en parle d'une manière ou d'une autre. D'autant que l'évocation historique peut être au service de l'éducation populaire et du tourisme. (Présentations de villes, de villages, de jeux, de concours...) Je pense à la bataille de Hausbergen en 1262, à la construction de la cathédrale de Strasbourg, à la guerre des paysans en 1525, au rôle de Lazare de Schwendi auprès de Charles Quint, à la présentation des œuvres et expositions des musées, au rôle de pionnier en matière pédagogique du pasteur Oberlin au XVIII^e siècle, aux multiples facettes d'Albert Schweitzer à la singularité de la diversité et la tolérance religieuse en Alsace.

- Sport

Tout le monde sait qu'au niveau de la notoriété le champion de rallyes automobiles Sébastien Loeb est plus connu en Alsace qu'Albert Schweitzer. Aujourd'hui il n'y a pas un domaine plus porteur au niveau régional et local auprès des jeunes et des moins jeunes que le sport et la compétition sportive ? Et pourtant, France 3 Alsace ne retransmet pas de matchs en direct. Que ce soit pour le football, le basket, le handball, le hockey ou d'autres sports. Quel est le problème ? Est-ce que les fédérations sportives régionales ne sont pas demandeuses ? Est-ce une question de droits de retransmission à payer aux fédérations ? Est-ce une question liée à l'absence d'autonomie de programmation de France 3 Alsace ? Est-ce plutôt le fait que la direction nationale de la chaîne veut donner la priorité à la programmation nationale ?

- Vie économique régionale

Il manque une plage horaire permanente pour une émission régulière centrée sur l'économie régionale alsacienne. Ses défis, ses succès, ses problèmes. Une foule de questions se posent en permanence au niveau global, au niveau des branches d'activités et au niveau des entreprises. Par exemple, que représente la création de la Région Grand Est pour l'économie alsacienne ? Représente-t-elle un gain ou une perte d'image pour les investisseurs internationaux intéressés à produire en Alsace ? (soit 40 à 45 % de l'investissement total en Alsace). Quelles conséquences sur la coopération avec les entreprises allemandes, suisses, américaines ? L'économie alsacienne va-t-elle davantage se tourner vers l'Ouest, se détourner de l'Est ? Qu'en est-il de l'adaptation des formations techniques et linguistiques ? Qu'en est-il de l'évolution du marché de l'emploi, notamment transfrontalier ? Bon nombre de téléspectateurs se posent ces questions.

Une telle émission régulière permettrait aux acteurs clés au niveau régional : chefs d'entreprises, syndicalistes, économistes universitaires, autorités publiques, de familiariser les téléspectateurs avec la réalité de l'économie alsacienne, ses problèmes sectoriels de reconversion et d'adaptation à la concurrence, aux défis écologiques, aux exigences sociales, de présenter les forces, les faiblesses, les projets et les succès des entreprises. Elle serait une tribune, un cadre de débat sur la

base de reportages documentaires, d'interviews à réaliser par les équipes de France 3 Alsace.

- Vie politique

À quand la retransmission en direct des sessions plénières de la Collectivité européenne d'Alsace et du Conseil Régional, comme sont retransmis les travaux de l'Assemblée nationale ? Par ailleurs, il faut savoir que le téléspectateur-citoyen ne veut plus seulement être informé sur un sujet majeur en 2 minutes dans un journal télévisé de 20 min. Il souhaite comprendre les enjeux des questions d'actualité régionale par des interviews et mieux encore, des débats à organiser par les médias audiovisuels régionaux au même titre que sont organisés des débats sur les chaînes nationales sur les enjeux nationaux. Il souhaite participer directement. France 3 Alsace, il est vrai, répond déjà partiellement à cette question. Malheureusement à une heure de faible audience. À titre d'exemple, nombre de questions régionales justifient d'éclairer le téléspectateur :

- quel sentiment par rapport à la grande région ?
- comment revenir à une représentation politique propre à la Région Alsace seule ?
- pourquoi avoir fermé Fessenheim; quelles énergies alternatives doivent être développées au niveau régional avec le concours des habitants ?
- quel rôle pour les habitants en matière d'économies et de production d'énergie ?
- comment sont traités les problèmes de société en Alsace ?

En fait il faut bien constater que les médias audiovisuels régionaux ne sont pas utilisés d'une manière optimale pour faire connaître aux auditeurs/téléspectateurs les interrogations du moment et les personnalités politiques et les décideurs qui émergent dans leur région. Il y a incontestablement des progrès à faire dans ce domaine dans l'intérêt de tous et surtout de la démocratie.

Finalement, l'alternative est assez simple.

En somme, voulons-nous des « clones » des médias publics nationaux en région, ce qu'ils sont grandement, avec juste quelques petits décrochages et quelques petites initiatives, ou voulons-nous de vrais médias audiovisuels publics propres à l'Alsace, dignes de ce nom qui par leurs moyens budgétaires, leur durée de diffusion, leur capacité de décision en matière de programmation constituent une contribution importante à la transparence de la vie politique, à la diffusion de la langue et la culture régionales, à la présentation des enjeux économiques, à la valorisation de notre patrimoine historique, et donc de la vie culturelle de notre région ?

Ou sommes-nous d'accord pour nous contenter de la situation insatisfaisante actuelle ? N'est-ce pas finalement le rôle des hommes/femmes politiques d'être les « porte-paroles » de la volonté générale ? Encore faut-il que cette volonté existe et s'exprime !! Il n'y a pas de démocratie sans engagement. JPB juin 2022

Fédération Alsace bilingue : de quelques propositions et revendications en matière d'éducation

Extraits de contributions publiées par la fédération Alsace bilingue (FAB) en janvier 2019 : www.fab.alsace

Il serait notamment utile de :

- Introduire à l'université une « professionnalisation », c'est-à-dire le métier, à l'enseignement des langues pour les étudiants à l'enseignement de la langue étudiée ;
- réserver une place aux dialectes d'Alsace ;
- opter résolument pour l'immersion à la maternelle en langue régionale (allemand standard et dialectal), comme le fait ABCM-Zweisprachigkeit ;
- revoir les modalités de recrutement en allemand pour la formation à l'ESPE Master 1 premier degré (MEEF) parcours enseignement bilingue français-allemand ;
- rendre cette formation accessible à un plus grand nombre de candidats ;
- accompagner les futurs enseignants par une formation adéquate vers le niveau requis pour passer le concours du professorat des écoles en langue régionale selon le principe de OUI Si de Parcours Sup. ;
- généraliser le parcours «Enseignement bilingue français-allemand (EBFA) à tous les candidats, en supprimant progressivement le parcours «Enseignement polyvalent» (EP) actuel de l'ESPE ;
- permettre à tous les lauréats du concours d'enseigner indifféremment en français et /ou en allemand dans des classes bilingues et monolingues de l'école primaire ;
- étendre cette formation aux sites de Strasbourg ou ponctuellement sur des sites localisés ;
- une fois le vivier d'enseignants formés en langue régionale, ne proposer pour l'académie d'Alsace que le seul concours CRPE externe ou interne régional en nommant les lauréats soit en bilingue, soit en monolingue allemand extensif ;
- permettre d'avoir des connaissances en langue régionale élevées pour tous, tout en maintenant la polyvalence des enseignements spécifiques au premier degré
- opter résolument pour l'immersion à la maternelle en langue régionale (allemand standard et dialectal), comme le fait ABCM-Zweisprachigkeit ;
- soutenir les synergies des équipes en place, concerne notamment les binômes ;
- compenser financièrement l'engagement des enseignants de langue régionale ;

- développer les échanges d'enseignants sur les deux rives du Rhin ;
- faciliter l'engagement d'enseignants locuteurs natifs en langue allemande, dès lors qu'ils sont titulaires dans leur pays, au même niveau de rémunération (au minimum) que les enseignants français ;
- participer financièrement à l'installation d'enseignants venant de pays germanophones ;
- verser une bourse aux étudiants qui se destinent à l'enseignement de la langue régionale ;
- proposer une formation à la langue régionale aux ATSEM ;
- développer une formation initiale pour l'enseignement bilingue pour le second degré ;
- proposer une formation spécifique aux enseignants en DNL/DEL2 ;
- créer un CAPES bivalent ;
- créer un concours de recrutement de professeur des écoles en langue régionale ;
- développer les postes à profil spécifiques ;
- généraliser un enseignement de l'histoire et de la culture régionales (HCR) ;
- proposer une formation initiale et/ou continue aux enseignants intervenants ou voulant intervenir en HCR ;
- créer à leur intention un DU ou un DES ;
- flécher les subventions à l'Université...
- Mener une expérimentation en faveur des jeunes confiés à la collectivité au titre de l'Aide sociale à l'enfance, expérimentation à construire avec un foyer, dont l'équipe serait volontaire pour s'investir, afin de mettre en place des actions pour sensibiliser ces jeunes à la langue régionale d'Alsace de façon ludique ;
- La collectivité pourrait apporter son soutien au plan linguistique aux territoires c'est-à-dire aux communes et à leurs regroupements par différents leviers :
contrats de promotion du bilinguisme avec certains EPCI ;
intégrer une dimension linguistique à un PEPS (projet éducatif partagé et solidaire) ;
- constitution pour une collectivité donnée d'un plan d'action linguistique en coopération avec l'OLCA ;
intégrer des clauses spécifiques d'ordre linguistique dans leur cahier des charges pour la délégation de service public pour le périscolaire ;
- encourager les personnels, notamment les ATSEM intervenant dans les cursus renforcé et bilingue du 1er degré à utiliser le dialecte ; mieux utiliser les partenariats et jumelages avec des communes allemandes ;

- Mise en place d'une signalétique bilingue, voire multilingue dans les bâtiments qui accueillent du public ainsi que les collèges ;
- Organisation de cours d'allemand et d'alsacien pour les agents volontaires du département ;
- Mieux prendre en compte la langue régionale d'Alsace, dans les supports tels que « Tout le Bas-Rhin » ;
- Valoriser davantage la langue et la culture régionales dans la politique culturelle du Département ;
- prévoir un volet spécifique dans la politique culturelle départementale comprenant l'approche toponymique, l'expression culturelle en langue régionale, la valorisation du patrimoine, la mémoire et l'histoire de l'Alsace via l'action des Archives départementales ;
- L'intégration d'un CD de comptines et de berceuses en langue régionale dans le nouveau carnet de santé du Département ;
-

Langue, culture et identité régionales d'Alsace

Propositions aux municipalités

Envoyé par la FAB aux communes d'Alsace en juillet 2020

1. Politique communale en matière d'enseignement

Madame la maire, Monsieur le maire, nous avons bien conscience que les propositions que nous vous adressons ne sont pas réalisables du jour au lendemain ni même dans leur entièreté par toutes les communes. Que chacune déjà se pose déjà la question du « faire » et fasse ce qu'elle peut faire ! **Cela dit, nous pensons qu'il est de première importance que les Communes apportent, à leur niveau, leur part à la promotion de la langue, de la culture et de l'identité régionales⁵⁰** et qu'elles accompagnent et soutiennent en particulier l'Éducation nationale dans l'organisation et la mise en œuvre de leur enseignement. À cette fin, nous invitons les Communes d'Alsace :

- à prendre en charge ou à favoriser l'ouverture et le fonctionnement de **crèches ou de haltes-garderies en langue régionale ou bilingues** (français-langue régionale) ;
- à encourager **les parents et élèves à choisir une éducation bilingue** et à fournir à cet effet l'information appropriée. Cette information devrait être organisée en particulier au moment de la naissance des enfants ou au moment de l'inscription des enfants en classe de maternelle ;
- à demander à l'Éducation nationale **l'extension du réseau de classes bilingues paritaires** ;
- à favoriser et à soutenir financièrement **les regroupements pédagogiques** destinés à faciliter l'ouverture et le développement de classes publiques bilingues paritaires ;
- à apporter un soutien à l'association **ABCM-Zweisprachigkeit pour le développement de classes immersives associatives en langue régionale**, en particulier lorsqu'il existe une demande parentale et que l'Éducation nationale n'y répond pas ;

50. **Convention opérationnelle sur la politique régionale plurilingue 2018-2022**. Extrait de la convention : « La Région Grand Est, le département du Bas-Rhin et le département du Haut-Rhin cosignataires de la convention-cadre et de la présente convention opérationnelle conjuguent leurs efforts pour développer une politique régionale plurilingue reposant sur l'apprentissage d'une part du français et d'autre part **de la langue régionale sous ses deux formes : l'allemand standard et les dialectes pratiqués en Alsace**. Cette politique plurilingue doit permettre à chaque habitant du territoire alsacien d'avoir conscience de son appartenance historique, géographique et culturelle à l'espace franco-germano-suisse du Rhin supérieur, d'avoir accès à une offre scolaire permettant de viser un bilinguisme, puis un plurilinguisme opératoire, de valoriser et de renforcer ses compétences dialectales et de prétendre à une employabilité transfrontalière. »

- à veiller à ce que **le personnel administratif** mis à disposition des écoles maternelles (assistantes maternelles ou scolaires, surveillantes de cantines, etc.) ait la capacité de s'adresser aux enfants en langue régionale ;
- à s'engager à ce que la langue régionale soit présente dans **les bâtiments scolaires** relevant de leur gestion (affichages bilingues, nom bilingue de l'école, utilisation de la langue régionale dans les aménagements scolaires, menus de cantine) ;
- à contribuer à fournir aux écoles **du matériel pédagogique** en langue régionale (livres scolaires, supports audios, vidéos ou autres) ;
- à veiller à offrir dans le cadre des activités périscolaires **des animations** ayant comme objectif une meilleure connaissance de l'histoire et de la culture régionales reliées à la langue allemande et aux dialectes ;
- à contribuer à l'animation des **cours d'histoire et de culture régionales** donnés dans les établissements scolaires ;
- à organiser en liaison avec les services scolaires **des échanges transfrontaliers** avec des communes et écoles allemandes ou suisses. Dans ce cadre seront promus les échanges linguistiques pour les enfants ;
- à s'associer avec les organisations professionnelles actives sur son territoire (corporations, entreprises, etc.) pour favoriser en liaison avec les services éducatifs, la prise en compte de la langue régionale dans **l'enseignement professionnel**.

2. Politique communale hors enseignement

Nous invitons les communes alsaciennes à mobiliser davantage les engagements et en particulier les budgets culturels des Communes alsaciennes pour la culture régionale. Nous invitons ardemment les Communes à :

- donner une priorité (dans la limite d'un certain pourcentage) au financement de **projets « culture régionale »**. À terme, mise en place d'un quota « culture régionale » ;
- créer dans toutes les commissions "Culture" une sous-commission spécialement chargée de **veiller à la mise en valeur de la culture et de l'identité régionales**. Ces commissions intégreront une représentation des personnalités, associations ou organisations de promotion de la langue et de la culture régionales ;
- donner aux institutions culturelles qui dépendent d'elles des directives concernant la prise en compte de la culture régionale : **agence culturelle, scènes et relais culturels, etc.** Chaque institution devra soumettre aux Communes de tutelle un **projet de promotion de la culture régionale**. Les cahiers des charges des établissements culturels comporteront une obligation de mettre en valeur la culture régionale ;
- veiller à **une bonne information et formation** en ce qui concerne la langue et la culture régionales du personnel des Communes chargé des affaires culturelles ;
- s'assurer **que les équipements culturels** (bibliothèques, CDI, médiathèques,

- salles de projection ou cinémas) qui dépendent des subventions publiques offrent une présentation privilégiée d'œuvres en langue régionale ;
- assurer l'**accueil en langue régionale** des personnes qui le souhaitent dans les équipements sociaux et sanitaires relevant de leur responsabilité ;
 - participer aux **actions de sensibilisation** des commerçants de leur territoire pour veiller à un accueil en langue régionale des personnes qui le souhaitent ;
 - favoriser un **affichage commercial** bilingue sur leur territoire ;
 - favoriser le développement de la langue régionale dans les activités liées au **tourisme** ;
 - combattre toutes formes de discrimination à l'encontre de l'utilisation de la langue régionale ;
 - apporter leur **soutien aux associations et organisations** engagées dans la promotion de la langue et la culture régionales ;
 - veiller lorsqu'il existe un **distributeur de télévision** par câble à ce que le cahier des charges comporte une clause de mise à disposition d'un canal pour une télévision locale bilingue ;
 - s'engager à réaliser et à diffuser un **livret sur la langue régionale et le bilinguisme** afin de faire connaître ses composantes, sa richesse, l'intérêt du bilinguisme et les possibilités d'apprentissage de cette langue ;
 - s'organiser de sorte que leurs services acceptent les **actes juridiques et les documents** qui leur sont soumis dans la langue régionale ;
 - s'organiser de sorte à rendre possible la présentation auprès de leurs services des **demandes orales ou écrites** en dialecte ou en allemand standard ;
 - s'engager à ce que dans leurs principaux services un **accueil en dialecte** soit réservé aux personnes qui le souhaitent ;
 - publier sous une forme bilingue une partie non inférieure à 10 % **des documents (arrêtés, notifications, avis, informations, documents, etc.)** qu'elles diffusent ;
 - s'engager à assurer la publication de leur **journal d'information** en version bilingue (français/allemand standard) et présenter les éditoriaux de leurs magazines sous une forme bilingue ;
 - s'engager à assurer le bilinguisme de leurs **sites Internet** ;
 - s'engager à organiser la **formation de leur personnel** afin d'améliorer les compétences en langue régionale de celui-ci ;
 - s'engager à organiser des **séjours de formation linguistique** pour leur personnel ;
 - s'engager à rendre possible l'**expression en langue régionale** pour les membres des assemblées municipales qui le souhaitent ;
 - s'engager à encourager la **propagande électorale bilingue** sur son territoire.
 - à développer dans les équipements qui les concernent la disposition de techniques de **sur ou sous-titrage** afin de favoriser le recours à la langue régionale ;
 - ce que les équipements de **bibliothèques, médiathèques, salles de projection vidéo ou cinémas** qui dépendent d'elles assurent la présentation d'œuvres en langue régionale, selon un quota qu'elles définiront ;

- favoriser le développement **d'échanges culturels** avec des collectivités germanophones de pays voisins ;
- favoriser par des **appels à projets** la production d'œuvres en langue régionale ;
- apporter un concours particulier au théâtre dialectal et au développement d'équipements de sur-titrage ;
- créer ou soutenir la création de **lieux de rencontre**, de débats et d'activités culturelles spécialement dédiés à la langue régionale ;
- favoriser **la collecte et la diffusion** des œuvres en langue régionale ;
- ce que les organismes dépendants d'elles et chargés de conduire l'action culturelle intègrent **une représentation** des personnalités, associations ou organisations de promotion de la langue régionale ;
- veiller à une bonne information et formation, en ce qui concerne la langue et la culture régionales, **du personnel chargé des affaires culturelles.**

Plus particulièrement pour les grandes communes

Il conviendrait pour elles :

- de créer un réseau de centres culturels alsaciens ou « **Lieux d'Alsace** », des lieux de rencontre, de débats et d'activités culturelles spécialement dédiés à la langue, à la culture et à l'identité régionales ;
- de créer un **lieu de formation à l'expression en langue régionale pour les professionnels de la parole** (acteurs, journaliste, doubleurs, etc.) ;
- **d'organiser le lien entre activités éducatives relatives à la langue et à la culture régionales et les activités culturelles.** Les Communes favoriseront l'intervention d'acteurs culturels représentatifs de la culture régionale dans les établissements scolaires, les « jumelages » entre établissements scolaires bilingues et associations culturelles (par exemple théâtres alsaciens) ;
- de prendre des mesures pour **renforcer et soutenir la presse bilingue** : valoriser le supplément allemand des DNA/L'Alsace pour le transformer en véritable supplément allemand de ces publications ;
- de favoriser la création **d'une revue régionale bilingue** axée sur la langue, l'histoire et la culture régionales ;
- En matière de radio, télévision et vidéos, il conviendrait pour elles d'user de leurs compétences et de leurs ressources pour que **les médias régionaux et locaux réservent une place importante aux émissions en langue régionale** ;
- La place de la langue régionale dans **les médias** est de plus en plus réduite. Cette indigence affecte la capacité de transmission de la langue. Dans l'attente d'une régionalisation très hypothétique de l'audiovisuel public, il conviendrait déjà d'agir de manière énergique de concert avec les grands élus pour sauvegarder **l'accès aux chaînes publiques germanophones** de plus en plus menacé et limité par le passage au numérique ;
- Par ailleurs, il conviendrait toujours pour elle de soutenir la diffusion d'une **revue culturelle bilingue régionale** consacrée principalement à la langue, l'histoire et à

- la culture régionale ;
- de soutenir la création et la diffusion d'une ou plusieurs **revue(s) bilingue(s) pour les jeunes**, intégrant des thèmes modernes et intéressant cette classe d'âge ;
- de favoriser la création d'une **société de doublage de films et DVD** en dialecte alsacien ;
- Il s'agirait aussi d'assurer **la récupération, la préservation et la mise en valeur** des œuvres culturelles (audiovisuelles) en langue régionale.

Toutes les communes devraient dédier la politique en matière de langue et de culture régionales à **un adjoint au maire**. Les communes d'une certaine taille et les groupements communaux devraient en outre confier ce domaine à un **chargé de mission dédié**.

Madame la maire, Monsieur le maire, nous serions heureux de connaître votre sentiment sur les propositions que nous vous soumettons. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour tout développement complémentaire et en particulier, pour participer à toute réunion publique que votre commune organiserait sur les thèmes présentés dans ce document. Dans cette intention, la fédération vous propose notamment une présentation PowerPoint intitulée : Histoire, valeur et modernité du bilinguisme alsacien.

Culture nationale, cultures régionales : pot de fer contre pot de terre

Pierre Klein

La culture nationale, on voit bien ce que c'est, à savoir l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes et même des lois, propres à un groupe humain, en l'occurrence français. Elle vit et se maintient au travers de la production et de la transmission.

Ce groupe humain français étant considéré **dans son unicité**⁵¹ et non dans sa pluralité et sa diversité, il ne saurait y avoir reconnaissance **d'autres cultures** liées à d'autres groupes humains qui donc n'ont pas lieu d'être.

Du coup, l'on comprend bien aussi ce que l'on entend par **culture régionale**. Dans un pays qui ne reconnaît pas sa propre diversité culturelle et qui surtout ne la met pas en valeur, force est de devoir parler de cultures dont l'une serait noble, la nationale, **et d'autres qui le seraient moins**⁵², **les régionales**.

L'approche française de la culture se caractérise **par la dichotomie et la hiérarchie**. Elle empêche de concevoir la culture nationale comme étant confluence et synthèse des cultures de France. Elle revient à **rejeter les parts régionales de la culture de France en dehors du collectif**, dans le magma du non-dit, l'approximation du non travaillé et le confinement de l'intimité⁵³. **Elle pousse à l'effacement**⁵⁴ **et en contre coup à l'alignement**⁵⁵.

Face à cet état de fait quelles possibilités **s'offrent à l'Alsace pour tenter de faire vivre** une culture une dans sa diversité. Car, c'est bien cela la caractéristique principale de la culture alsacienne⁵⁶.

51. Qui est un et unique.

52. À cela s'ajoute **un parisianisme prégnant**. Chaque année, le ministère de la Culture dépense **139 euros par Francilien contre... 15 pour l'habitant d'une autre région, un rapport de 1 à 9** au profit de l'Île-de-France ! Ce parisianisme est non seulement structurel, il prétend donner le ton. (Voir l'Express du 11 juin 2019).

53. Ainsi de grands noms alsaciens de la littérature européenne sont exclus du panthéon national, parce que... de langue allemande (René Schickele et Ernst Stadler) ou reconnue qu'à la marge (Albert Schweitzer).

54. En fait, à **une déculturation, à une aliénation**.

55. En fait, à **une mutation culturelle**

56. Elle est culture bilingue constituée des cultures française, allemande et proprement alsacienne. En effet, si l'on veut bien considérer que l'allemand est alsacien, comme l'alsacien est allemand, alors non seulement Weckmann, Katz et Schweitzer sont culturellement Alsaciens, mais aussi Goethe, Marx et Freud qui tiennent ici compagnie à Descartes, Molière et à Voltaire. **D'emblée, elle est post-nationale et ne peut être ethnique**.

En premier lieu, **il s'agit de bien concevoir la culture alsacienne**. Si l'Alsace a été souvent victime au cours de son histoire des antagonismes nationaux, elle a aussi été le lieu où se sont rencontrées et fécondées deux grandes cultures européennes, la française et l'allemande, d'autres aussi évidemment. C'est dans la confluence et la synthèse que l'Alsace est vraiment alsacienne. L'Alsace l'a bien un peu renié et refoulé. L'heure doit être à la résilience, à celle **d'oser l'identité alsacienne et à l'exprimer fortement**, individuellement et collectivement, politiquement aussi.

En second lieu, comme la culture nationale évoquée ci-dessus, la culture alsacienne **vit et se maintient au travers de la production et de la transmission**. En fait (et en droit), elle devrait pouvoir vivre et se maintenir dans son unité dans la diversité. C'est loin d'être le cas. Un très gros effort serait à fournir par la société alsacienne pour **soutenir et développer la production culturelle et la transmission**, à commencer **par un enseignement généralisé** de la culture d'Alsace, de l'histoire aussi, à toute la population scolaire alsacienne. On est en Alsace **très loin de faire et de pouvoir faire** le nécessaire. Il reviendrait déjà à la classe politique alsacienne **d'engager des négociations** avec l'État afin d'obtenir des pouvoirs et des moyens pour gérer, voire en cogestion avec l'État, des domaines, notamment culturels propres à l'Alsace.

En troisième lieu : si l'Alsace a une culture, elle n'a par contre **pas véritablement de mémoire**. Ce qui manque le plus à l'Alsace, c'est un récit, une sorte de roman régional qui traverse la société alsacienne, né d'un travail en commun sur l'histoire, porteur d'une mémoire collective assumée et contribuant à une socialisation alsacienne, **c'est-à-dire à faire Alsace**. Un récit **largement diffusé** permettrait de sortir, n'en doutons pas, d'un certain fatalisme et relancerait l'intérêt pour la chose alsacienne et le débat d'idées, en même temps que l'engagement citoyen. On ne peut pas aimer ce que l'on ne connaît pas. Voilà tout un programme pour les institutions politiques alsaciennes. PK

En guise de conclusion

Pierre Klein

A. Germanophonie, dialectophonie, alsacophonie ?

1. La réponse est depuis 2019 inscrite dans la loi :

LOI n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, Art. L. 3431-4.-

La Collectivité européenne d'Alsace crée un comité stratégique de l'enseignement de la langue allemande en Alsace, dans sa forme standard et ses variantes dialectales, qui réunit le rectorat et les collectivités territoriales concernées et dont les missions principales sont de définir une stratégie de promotion de l'allemand dans sa forme standard et ses variantes dialectales, d'évaluer son enseignement et de favoriser l'interaction avec les politiques publiques culturelles et relatives à la jeunesse.

Si la loi invite à promouvoir la langue allemande en Alsace, c'est donc qu'à côté d'être francophones, les Alsaciennes et les Alsaciens ont vocation à être germanophones.

2. Ne changeons pas de paradigme

Nommer la langue est toujours un parti pris et en même temps une identification et un signe, **c'est lui donner du sens**. Ainsi, les expressions - alsacien - et langue alsacienne sont aujourd'hui de plus en plus utilisées pour nommer l'élément dialectal de la langue régionale.. Ce terme est néanmoins **très incomplet** quant à sa signification, car il ne désigne à priori qu'un dialecte, mais **laisse croire en l'existence d'une langue unifiée et codifiée** dans l'espace et dans le temps. Il fait aussi **l'impasse** sur la problématique linguistique, historique et culturelle des liens entre les dialectes d'Alsace et l'allemand standard.

En Bretagne, on dit le breton pour désigner la langue régionale et en Occitanie l'occitan, en Catalogne le catalan, au Pays basque le basque... Par breton on entend le breton standard et les dialectes bretons (léonard, trégorois, cornouaillais et vannetais), c'est-à-dire la langue standard et les variantes parlées⁵⁷. Il en va de même pour l'occitan, pour le catalan, pour le basque... et l'allemand. Breton, occitan, catalan, basque et allemand sont **des termes génériques**, des hyperonymes. **Historiquement la**

57. Les dialectes restent prégnants pour ceux qui les connaissent. Le standard n'est véritablement utilisé que par les néo-bretonnants.

population alsacienne est de langue allemande avant d'être aussi de langue française. Mais le rouleau et les vagues de l'histoire sont passés par là, les nationalismes et les déconstructions aussi. Les contradictions et les insécurités se sont installées.

Les formes parlées de l'allemand, dialectes alémaniques et franciques, sont employées en Alsace depuis plus de 1500 ans, c'est-à-dire depuis qu'en fait l'Alsace existe. **Les formes écrites de l'allemand** (vieux haut-allemand 750 à 1050, moyen haut-allemand 1050 à 1350, haut-allemand précoce 1350 à 1650 et haut-allemand moderne depuis 1650), ont été utilisées en Alsace depuis que celles-ci existent, à savoir depuis le IX^e siècle. L'allemand littéraire⁵⁸ a été enseigné à la population scolaire alsacienne, depuis qu'il s'enseigne, durant des siècles et sans interruption **jusqu'en 1945**⁵⁹. C'est lui qui nous a permis, tout ce temps et qui nous permet encore aujourd'hui pour ceux qui le maîtrisent, **de participer à une grande culture universelle, la culture allemande**. Encore au courant des années soixante, on lisait **davantage** les journaux en allemand, on regardait davantage la télévision de langue allemande, on écoutait davantage les radios d'expression allemande, on priait et on chantait davantage en allemand dans les églises qu'en français.

Lire Goethe, Kant, Luther, Freud, Marx, Einstein, Schweitzer dans le texte, **excusez du peu**. Toute notre histoire et tous nos arts et traditions populaires **sont codifiés** en allemand littéraire. Oui, l'allemand sous toutes ses formes était **une langue populaire** en Alsace. Il n'a pas été importé, **il est d'ici**. Les choses étaient claires, on parlait les dialectes et on écrivait l'allemand. Cette dernière réalité est commune à tous les pays de langue allemande, donc aussi à l'Alsace. Parlée ou écrite, tout le monde avait conscience d'utiliser deux composantes d'une même langue, la langue allemande, le « **Ditsch**⁶⁰ ». La chose était d'ailleurs évidente, d'un point de vue français, lorsque la France a conquis l'Alsace, à partir de 1648. Il s'agissait pour elle de **conquêtes du Roi en Allemagne, d'une population allemande de langue allemande**. Ce double constat est d'importance. **C'est le paradigme** qui permet d'appréhender la question linguistique alsacienne⁶¹.

58. De nos jours on préfère à cette expression **celle de standard**.

59. Dans l'enseignement élémentaire s'entend.

60. Avant que l'expression « Hochditsch » ne finisse par s'imposer, on disait en Alsace « **Ditsch** » pour désigner à la fois l'expression orale et l'expression écrite.

61. Lorsque l'Alsace commença à entrer dans le giron de la France, sa part à **la formation et au développement de la langue et de la culture allemandes était de première importance** : le premier poème achevé en 870 (Das Evangelienbuch : Otfried), le premier fabuliste en 1180 (Gleissner), le chef-d'œuvre du Minnesang vers 1210 (Tristan und Isolde : Gottfried von Straßburg), la première chartre en 1251 (premier document administratif à Lautenbach), les premières chroniques en 1362 (Fritsche Clossener et Twinger von Königshofen), le premier livre pour enfants en 1435 (Das heilige Namenbuch : Dankrotzheim), la première bible imprimée en 1466 (Johannes Mentelin), le livre le plus lu en Europe avant la bible de Luther en 1494 (Das Narrenschiff : Sebastian Brant), le premier livre de sciences médicales en 1497 (Hieronymus Brunschwig), la première encyclopédie médicale en 1518 (Spiegel der Artzney : Fries), le premier Schwankbuch en 1519 (Johannes Pauli), le premier roman vers 1557 (Der Goldfaden :

Des Allemands de langue allemande, c'est ainsi que, selon les documents historiques, le Roi et son administration voyaient les choses. Et l'allemand est, par la force des choses, que cela plaise ou non, **devenu une langue de France**. Ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle que l'on tentera, en France⁶², **de distinguer**, pour ce qui est de la langue première des Alsaciens, **les langues parlées et la langue écrite et ainsi de séparer les dialectes de l'allemand, qui selon cette idéologie ne participeraient pas de la même langue**. Ce qui aujourd'hui encore demeure vrai, là où existent des communautés germanophones, en Suisse, en Autriche, en Belgique, en Italie, en Pologne... et bien sûr en Allemagne, **devenait subitement faux** en Alsace. Cette dissociation avait évidemment pour but de faire considérer l'allemand comme **une langue étrangère à l'Alsace** et ainsi **de soustraire celle-ci** de la culture d'expression allemande et de l'universalité qu'elle représente et à terme de la « germanophonie⁶³ ».

Les dialectes ainsi privés de la langue de culture de référence ou langue « mère » ne devaient bientôt **plus servir à grand-chose et ne tarderaient pas à s'appauvrir** et à disparaître. La logique était implacable. Mais cette dissociation n'étant pas suffisante, il fallait encore que les dialectes soient privés de **leur véritable nom**. Ainsi, les Alsaciens sont devenus dialectophones⁶⁴, c'est-à-dire locuteurs d'un dialecte ou d'une langue dont on ne dit pas le nom.

Conserver l'allemand standard nous paraît **d'une impérieuse nécessité**, parce qu'il **nourrit** le dialecte, en fait une langue **moderne** et participe ainsi à sa **survie**, parce qu'il **ouvre** sur un **vaste espace culturel**, parce qu'il nous met directement en **communication** avec plus de 110 millions d'Européens et parce que les choses ont toujours été ainsi⁶⁵. A 250 km autour de Strasbourg vivent 25 millions de germanophones et 6 millions de francophones. Nous n'allons tout de même pas, par un repli sur le seul dialecte, **tourner le dos** à la moitié du monde qui nous environne. L'Alsace n'est pas une île !

On ne va tout de même pas créer, *ex nihilo*, **une langue écrite et unifiée alsacienne et transcrire**⁶⁶ en « alsacien », en « langue alsacienne » toute **la littérature dialectale alsacienne**, toute contribution alsacienne **à la littérature allemande**, et elle est importante, hommage en passant à *Arp, Balde, Brant, Bucer, Closener, Fischart, Flacke,*

Jörg Wickram), la première messe en 1524 à Strasbourg, un an avant Wittenberg, le premier Vitruvius, livre d'architecture en 1548 (Vitruvius Teutsch : Riff), le premier livre de grammaire en 1573 (Ölingen), le premier cycle de sonnets en 1575 (Johann Fischart), le premier Journal en 1605 (Relation : Carolus) par exemple **en langue allemande sont alsaciens**.

62. Aussi en réponse à **un nationalisme allemand naissant** qui a des vues sur l'Alsace selon le principe « soweit die deutsche Zunge klingt » (aussi loin que retentit la langue allemande).

63. Ensemble des pays ou régions de langue allemande. **Le pendant en quelque sorte de la francophonie**, mais qui n'est pas institutionnalisé.

64. Comme d'autres seraient « langophones ».

65. Ce qui n'est pas une raison en soi.

66. Car à vrai dire ce ne serait véritablement une traduction.

Goll, Gottfried, Gleissener, Murner, Otfried, Pauli, Reinmar, Schickele, Schweitzer, Stadler, Tauler, Wickram⁶⁷, **toute la littérature mondiale**⁶⁸ et tout ce qui s'écrit⁶⁹, enfin parce que l'allemand standard nous inscrit dans un environnement culturel, économique, social duquel l'Alsace **a toujours participé**. Par ailleurs, un « alsacien standard », s'il fallait le créer, prendrait un caractère beaucoup trop artificiel, aurait un effet unificateur au détriment de la **riche variété dialectale** existante et provoquerait, à terme, nous le répétons à dessein, **une coupure** avec le reste du monde germanophone, de sa culture notamment.

D'ailleurs, cela ne pourrait pas se faire sans puiser énormément au standard allemand. **Le standard alsacien serait de toute façon du standard allemand à 90 %**. C'est une orientation que les Alsaciens, dans leur longue histoire, comme leurs voisins les Suisses germanophones, ou encore les Badois par exemple, n'ont jamais voulu prendre. La langue régionale possède sa forme standard⁷⁰, l'allemand standard, depuis des siècles et cela **nous a plutôt été très utile**, même si aujourd'hui elle est **victime d'un rejet** d'ordre psychologique et d'une discrimination institutionnelle. Ce n'est pas la langue, quelle qu'elle soit d'ailleurs, qui a fait le malheur des Alsaciens, mais le nationalisme, quel qu'il soit.

Pour aller plus loin sur ce sujet, voir <https://www.fab.alsace/wp-content/uploads/2022/03/Perspectives-pour-le-bilinguisme-en-Alsace-de-Melo.pdf> page 39 notamment.

Quelques points de vue d'institutions, de personnalités ou d'associations sur la définition de la langue régionale d'Alsace, voir : <https://www.ica.alsace/definition-de-la-langue-regionale-dalsacemdd/>

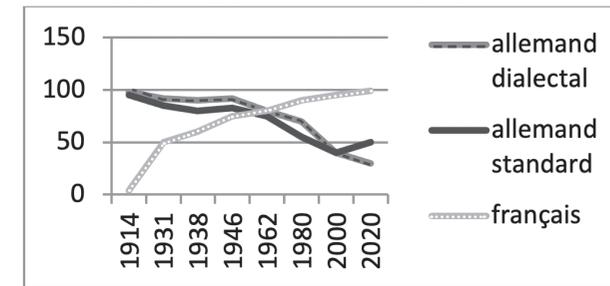
67. Des noms que vous trouverez **dans toutes les anthologies** de la littérature allemande.

68. Une langue se justifie par la culture qu'elle véhicule. La littérature théâtrale et poétique dialectale, pour importante et noble qu'elle soit, ne saurait suffire.

69. Sinon, **cela servirait à quoi ?**

70. Nous ne nions pas que le dialecte puisse s'écrire. **Il existe d'ailleurs une très belle littérature théâtrale et poétique en dialecte alsacien** qui bien souvent touche à l'universel.

B. Les chemins de la revivification



Le graphique laisse apparaître nettement **le parallélisme** ou le synchronisme **dans la chute** de la pratique des dialectes et de l'allemand standard, **les mêmes causes produisant les mêmes effets**. Autant le standard allemand que les dialectes ont été victimes, **d'une part** de la façon dont on traite en France les langues régionales, **et d'autre part** d'une couche supplémentaire, celle de l'anti-germanisme qu'il soit général à la France ou particulier à l'Alsace. Les dialectes ont subi **une double peine** dans la mesure où ils ont été considérés comme langue des classes inférieures, pas nobles, ordinaires.

De surcroît, **ils ont été dissociés** de la langue de culture de référence, l'allemand standard, qui longtemps n'a plus été enseignée à l'école élémentaire, ce qui n'a pas manqué de conduire à leur **appauvrissement qualitatif**, qui à son tour a contribué à leur **appauvrissement quantitatif** (moins de locuteurs). On ne transmet pas une langue que l'on ne maîtrise pas vraiment ou devenue lexicalement pauvre. **La revivification**, qu'il s'agisse des dialectes ou du standard dépendra de la façon dont évoluera la reconnaissance des langues régionales **en France**, de **la résilience** par rapport à l'anti-germanisme et plus particulièrement s'agissant des dialectes de leur **« repositivation »**.

Cette dernière serait possible notamment par **la réassociation des dialectes et du standard**, une langue de grande culture qui permet une (re)lexification endogène. La chute a été parallèle, la réhabilitation ne pourra que l'être aussi. Le graphique montre aussi qu'aujourd'hui plus d'enfants ont été familiarisés au standard qu'aux dialectes. Tous font plus ou moins bien de l'allemand à l'école, encore que l'on ne leur dit pas toujours que l'allemand est aussi leur langue. Les dialectes doivent aussi trouver leur place à l'école, **en les reliant étroitement** à l'enseignement de l'allemand et de la culture d'Alsace.

Les écoles ABCM-Zweisprachigkeit sont précurseurs dans ce domaine. Une méthode qui rendrait possible le passage du standard aux dialectes serait à élaborer. Dans les années soixante-dix, on a travaillé à des méthodes permettant le passage des dialectes au standard, les enfants dialectophones étaient encore majoritaires

à l'époque. La situation sociolinguistique a beaucoup évolué depuis. Il s'agirait aujourd'hui **de faire l'inverse !**

Il s'agirait aussi de combler le quasi vide entre le collège, où existe un enseignement renforcé de l'allemand standard, mais pas un bilinguisme paritaire, **et le lycée et l'université**. En effet, mise à part **l'option Abibac** qui ne touche que peu d'élèves, **non seulement il n'existe pas** en Alsace de lycée bilingue, mais l'allemand standard n'y trouve pas de place **autre que celle réservée** aux langues vivantes en général.

Qu'il s'agisse de l'école élémentaire, du collège ou du lycée, l'allemand est largement enseigné en **Alsace comme il l'est à Bordeaux ou à Périgueux**, c'est-à-dire **sans lien** avec la culture alsacienne⁷¹ dont il est aussi l'expression, **sans gratification** particulière et plus généralement **sans lien** avec la part allemande ou proprement alsacienne de l'identité alsacienne. Ainsi fait-on **l'impasse sur quelques grands auteurs alsaciens** présents dans **toutes les anthologies** de la littérature allemande, sur les grands auteurs **de la littérature dialectale alsacienne** aussi, ou encore sur les arts et traditions populaires alsaciens. Plus généralement, l'allemand standard est enseigné en Alsace aux élèves **sans qu'il leur soit dit que c'est aussi leur langue**.

Ces situations contribuent à **baissier le désir de langue** et en particulier **au non-investissement des étudiants** dans les filières conduisant à l'enseignement de la langue allemande. Si l'on ne naît pas Alsacien, on peut vouloir le devenir, mais pour cela il faut pouvoir intégrer les éléments identificatoires alsaciens. C'est donc **par l'absence de lien** entre langue, culture et histoire **que le système pêche** en premier lieu. L'identité est en amont de tout, mais est-elle reconnue, promue, construite ou déconstruite ?

Tout comme l'enseignement de l'allemand ne possède pas en Alsace un caractère particulier le reliant à l'identité, il n'y existe **pas de formations particulières d'enseignants** de et en langue allemande **ni de statut particulier** leur permettant d'une part de valoriser financièrement leur investissement pédagogique et d'autre part de rester dans la région.

Enfin, le système souffre aussi **d'un manque d'évaluation** quant aux compétences linguistiques des enseignés, évaluation qui devrait être faite par un organisme indépendant, d'un manque **d'évaluation du retour sur investissement** qui pourrait contribuer à sa **revalorisation** aux yeux de la société alsacienne et surtout d'un manque de non prise en compte de la langue régionale par cette dernière. **Les langues qui ne sont qu'enseignées, ce sont les langues mortes, comme le latin et le grec !**

71. Les Albert Schweitzer, René Schickele, Ernst Stadler, Gustave Stoskopf, Nathan Katz, André Weckmann, pour ne citer qu'eux, **sont totalement absents des programmes**.

Une politique de revivification de la langue régionale devrait tenir compte du fait que **tout ne se joue pas à l'école**. L'école peut et doit développer une compétence linguistique. Mais vouloir faire revivre la langue, cela ne peut être obtenu sans **lui permettre un usage social et culturel** et sans lui conférer du prestige au travers de son emploi par les institutions. Cela suppose aussi **un discours politique et public** de repositionnement à son égard. Et comme la transmission ne s'opère quasiment plus de parents à enfants, elle doit être prise en charge par la collectivité en organisant un bain linguistique dès le plus jeune âge dans des crèches communales par exemple. Une politique linguistique globale suppose aussi de la part de la collectivité la mise en place d'une structure opérationnelle et de suivi largement ouverte.

Le destin des langues est toujours **entre les mains des collectivités**. Ce sont elles qui décident de leur sort. Soit **elles promeuvent** une langue ou plusieurs, soit elles **s'en désintéressent**, voire **les condamnent** à l'inexistence. Au stade où se trouvent la maîtrise et la pratique de la langue régionale, qu'il s'agisse de l'allemand standard ou des dialectes d'Alsace, **une politique globale de revivification** s'impose plus que jamais à la collectivité, selon un triptyque : compétence, transmission et usage. Pour y arriver, il faut **passer de la négativation à la « positivation »**.

En amont de tout se trouve la question de l'identité. Quelle Alsace **voulons-nous pour le futur ?** Une Alsace collectivement repliée sur le monolinguisme français aussi riche soit-il, une Alsace certes bilingue, mais d'un bilinguisme langue française-« langue alsacienne » **blotti** entre Vosges et Rhin ou une Alsace **participant pleinement des espaces** francophone et germanophone qui l'entourent, comme ce fut le cas tout au long de l'histoire et comme **l'avenir nous l'impose** si l'on veut bien construire un vivre ensemble social, culturel et économique sur les deux rives du Rhin, dépasser les perceptions nationales de la chose linguistique et profiter des ressources en capital social que cela apporterait.

C. Un retour sur investissement insuffisamment considéré

Il est évident qu'une politique en faveur de la langue et de la culture régionales implique un coût. Cependant, il faut souligner que **beaucoup d'actions relevant du symbole n'ont quasiment pas de coûts supplémentaires**. Il en va ainsi d'une prise de parole aussi en public ou d'un article en langue régionale. Pour ce qui concerne l'enseignement, il est à noter que le bilinguisme n'entraîne guère de charges de personnel supplémentaires, car il n'y a pas d'heures de classe supplémentaires. Il ne faut pas non plus en sport un ballon français et un ballon allemand...

Le bilinguisme est un investissement avant tout organisationnel qui a un retour sur investissement très important, **tant au niveau personnel que collectif, tant au niveau des relations personnelles qu'économiques et tant au niveau du capital économique que du capital social, qu'il s'agisse de l'Alsace ou de la France**

tout entière. Si le retour sur investissement constitue un argument fort pour les promoteurs du bilinguisme, il devrait amener les adversaires de ce dernier à réfléchir sur les potentialités qu'ils refusent aux Alsaciennes et aux Alsaciens, sur l'énorme gâchis que cela représente et sur la responsabilité qu'ils prennent.

D. Les Alsaciens n'en voudraient pas

Propos tenus tantôt par des élus tantôt par de simples citoyens. **Les Alsaciens ne voudraient plus de leur langue.** Mais ne leur a-t-on jamais posé la question ? Revenons quelques décennies en arrière. Il aurait été surprenant qu'au moment où une population faisait un plein usage de sa langue, celle-ci réponde positivement à la question : voulez-vous renoncer à votre langue ? Parlons de marché linguistique, puisque marché des langues il y a. **Quelle est l'offre de langue en Alsace ? Quelle est la demande de langue ?** Dans quelle mesure la demande est-elle conditionnée par l'offre.

Si le produit est inexistant, il n'y a évidemment pas d'offre. Si le produit est dévalué et sans possibilité d'en user pleinement, il en va de même de la demande. **À produit imparfait correspond une demande réduite ou inexistante.** Quand un président de région nous a un jour dit, oui pour le bilinguisme, mais les Alsaciens n'en veulent pas. Quelle était la part de renoncement à prendre un problème à bras-le-corps et à travailler à faire émerger la demande en organisant notamment un débat et en proposant plus d'offres ? Quelle était la part d'alignement sur le mainstream et de refus de batailler au sujet d'une question peu rentable électoralement et plutôt mal vue en haut-lieu et pouvant nuire à la carrière ?

Quoi qu'il en soit, **les Alsaciens en auraient voulu du bilinguisme si une offre linguistique débouchant sur une existence scolaire, sociale et culturelle de la langue régionale leur avait été faite, après l'avoir « repositivée » dans leur identité. Ils en voudraient encore aujourd'hui si les avantages du bilinguisme leur étaient présentés collectivement et si en amont un travail collectif sur l'identité alsacienne était effectué.** Mais c'est la mutation linguistique et non le bilinguisme qui a été programmée et qui est toujours à l'œuvre.

E. Exemples à considérer

Luxembourg. L'idée d'une identité collective⁷² construite sur trois expressions linguistiques, à savoir le luxembourgeois, l'allemand et le français, présente un intérêt pour l'Alsace en ce qu'il sort de l'unicité linguistique et culturelle et fait la démonstration de la faisabilité.

72. En l'occurrence nationale, puisque le Luxembourg est un Etat.

La Suisse alémanique pourrait aussi être un exemple à suivre. En Suisse alémanique, il n'y a **pas de véritable relation hiérarchique** entre les deux variétés employées (standard et dialecte). Elles sont choisies en fonction du canal de communication, l'allemand standard étant sans exclusive la variété « publique⁷³ », et le suisse-allemand étant lui aussi sans exclusive la variété orale sans pour autant avoir un statut inférieur par rapport à l'allemand standard, souvent appelé « Schriftdütsch » par rapport au « Schwiizerdütsch⁷⁴ ». Allemand standard et suisse-allemand sont considérés comme étant des éléments d'un tout⁷⁵. À Bâle, l'ouvrier, le « bourgeois » et l'intellectuel parlent le suisse-allemand. En effet, bien que la langue officielle des cantons suisses alémaniques soit l'allemand standard, dans la vie quotidienne, la population s'y exprime presque exclusivement en dialecte suisse-allemand apparenté évidemment à l'alémanique du Sud badois et du Sud alsacien. Ce dialecte non seulement n'a jamais été dissocié du standard et dispose ce faisant quasiment du même lexique, quelque 300 000 mots, plus un lexique propre, il est aussi resté une langue populaire dans le sens où il est utilisé, nous l'avons vu, par l'ensemble de la population. Il n'est pas exclu qu'un professeur d'université fasse une partie de ses cours en alémanique, alors que les étudiants disposent de cours écrits en standard allemand, mais le professeur en question utilisera un dialecte intellectualisé ou si l'on veut un « standard dialectalisé ». Questions comparatives. De combien de mots dispose à l'heure actuelle un dialectophone alsacien qui ne maîtrise pas ou peu le standard ? L'« Elsasserdütsch » l'alsacien-allemand est-il communément utilisé par l'ouvrier, le « bourgeois » et l'intellectuel alsaciens ? Est-il encore une langue populaire⁷⁶ ?

F. Demain⁷⁷

L'Alsace se trouve à la croisée des chemins. Soit elle disposera à l'avenir des pouvoirs et des moyens lui permettant de définir et de gérer ce qui lui est propre, tout en définissant et gérant avec d'autres ce qui est commun, soit elle disparaîtra dans les oubliettes de l'histoire, alignée qu'elle serait sur l'uniformité jacobine qui se veut d'unir les mêmes et non les différents et qui ce faisant crée des « territoires » neutres d'histoire, sans identité, sans réel pouvoir et ayant tous les mêmes propriétés ou presque⁷⁸.

73. Expression officielle, administrative, médiatique ou encore koinè.

74. Il est à noter que les Suisses **ont conservé** dans le nom Schwiizerdütsch, - Dütsch -, (cognat de l'allemand Deutsch). Autrement dit, **ils ne rejettent pas** le caractère allemand de leurs dialectes.

75. Standard et dialectes sont perçus comme étant les deux faces d'une même médaille, non pas un face à face, mais « un face +face ».

76. **Une langue est dite populaire** lorsqu'elle est maîtrisée ou utilisée par toutes les couches de la population.

77. Voir aussi le chapitre « Appel au Conseil d'Alsace : **de la reconnaissance à l'habilitation** » des actes du colloque Région, Régionalisation, Régionalisme : https://www.ica.alsace/wp-content/medias/ICA-actes-du-colloque_-_court_-III-du-25-9-2021-R%C3%A9gion-r%C3%A9gionalisation-r%C3%A9gionalisme.pdf

78. Il existe en effet **des statuts particuliers** en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, aux Antilles, en Corse, à Paris, etc.

La France n'a jamais conduit en Alsace une politique à la hauteur des enjeux, obsédée qu'elle est par l'égalitarisme et coincée qu'elle est dans son centralisme, et l'Alsace n'a jamais disposé des pouvoirs et des moyens pour le faire. L'Alsace aura-t-elle à l'avenir le choix entre d'une part la normalisation, c'est-à-dire l'alignement jacobin sur l'indifférencié et d'autre part la différenciation, c'est-à-dire l'exercice girondin de compétences et de dérogations particulières ? Rien n'est moins sûr !

S'agissant de la question linguistique alsacienne, seule une politique linguistique nouvelle et globale, prenant appui sur le nécessaire droit à la différenciation à venir et à obtenir, conférant à l'allemand standard et aux dialectes d'Alsace, mais aussi à l'histoire et à la culture d'Alsace, une place pleine et entière dans la société alsacienne, une vraie existence sociale en somme, permettrait de reconquérir les espaces perdus largement évoqués dans cet ouvrage. En amont, voire en permanence, une action de conscientisation serait à mener au niveau de la population alsacienne au sujet de l'énorme capital social que constituent le bilinguisme et la culture bilingue afin d'obtenir son adhésion et son concours à la nouvelle entreprise.

Pour quiconque est convaincu de la valeur et de la nécessité d'un vrai bilinguisme collectif et d'une culture bilingue collective, il est évident que les politiques menées jusqu'à présent n'y suffiront pas. Une vraie lutte démocratique ayant l'objectif d'obtenir les nécessaires concessions politiques et financières serait à mener. Faute de quoi, on ne pourra toujours agir qu'à la marge ?

Ce qui est certes nécessaire, mais insuffisant si l'objectif est pour le moins de garantir la survie de la langue et de la culture régionale. Assurer ne serait-ce que la survie nécessiterait réitérons-le d'atteindre un palier de 30 % de bilinguisme scolaire, social, administratif, culturel, médiatique et culturel à attendre dans les cinq ans à venir. Ce palier constitue le niveau de bilinguisme collectif nécessaire pour que la langue régionale perdure et serait la base nécessaire à un développement plus large dans le futur, des fondations en quelque sorte. PK



79. **Olympique Girondins contre FC Jacobins.** In Marianne : <https://www.marianne.net/politique/girondins-contre-jacobins-un-duel-ancestral-fonde-sur-des-illusions>

Eine Zukunft für die Zweisprachigkeit im Elsass

Ein Überblick über die Problematik von Pierre Klein

A. Von der Zweisprachigkeit zur Einsprachigkeit: Mut, dem Problem ins Auge zu sehen

Wenn das Elsass relativ gesehen immer noch den höchsten Anteil an Sprechern einer Regionalsprache im Hexagon hat, so liegt das nicht daran, dass es tugendhafter als andere Regionen wäre oder dass es heute einen Sonderstatus genießt. Diese elsässische Besonderheit rührt zum großen Teil daher, dass das Elsass von 1870 bis 1918 von der Republik abgetrennt wurde. Diese Rückkehr in die deutschsprachige Welt hat natürlich die deutsche Sprache im Elsass angekurbelt, sowohl das Standarddeutsch als auch den Dialekt.

Darüber hinaus genoss das Deutsche in der Zwischenkriegszeit neben der französischen Sprache eine Quasi-Offizialität, da zahlreiche öffentliche oder administrative Dokumente auch in der deutschen Regionalsprache verfasst wurden und das Deutsche in der Schule sowie im sozialen und kulturellen Leben präsent war. Keine andere Region Frankreichs hat dies in ihrer jüngeren Geschichte erlebt. Dieser Sachverhalt hätte als Grundlage für eine Entwicklung in die gleiche Richtung in anderen Regionen Frankreichs dienen können. Zum einen war dies nicht der Fall und zum anderen ist er im Elsass selbst längst Vergangenheit. Und das Elsass holt mit großen Schritten zur Situation der anderen Regionalsprachen in Frankreich auf.

Man würde gerne keine ernsthafte Kritik an der Republik, dem Land der Menschenrechte, üben, vor allem wenn man Elsässer ist, aber man kann sie nicht vermeiden, da die Sprachrechte, die eminent zu den Menschenrechten gehören, in Frankreich bei weitem nicht vollständig respektiert werden.

Flash-back. Europäische Chartas für Regional- oder Minderheitensprachen
1. Französische Positionierung. Am 7. Mai 1999 unterzeichnete die Regierung Jospin (in Prag) die Charta. Am 20. Mai überreicht Präsident Chirac die Charta an den Verfassungsrat (mit dem offensichtlichen Hintergedanken, dass dieser sich der Ratifizierung widersetzen wird).
An der Spitze eines quälenden und besessenen Jakobinismus verkündet der Rat am 16. Juni 1999 sein Urteil, das wie ein Messer fällt.

Die Charta würde „Gruppen“ von Rednern „spezifische Rechte verleihen“. Darüber hinaus würde es ein Recht auf den Gebrauch von Minderheitensprachen „im privaten Leben“, aber auch „im öffentlichen Leben“ anerkennen. Schließlich würde es gegen

den Grundsatz verstoßen, dass „die Sprache der Republik Französisch ist“. Kurz gesagt, sie würde die „Unteilbarkeit der Republik“, die „Gleichheit der Bürger vor dem Gesetz“ und die „Einheit des französischen Volkes“ bedrohen. Nichts weniger.

2. Kritik:

- Im Gegensatz zu dem, was die „Weisen“ behaupten, erkennt die Charta den „Gruppen“ keine Rechte zu; sie gewährt sie individuell den „Sprechern“, was offensichtlich sehr unterschiedlich ist. Der Rat lässt den Text sagen, was er nicht sagt.

- In seinem Beschluss erkennt der Rat an, dass die 39 Maßnahmen der Charta, die von der Regierung Jospin aus 89 vorgeschlagenen Maßnahmen ausgewählt wurden, „den von Frankreich bereits umgesetzten Praktiken“ entsprechen. Wie kann man davon ausgehen, dass die Verfassungsgrundsätze der Republik durch bereits eingeführte Maßnahmen bedroht sind? Dies ist ein großer Widerspruch.

Abschließend.

Unter den gegebenen Umständen ist der Rat der rechtlichen Argumentation nicht gefolgt. Sie hat einen ideologischen, ja sogar dogmatischen Ansatz gewählt. Was der französischen Ideologie - dem Ungesagten - zugrunde liegt, ist die Besessenheit, eine Kulturnation auf objektiven Daten aufzubauen: eine Sprache, eine Geschichte, eine Kultur. Mit anderen Worten: Frankreich sollte sich selbst als ethnische Gruppe definieren. Dies steht jedenfalls nicht im Widerspruch zu einer Politik, die Frankreichs Regional- oder Minderheitensprachen anerkennt und fördert.

In Frankreich ist die Verbindung zwischen der Staatsmacht und der französischen Sprache, zwischen Zentralismus und Einsprachigkeit sehr alt. Am Anfang der französischen Einsprachigkeit steht der Aufbau des Staates. Frankreich wurde wie ein Imperium aufgebaut, indem nach und nach Provinzen in die ursprüngliche königliche Domäne der Kapetinger integriert wurden. Das Bindemittel war die Verwaltung, die nach dem Willen des Königs in einem mehrsprachigen Land ausschließlich französischsprachig sein sollte. Jede Eingliederung wurde von Verordnungen begleitet, die den neu eroberten Ländern die französische Sprache in der Verwaltung vorschrieben.

Zunächst monarchisch, wurde die Zentralisierung republikanisch und jakobinisch, da die Nation durch sie und um sie herum geeint werden sollte, d. h. auch die französische Einsprachigkeit, bis zu dem Punkt, an dem administrative Zentralisierung, Nation und französische Sprache miteinander verwechselt wurden.

Dies ist der französische „Sonderweg“. Das Ergebnis ist, dass eine Reform des Verwaltungssystems und die Förderung von Regionalsprachen und -kulturen in den Augen vieler von vornherein so aussieht, als wolle man den Staat selbst angreifen. Was dumm ist. Hinzu kommt, dass jeder Eroberer immer ein Misstrauen gegenüber

dem Eroberten entwickelt und dass eine gewisse französische „Elite“ in Unwissenheit oder sogar Verachtung für andere Sprachen Frankreichs als Französisch gebildet wird.

Die Zentralisierung erlebte während der Revolution und vor allem im Ersten Kaiserreich einen Höhepunkt und wurde von den nachfolgenden Regimen bis heute aufrechterhalten. Auch wenn einige sie zur Zeit der Revolution rechtfertigen konnten, sollte sie dennoch das Modell bleiben, das *ad vita eternam* reproduziert werden muss, obwohl ihre Nachteile weitgehend anerkannt sind.

Für viele Revolutionäre war die Nationalität jedoch vollständig durch die Staatsbürgerschaft bestimmt, und die französische Sprache war theoretisch kein Kriterium für die Nationalität. In der Praxis jedoch wurde Frankreich, je mehr es sich als eins und unteilbar bezeichnete, durch die sprachliche und kulturelle Heterogenität in seinem Inneren immer mehr behindert. So hat sich das sprachliche Kriterium, d. h. die Einsprachigkeit, durch die Verwechslung von Nationalität und Staatsbürgerschaft schließlich bei der Definition der Nationalität durchgesetzt.

Viele Revolutionäre hatten eine andere Entwicklung für die Staatsführung Frankreichs ins Auge gefasst, nämlich die des Föderalismus. In Frankreich kam es sogar zu einer föderalistischen Revolte, die jedoch hart niedergeschlagen wurde. Die Jakobiner triumphierten über die Girondisten und konnten ihre Ideologie dauerhaft etablieren.

Die Idee eines auf eine einzige Sprache, auf Einsprachigkeit reduzierten Frankreichs wurde durch die Sozialisierung fast allen Franzosen und Französischen aufgezwungen, einschließlich eines Großteils der Sprecher und Sprecherinnen anderer Sprachen Frankreichs als des Französischen. Musste die Republik die Regionalsprachen und -kulturen ausrotten, um dem Erlernen der französischen Sprache alle Chancen zu geben? Heute wissen wir, dass dies nicht der Fall ist. Ein gut konzipierter Bilingualismus ist durchaus möglich und stellt ein Plus und nicht ein Minus dar!

Die jakobinische Ideologie, die der staatlichen Einsprachigkeit zugrunde lag, ist nach wie vor sehr prägnant und stellt eine vorherrschende Denkrichtung dar. Sie beruht zu einem großen Teil auf der Vorstellung, dass die Sprache die Nation ausmacht und ihr wichtigster Kitt ist. Die Jakobiner, die sich für den Egalitarismus einsetzen, haben eine selektive Gleichheit. Für sie sind nicht alle Sprachen gleichwertig! Wie viel davon ist bewusster oder unbewusster Nationalismus? Ist der Jakobiner ein unwissender Nationalist?

Wir wissen es nur zu gut: Im Hintergrund unserer Debatte steht die Verwechslung von Sprache und Nation, die von vielen betrieben wird. Ist die Sprache wirklich der wichtigste Kitt für den nationalen Zusammenhalt? Diejenigen, die in Frankreich im

Widerstand waren, und diejenigen, die sich auf die Seite des Marschalls stellten, sprachen dieselbe Sprache und waren doch in nichts vereint. Und die Nation war damals sehr zerrissen. Fahren wir fort.

Was unterscheidet einen französischsprachigen Schweizer von einem französischsprachigen Franzosen? Es ist nicht die Sprache. Was macht den einen zum Schweizer und den anderen zum Franzosen? Es ist nicht die Sprache. Zumindest nicht nur die Sprache. Was den einen zum Schweizer und den anderen zum Franzosen macht, ist die Kultur und insbesondere die politische Kultur, die durch die Sozialisation und ihre Identitätsstrategie vermittelt und geteilt wird. Mit anderen Worten: das, was man den Menschen durch eine Art Formatierung in den Kopf setzt.

Man sieht von der Plattform des Straßburger Münsters weiter weg als vom Eiffelturm. Man sieht, dass eine andere Entwicklung der Demokratie und des Sprachverständnisses möglich ist, ohne dass dadurch das Zusammenleben in Frage gestellt wird, ganz im Gegenteil.

Auszug aus der helvetischen Verfassung :

...Das Schweizer Volk und die Kantone ... im Willen, in gegenseitiger Rücksichtnahme und Achtung ihre Vielfalt in der Einheit zu leben,...

Die Schweiz hat ihre sprachliche Vielfalt zu einer der Säulen ihrer nationalen Einheit gemacht. Weit mehr als „in Vielfalt geeint“ zu sein, ist sie durch die Wertschätzung ihrer Unterschiede geeint. In diesem Sinne ist sie ein Anti-Modell, ein Anti-Frankreich.

Wir werden zu Franzosen, indem wir uns das, was uns von Frankreich präsentiert wird, zu eigen machen, indem wir uns damit identifizieren. Aber das, was uns von Frankreich präsentiert wird, ist viel weniger eine offene und vielfältige „*Francitude*“⁸⁰, die auf einer pluralistischen Kultur beruht, was nicht Multikultur oder Mosaik bedeutet, als eine zurückgezogene und geschlossene „*Francité*“⁸¹, die hauptsächlich durch die Einzigartigkeit ihrer Sprache, ihrer Geschichte und ihrer Kultur definiert wird, d. h. als eine Ethnie, um nicht zu sagen als ein National-Kommunitarismus, der auf Homogenität beruht und Heterogenität, insbesondere sprachliche und kulturelle, ausschließt.

Die Verfechter dieses Systems, die nicht aufhören, die Aktivisten der Sache der Zweisprachigkeit des Kommunitarismus zu beschuldigen, machen uns eine schöne Projektion. Sie beschuldigen sie der Übel, deren Träger sie selbst sind. Auf den

80. Offene und bewegliche Eigenarten der französischen Kultur und Sprache.

81. Verschlussene und erstarrte Eigenarten der französischen Kultur und Sprache.

Schulhöfen nennt man das: „Wer sagt, der ist! Im Gegensatz zu den Jakobinern addieren und verschmelzen die betreffenden Aktivisten nach der Formel „eine Sprache + eine Sprache = zwei Sprachen“. Ihre Arithmetik geht nicht von zwei Sprachen am Anfang zu einer Sprache später aus.

In Frankreich werden oft die deutsche und die französische Auffassung von der Nation gegenübergestellt. Erstere würde objektiv durch die Einheit von Sprache, Geschichte und Kultur definiert. Sie ist die kulturelle Nation, die Ethnie, das „Volk“. Die zweite wäre subjektiv, da sie durch das Gefühl der Zugehörigkeit und den Willen, zusammen zu sein und zu leben, begründet ist. Es ist die Nation, die aus einem subjektiven Akt der Selbstdefinition entsteht. Siehe Renan und sein tägliches Plebiszit. Wie wir gesehen haben, beeilten sich die aufeinanderfolgenden Regime jedoch auch, eine kulturelle Nation durch Ausschluss der eigenen französischen Vielfalt zu errichten.

Das Prinzip der Einheit in der Vielfalt muss im französischen Habitus noch weitgehend verankert werden. Dieses Prinzip kann nur dann Realität werden, wenn sich die Politik wieder auf das Wesentliche konzentriert, nämlich den Vorrang der universellen Prinzipien des Rechts, der Gerechtigkeit, der Freiheit und der Solidarität, die für die Bürger ein echtes Sozialkapital und eine unumgängliche gemeinsame Grundlage darstellen.

Wenn die Bindung an das Grundgesetz, das sich auf die genannten Prinzipien konzentriert, und die Treue zur Rechtsstaatlichkeit über alle anderen Überlegungen gestellt werden, wird es möglich sein, die Mehrheits- oder Dominanzkultur von ihrer Neigung zu befreien, den zivilen und sozialen Pakt zu ersetzen und überall Gleichartigkeit über die Zeit und Gleichartigkeit zwischen den Menschen zu etablieren.

Dann wird es möglich sein, die vielfältigen kulturellen Zugehörigkeiten, das Individuum in all seinen Dimensionen und damit die politische Einheit und die kulturelle Pluralität der Nation, die Einheit in Vielfalt, anzuerkennen. Es geht also nicht darum, sich den universellen Prinzipien zu entziehen, sondern im Gegenteil darum, dass diese nur dann wirklich Sinn machen, wenn kulturelle Identitäten und Mehrfachzugehörigkeiten nicht diskriminiert werden.

Parallel zum Prinzip der Vereinigung in der Vielfalt steht das Prinzip des Postnationalismus. Obwohl der Postnationalismus nicht strikt als Gegenbegriff zum Nationalismus angesehen wird, stehen die beiden Begriffe und ihre Annahmen dennoch im Gegensatz zueinander, denn der Postnationalismus ist unserer Meinung nach ein Prozess, der sowohl internationalistisch als auch infra-nationalistisch ist, indem er die Nation für die Pluralität öffnet. In diesem Sinne ist er ein Nicht-Nationalismus.

Sind die Franzosen, indem sie ihre eigene Vielfalt ausschließen, Nationalisten, die sich selbst ignorieren? Wir sind davon überzeugt, dass ein Großteil der Franzosen und Französinen, wenn man sie nach ihrer Meinung fragen würde, es normal fände, wenn man von den Sprechern und Sprecherinnen anderer Sprachen Frankreichs nicht verlangen würde, auf diese zu verzichten. In welchem Namen auch? Und dass sie es ebenso normal finden würden, dass diese Landsleute von einer Sprachpolitik profitieren können, die die Zweisprachigkeit zwischen Französisch und einer Regionalsprache fördert.

Dass die Jakobiner, die weitgehend die Zügel der politischen Macht und der Medienmacht in der Hand halten, beweisen, dass sie nicht nur Republikaner, sondern auch Demokraten sind, und dass sie es wagen, ihre Komfortzone zu verlassen und ihre Vorstellungen zur Diskussion zu stellen. Dies würde zweifellos dazu beitragen, dem vorherrschenden Denken, das auch ein Einheitsdenken ist, mehr Kohärenz zu verleihen, da einige Themen, die uns am Herzen liegen, in Frankreich so unzureichend bearbeitet werden.

Dass Französisch die Sprache aller Franzosen ist, ist allgemein anerkannt, aber warum sollte sie die einzige sein. Warum sollten Regional- oder Minderheitensprachen nicht in vollem Umfang in Schule, Gesellschaft und Kultur existieren, da dies die einzige Möglichkeit ist, ihr Überleben zu sichern? Liegt es tatsächlich an einer nationalistischen oder gar ethnischen Wahrnehmung der Sprache, wobei der Nationalist das Eigene überbewertet und das „Andere“ ausgrenzt?

Seinerzeit äußerte sich der französische Staatspräsident Georges Pompidou, übrigens im Elsass, wie folgt: „*Es gibt keinen Platz für die Regionalsprachen und -kulturen in einem Frankreich, das dazu bestimmt ist, Europa mit seinem Siegel zu prägen*“. Inzwischen wurde diese Wahrnehmung ein wenig relativiert. Und die Regionalsprachen sind nun Teil des Kulturerbes der Republik. In der Realität haben sich die Dinge jedoch nicht wirklich geändert, außer dass ihnen ein kleiner Platz eingeräumt wird, insbesondere in der Schule. Ein Erbe soll zwar aufgewertet werden, kann aber auch vernachlässigt werden.

Außerdem werden die Franzosen über die Realität der sprachlichen Vielfalt Frankreichs und den Wert der Sprachen Frankreichs weitgehend im Unklaren gelassen, da sie weitgehend als „Patois“, grobe, korrupte, arme Sprechweisen wahrgenommen werden. Würden sie das Verschwinden ihrer Sprache akzeptieren, natürlich nicht. Warum akzeptieren sie das Verschwinden von Sprachen, die nicht ihre eigenen sind, aber dennoch aus Frankreich stammen? Aus Mangel an Empathie? Sind sie alle Nationalisten? Zweifellos sind sie vor allem unwissend über die Sprach- und Kulturpolitik, die in ihrem Land betrieben wird, da es keine wiederkehrende Debatte auf der Ebene der Entscheidungsgremien und vor allem der Medien gibt.

Was das Elsass betrifft, haben wir die gleichen Probleme wie die anderen Regionen Frankreichs, aber wir haben zwei zusätzliche Schichten, nämlich einen historischen oder gewohnheitsmäßigen französischen Anti-Germanismus und einen elsässischen Anti-Germanismus, der sich als posttraumatische Reaktion infolge der Nazi-Annexion gegen einen Teil von sich selbst richtet.

Dieses psychosozialologische Phänomen wurde von schweren sprachlichen Verboten gegen die deutsche Standardsprache begleitet und erleichterte deren Umsetzung. Das Ziel dieser Verbote bestand offensichtlich darin, in absehbarer Zeit eine elsässische Ausnahme zu beenden, in der die französische Sprache vor 1940 nicht das sprachliche und kulturelle Monopol genoss, das im Rest des Landes galt, und auch einen Zugang zu einer anderen großen Sprache und Kultur als der französischen, nämlich der deutschen, zu ermöglichen.

Sobald dies erreicht war, sollte der deutsche Standard in den Augen der Elsässer langfristig als Fremdsprache und die deutsche Kultur als *terra incognita* erscheinen. In diesem Schema waren die elsässischen Dialekte, sobald sie von der Sprache und der Kultur, an denen sie teilhatten, abgekoppelt waren, zu einer zunächst qualitativen und dann quantitativen Verarmung und zu einer „Patoitisierung“ und Nutzlosigkeit und damit zur Unbrauchbarkeit verurteilt.

Wenn das Elsass von Nazi-Deutschland annektiert wurde, wenn diese Annexion ein echtes Trauma verursachte und wenn das Posttrauma darin bestand, jeglichen deutschen Charakter des Elsass abzulehnen, ist nun die Zeit der Resilienz nicht gekommen, d.h. die Zeit des „Werde der du bist.“, die Zeit des Triumphs über alle Hemmungen, über alle Verleugnungen, Verdrängung und Fatalismus und der vollen Entfaltung seiner Möglichkeiten?

Das Elsass ist nicht Opfer der deutschen Sprache geworden. Es war ein Opfer des Nationalsozialismus. Das ist nicht das Gleiche. Das Elsass hat sich lange Zeit an der deutschen Sprache und Kultur genährt. Es hat sogar einen wichtigen Beitrag dazu geleistet.

Wenn das Elsass auch der unglückliche Ort der nationalen Antagonismen Frankreichs und Deutschlands war, so war es doch auch der glückliche Ort, an dem zwei große europäische Kulturen, die französische und die deutsche, aufeinander trafen und sich gegenseitig befruchteten. Erst im Zusammenfluss und in der Synthese ist das Elsass wahrhaft elsässisch. Damit steht die elsässische Identität von Anfang an im Einklang mit dem Postnationalismus, der jeglichen Ethnismus ablehnt.

Auf der ganzen Welt werden etwa 6000 Sprachen gesprochen. Jedes Jahr verschwinden mehrere Dutzend davon. Es verschwinden diejenigen, die nicht über

eine schulische, soziale und kulturelle Existenz verfügen. Wenn man ihnen diese Existenz nicht zugesteht, will man nicht, dass sie leben und sich entwickeln. Es bedeutet auf jeden Fall, dass sie dazu verurteilt sind, zu wenig oder zu gar nichts zu dienen. Ein programmierter Tod.

Gibt eine Bevölkerung ihre Sprache freiwillig auf? Die elsässische Bevölkerung ist die einzige in Europa, deren Mehrheit in der zweiten Hälfte des 20. Jahrhunderts sprachlich mutiert ist. Sie hat den Übergang von einer Mehrheitssprache zu einer anderen Sprache, die zur Mehrheit geworden ist, erlebt. Politische Maßnahmen, die eine allgemeine kollektive Zweisprachigkeit in allen Bereichen des sozialen und kulturellen Lebens im Elsass ermöglicht hätten, wurden weder gedacht noch gewollt.

Gewiss, der Sprachwandel beraubt die Elsässerinnen und Elsässer nicht der Kommunikation. Der Wechsel der Sprache verhindert nicht die Kommunikation. Was der Sprachwandel bewirkt, ist der Verlust des kulturellen Hinterlands der verlorenen Sprache, der Verlust der Kultur, die diese Sprache vermittelte, der Verlust einer bestimmten Weltanschauung und einer doppelten Lesart des Lebens, der Menschen und der Dinge, der Verlust der Möglichkeit, dass sich hier zwei große europäische Kulturen, die französische und die deutsche, begegnen und befruchten und die stolze historische Pflicht erfüllen, die elsässische Intellektuelle dem Elsass auferlegt hatten, nämlich eine Brücke zwischen Frankreich und der deutschsprachigen Welt zu bilden.

Der Einzelne wählt seine Sprache nicht aus. Sie wird ihm durch die Sozialisation aufgezwungen, zunächst antizipiert (die Eltern werden diese oder jene Sprache wählen, je nach dem Wert der Sprache in der Gesellschaft, in der sie leben oder das Kind leben lassen wollen), dann primär (die Sprache der Familie) und sekundär (Schule, Gesellschaft, Medien...). Das Kind kann also in einer anderen Sprache sozialisiert werden als in der ursprünglichen Sprache seiner Eltern. Dies war und ist im Elsass der Fall.

Um eine Bevölkerung zum Sprachwechsel zu bewegen, müssen mehrere Faktoren zusammenspielen: die Anzahl der Sprecher und die Funktionen der beherrschten Sprache verringern, ihre identitätsstiftende Funktion abwerten und eine Legitimation für diese Politik erreichen. Der Sprachwechsel kann durch einen Bruch (von einer Generation zur nächsten) oder kontinuierlich (durch einen langsamen Absorptionsprozess) erfolgen. Der Wandel vollzieht sich umso schneller, je mehr sich die beiden Phänomene addieren. Dies ist im Elsass der Fall.

Ich bin kein Dinosaurier. Noch in den 1950er Jahren waren in dem Dorf meiner Kindheit mein erstes Kino, mein erstes Theater, meine ersten Gebete, meine erste Zeitung und mein erstes Radio deutschsprachig. Die französische Sprache

sang in den Klassenzimmern und diente in der Verwaltung, die im Übrigen viele zweisprachige Dokumente verwendete.

Auf dem Schulgelände wurden wir bestraft, wenn wir unsere Muttersprache *Elsässerdeutsch* sprachen. Die Generation meiner Eltern benutzte in der Alltagskommunikation zwar überwiegend Elsässerdeutsch, war aber zweisprachig. Auf dieser Situation hätte man eine kollektive Zweisprachigkeit aufbauen können, die es jedem ermöglicht hätte, die Sprache seiner Wahl in allen Bereichen des sozialen und kulturellen Lebens zu verwenden. Dem war aber nicht so!

Natürlich haben die Elsässer die starke Zunahme der französischen Sprache, die das Elsass erlebt hat, gewünscht und akzeptiert. Umgekehrt haben sie aber auch nicht freiwillig der Aufgabe ihrer Erstsprache zugestimmt. Es bedurfte einer guten Portion objektiven und subjektiven Zwangs, um an diesen Punkt zu gelangen.

Der objektive Zwang bestand in der Konstruktion der schulischen, sozialen und kulturellen Nichtexistenz der Regionalsprache und in einer Konstruktion des Vergessens. Er wurde insbesondere durch Autoritätsbeamte ausgeübt, die umso eifriger waren, als sie nicht ihre persönliche Einschätzung und Verantwortung ins Spiel brachten, sondern auf der Grundlage eines höheren Willens handelten, der sich ihnen entzog.

Der subjektive Aspekt dieses Zwangs liegt in einer gewissen Manipulation des Gewissens, wie insbesondere:

- die Verachtung, die auf das Elsässerdeutsch geworfen wurde, das man als minderwertige Sprache erscheinen ließ, die zu nichts und vor allem nicht zum Standarddeutsch führt;
- die Gleichsetzungen: Deutsch = Sprache des „Boche“ (der für alles Übel verantwortlich gemacht wurde) und Französisch = Sprache des Patriotismus und des sozialen Aufstiegs;
- Amalgam: Verteidigung der deutschen Sprache = antinationale Haltung = Pangermanismus;
- pädagogischer Unsinn: das Sprechen des Dialekts behindert das Erlernen der französischen Sprache;
- das sehr berühmte „*c'est chic de parler le français*“, das man in Straßburg plakatieren sah;
- regionale Identität = Rückzug auf sich selbst, ethnische Eingrenzung, Ablehnung des Fremden = Rechtsextremismus.

1945 findet das 1940 aufgegebene Elsass zu Frankreich zurück. Das Elsass ist von den Brüchen und Widersprüchen überfordert. Frankreich ist anspruchsvoll. Es übt einen doppelten Zwang aus, es bedingungslos zu lieben und das Elsass ohne

Widerwillen zu „entlieben“, dem einen zu gehorchen und dem anderen Gewalt anzutun. Was auch immer es tut, das Elsass tut es nicht gut. Zwei gleichzeitige und gegensätzliche Botschaften, ein doppelter Zwang oder „double-bind“, der die Ursache für eine gewisse elsässische Schizophrenie ist.

Zwang ist nie so wirksam, wie wenn er die Gezwungenen dazu bringt, ihn auf sich selbst anzuwenden, indem sie die ihnen eingetrichterten Disziplinen und Zensuren verinnerlichen und schließlich ihre Berechtigung legitimieren.

Als ich 2010 in dieses Dorf zurückkehrte, konnte ich nur feststellen, dass der Sprachwandel hin zum Französischen weit fortgeschritten war und die Leute in meinem Alter, mit denen ich früher Dialekt gesprochen hatte, sich nun auf Französisch an mich wandten und dies für normal hielten, na ja, fast. Was die Jugend betrifft, so hat das Fehlen einer vollen schulischen, sozialen und kulturellen Existenz sowohl des Standarddeutschen als auch des Dialektdeutschen sein Werk getan. Sie hat ihre Sprache nicht gewechselt. Sie wurde praktisch nur in der französischen Sprache sozialisiert.

Die Sprache meiner Großmutter, die auch die Sprache von Goethe, Luther, Freud und Einstein war, liegt in Huttenheim im Sterben. Oh! sie atmet noch, schwach, aber genug, um die Situation bereinigen zu können. „Wo ein Wille ist, ist auch ein Weg.“ Sagte meine Großmutter.

Ist es zu spät? Es ist sehr spät, aber noch nicht zu spät. Alles wäre noch möglich. Die elsässische Sprachenfrage wurde nicht auf der Höhe der Herausforderungen behandelt, jedenfalls nicht so, dass die kollektive elsässische Zweisprachigkeit leben und fortbestehen kann. Zwar wurden einige Dinge unternommen, aber weitgehend außerhalb des Bereichs der elsässischen Identität bzw. einer Identität, die auf Elemente reduziert wurde, die nicht störten.

Eine angenommene Identität hätte eine andere Entwicklung ermöglicht, aber aufgrund der Verdrängung ganzer Teile ihrer Bestandteile war dies nicht der Fall. Es sei daran erinnert, dass eine Gemeinschaft aufgrund der Identität, die sie sich geben will, eine Sprache oder mehrere Sprachen wählt. Die Entscheidung für die kollektive Zweisprachigkeit wurde nicht getroffen. Aber konnte man dies im psychosozialen Kontext der Nachkriegszeit tun? Heute geht es darum, daraus auszubrechen. Die Zeiten haben sich geändert. Die Zeit ist reif für Resilienz. Sehen wir den Dingen ins Auge.

Kollektive Zweisprachigkeit wird durch und in der schulischen, sozialen und kulturellen Koexistenz zweier Sprachen und somit im Rahmen einer kollektiven Identität, die sie trägt, verwirklicht und aufrechterhalten! Im französischen Kontext des Umgangs mit Regional- oder Minderheitensprachen muss diese Koexistenz,

insbesondere in der Schule und in den Medien, erst noch erreicht werden. Frankreich ist eine Demokratie. In einer Demokratie können starke Forderungen, die Ausdruck eines starken Willens sind, nur befriedigt werden. Es bleibt die Aufgabe, die Entstehung der Forderung zu ermöglichen und sie zum Erfolg zu führen. Dies ist eine Verantwortung, die in erster Linie jedem obliegt, der im Elsass einen Teil der Macht innehat. Wenn sie diese Aufgabe nicht wahrnimmt, wird es morgen zu spät sein.

B. Von der Einsprachigkeit zur Zweisprachigkeit

Wenn die Zweisprachigkeit im Elsass eine Zukunft haben soll und wenn die elsässische Identität (wieder) Kohärenz und Bedeutung erlangen soll, dann ist eine Arbeit zur Reformierung bestimmter Auffassungen, zur (Re-)Konstruktion von Symbolen und Emblemen der Identität, aber auch, und vielleicht vor allem, zur Veränderung bestimmter mentaler Vorstellungen erforderlich. Und wer vorgibt, sich für eine zweisprachige Sprachpolitik einsetzen zu wollen, kommt um eine solche Arbeit nicht herum und muss sie vor allem im Rahmen der Sozialisation ansiedeln. Zweisprachigkeit und elsässische Identität sind eng miteinander verbunden.

I. Sprachpolitik

Hierbei handelt es sich um politische Maßnahmen, die eine sprachliche Situation beeinflussen oder beeinflussen sollen. Sie können • die Sprachen selbst (Erstellung und/oder Anerkennung von Wörterbüchern, Grammatiken ...), • ihren Status (offizielle oder nicht offizielle Sprache) • und ihren Erwerb betreffen (diese Maßnahme kann verschiedene Ziele verfolgen, indem sie Möglichkeiten und Anreize schafft: den Erwerb einer Sprache einfach als Zweitsprache, das kollektive Wiedererlernen einer Sprache, die nicht mehr verwendet wird, oder die Beibehaltung einer Sprache, deren Sprecherzahl sinkt.

Um erfolgreich zu sein, muss eine Sprachpolitik das doppelte und wechselseitige Ziel verfolgen, die Zahl der Sprecher zu erhöhen und den Sprachgebrauch zu steigern. Um dies zu erreichen, muss sie sich auf einen angemessenen Rechtsrahmen, auf eine Sprachplanung, auf menschliche Ressourcen, auf wirtschaftliche Ressourcen und schließlich auf eine gesellschaftliche Nachfrage stützen können. Um die soziale Nachfrage hervorzubringen und zu stärken, bedarf es sowohl eines starken Sprachangebots als auch einer positivierenden Erzählung, auf die sich die militante Basis und die herrschende Klasse einigen können.

II. Politik der Wiederbelebung

Eine Politik zur Wiederbelebung der Regionalsprache sollte berücksichtigen, dass sich nicht alles in der Schule abspielt. Die Schule kann und muss eine Sprachkompetenz

entwickeln. Aber die Sprache wiederbeleben zu wollen, kann nicht erreicht werden, ohne ihr einen sozialen und kulturellen Gebrauch zu ermöglichen und ihr durch ihre Verwendung durch die Institutionen Prestige zu verleihen. Dies setzt auch einen politischen und öffentlichen Diskurs der „Neupositivierung“ ihr gegenüber voraus. Und da die Weitergabe kaum noch von den Eltern an die Kinder erfolgt, muss sie von der Allgemeinheit übernommen werden, indem ein Sprachbad vom frühesten Kindesalter an organisiert wird, z. B. in kommunalen Kindertagesstätten. Eine umfassende Sprachenpolitik setzt auch voraus, dass die Gemeinde eine weitgehend offene, operative und überwachende Struktur einrichtet.

Das Schicksal der Sprachen liegt immer in den Händen der Gebietskörperschaften. Sie sind es, die über ihr Schicksal entscheiden. Entweder fördern sie eine oder mehrere Sprachen, oder sie verlieren das Interesse an ihnen oder verurteilen sie sogar zur Nichtexistenz. In dem Stadium, in dem sich die Beherrschung und der Gebrauch der Regionalsprache befinden, sei es das Standarddeutsch oder die elsässischen Dialekte, ist eine umfassende Politik der Wiederbelebung für die Gemeinschaft mehr denn je erforderlich, und zwar nach einem Dreiklang: Kompetenz, Vermittlung und Gebrauch.

Welches Elsass wollen wir für die Zukunft? Ein Elsass, das sich kollektiv auf die französische Einsprachigkeit zurückzieht, so reich sie auch sein mag, ein Elsass, das zwar zweisprachig ist, aber eine Zweisprachigkeit zwischen französischer Sprache und „elsässischer Sprache“ aufweist, die sich zwischen Vogesen und Rhein einklemmt, oder ein Elsass, das voll und ganz an dem es umgebenden französisch- und deutschsprachigen Raum teilhat, wie es im Laufe der Geschichte der Fall war und wie es die Zukunft erfordert, wenn man ein soziales, kulturelles und wirtschaftliches Zusammenleben auf beiden Seiten des Rheins aufbauen, die nationalen Wahrnehmungen der sprachlichen Angelegenheit überwinden und die Ressourcen an sozialem Kapital nutzen will, die dies mit sich bringen würde.

Beim Aufbau einer kollektiven Zweisprachigkeit im Elsass ist viel Zeit verloren gegangen. Außerdem hat sich mittlerweile eine große Zahl von Menschen aus anderen Regionen Frankreichs oder der Welt im Elsass niedergelassen. Gehen wir also von einer Stufe von 30 % Zweisprachigkeit in Schule, Gesellschaft, Kultur und Verwaltung aus, die in den nächsten fünf Jahren zu erwarten ist. Diese Stufe stellt das Niveau der kollektiven Zweisprachigkeit dar, das für das Fortbestehen der Regionalsprache erforderlich ist, und ist die notwendige Grundlage für eine breitere Entwicklung in der Zukunft.

III. Zweisprachigkeit und Identität

Wenn man die Zahl der Sprecher erhöhen und eine kollektive Zweisprachigkeit aufbauen wollte, würden die derzeitigen Maßnahmen nicht ausreichen. Was heute

getan wird, dient im Dialekt vor allem dazu, die vorhandenen Sprecher teilweise zu befriedigen, viele aus Spaß, und im Standarddeutsch dazu, einen Teil der Eltern zufrieden zu stellen, die ihre Kinder in paritätischen zweisprachigen Klassen einschulen möchten, übrigens nur einen Teil und ohne die Frage nach der erreichten Sprachkompetenz zu stellen. In diesem Bereich war die Nachfrage immer größer als das Angebot. Um zu einer kollektiven Zweisprachigkeit zu gelangen und damit die Elsässerinnen und Elsässer von den zahlreichen Vorteilen profitieren zu lassen, die sich daraus ergeben, müsste eine Politik entwickelt werden, die in ihren Zielen und Ergebnissen viel ehrgeiziger ist, und die finanziellen Verpflichtungen müssten deutlich erhöht werden.

Im Vorfeld müsste man davon überzeugt sein, dass eine kollektive Zweisprachigkeit möglich ist, die es jedem ermöglicht, die Sprache seiner Wahl in den sozialen und kulturellen Beziehungen zu verwenden, ohne einer anderen zu schaden, und man müsste dies für das Elsass wollen. Es bleibt das Problem einer französischen Identität, die weit weniger einer offenen und vielfältigen „Francitude“ entspricht, die auf einer pluralistischen Kultur beruht, als vielmehr einer zurückgezogenen und geschlossenen „Francité“, die hauptsächlich durch die Einzigartigkeit ihrer Sprache, ihrer Geschichte und ihrer Kultur definiert wird. Die französische Auffassung von nationaler Identität in die gewünschte Richtung zu entwickeln, ist eine riesige Baustelle und eine unabdingbare Voraussetzung dafür, dass die kollektive Zweisprachigkeit sein und existieren kann. Lassen Sie uns die Dinge am richtigen Ende angehen. Fordern wir aber schon jetzt wichtige Zugeständnisse im Rahmen des noch ausstehenden Rechts auf Differenzierung!

Seit Jahrzehnten werden unbestreitbar Maßnahmen zur Förderung der Regionalsprache, sei es Standarddeutsch oder Dialektdeutsch, ergriffen, insbesondere über die öffentlichen und gemeinnützigen Schulen oder das „Sprochamt“ (Office pour la langue et les cultures d'Alsace et de Moselle). Die Gebietskörperschaften investieren rund 3 Millionen Euro in die Förderung der Regionalsprache in den Schulen. Und das Amt erhält jedes Jahr mehrere Hunderttausend Euro. Das ist nicht wenig. Aber ist das genug im Vergleich zu dem, was getan werden müsste, wenn man wirklich das Überleben einer mittlerweile sehr bedrohten Sprache im Elsass sichern wollte?

Als Erstes müsste die elsässische Identität überdacht werden. Kollektive Identitäten sind nämlich Konstruktionen, die aufgrund einer von der Gemeinschaft, in diesem Fall dem Staat und den regionalen, departementalen und kommunalen Gebietskörperschaften, festgelegten Identitätsstrategie realisiert werden. Diese Konstruktionen werden mit dem Ziel errichtet, „WIR“ zu machen, ein charakteristisches und kennzeichnendes WIR. Sie existieren nicht an sich. Sie werden vorgestellt und repräsentiert. Diese Konstruktion erfolgt weitgehend durch die Sozialisation in Abhängigkeit von einer Identitätsstrategie, insbesondere in

der Schule und in den Medien. Welche Identität will man und welche nicht? So entscheidet man sich für eine Identität, die auf Einheit in der Uniformität beruht, die man auch als „Gleichheit“ bezeichnen kann, oder für eine Identität, die auf Einheit in der Vielfalt beruht.

Einige Körperschaften verfügen über die Befugnisse und Mittel, die ihren Wünschen entsprechen, andere, oftmals untergeordnete Körperschaften, verfügen nicht oder nur teilweise über diese Befugnisse. Dies gilt für die elsässischen Gebietskörperschaften, die nicht wirklich über die Befugnisse verfügen, die es ihnen ermöglichen würden, eine elsässische Identität zu entfalten, die wirklich reich an all ihren historischen Komponenten ist, ohne Diskriminierung oder Stigmatisierung, oder die notwendig wären, um sich in dem Raum, in dem sich das Elsass heute befindet, voll zu entfalten und um daraus vollen Nutzen ziehen zu können. Aber wollen diese Gebietskörperschaften das auch? Der Verzicht entsteht oft aus der Unmöglichkeit.

Die Identitätsstrategie des Staates ist wohlbekannt. Wir haben gesehen, dass seine Philosophie in Bezug auf die Regionalsprachen nicht gerade von Enthusiasmus geprägt ist und er eher dazu neigt, den Mindestdienst zu leisten. Aber welche ist die der Gebietskörperschaften? Welche Strategie für welche Identität verfolgen sie? Wird das Thema Identität in ihren politischen Gremien überhaupt diskutiert?

Wie groß ist der Anteil an Mitläufertum, um nicht von oben herab zu missfallen, und wie groß ist der Anteil an Eigeninitiative? In einer Demokratie ist das, was nicht ausdrücklich verboten ist, erlaubt. Es gibt also einen regelrechten Boulevard, der ihnen offen steht. Auch wenn sie keine normative Macht haben, hätten sie dennoch erhebliche Möglichkeiten, Initiativen zu ergreifen, von denen einige nur geringe Kosten verursachen. Sie könnten also in ihrem Angebot weiter gehen. Wenn man bedenkt, dass der Anteil ihres Budgets, der der Förderung der Regionalsprache und -kultur gewidmet ist, im Durchschnitt nicht mehr als 1 % beträgt, hat man eine erste Antwort.

Warum tun sie es nicht? Das haben wir gesehen. Einerseits gibt es einen wenig günstigen nationalen Mainstream und andererseits eine elsässische Identität, die zwar nach all ihren Bestandteilen definiert werden muss, aber für viele Volksvertreter ein Problem darstellt, nämlich das des Antigermanismus, d. h. der Anerkennung des deutschen Anteils der elsässischen Identität. Die Elsässer, Bretonen, Korsen und viele andere stoßen in der Dialektik nationale Identität - regionale Identität auf das gleiche Problem. Die Elsässer leiden, wie wir gesehen haben, unter zwei zusätzlichen Schichten: der eines französischen Antigermanismus, der in Zeiten der deutsch-französischen Freundschaft anachronistisch ist, und der eines posttraumatischen elsässischen Antigermanismus, der sich gegen sich selbst richtet.

Damit die Regionalsprache (Standarddeutsch und elsässische Dialekte) in der elsässischen Gesellschaft überleben kann, muss sie in der Schule, in der Kultur, in der Verwaltung, in der Wirtschaft und im sozialen Bereich (mit Ausnahme dessen, was wirklich hoheitlich sein muss) existieren können. Dies ist eine *conditio sine qua non*. Alles andere wird nicht ausreichen. Die elsässische Gemeinschaft muss also eine dreifache Arbeit leisten: die Definition einer enthemmten Identitätsstrategie, die Erlangung der notwendigen Freiheiten - um etwas zu tun - und die Arbeit des Tuns. Es wäre bereits jetzt angebracht, die oben genannte Existenz in Höhe von 30 % zu sichern. Diese Quote ist sowohl das notwendige Minimum, um ein kurzfristiges Überleben zu sichern, als auch die nützliche Grundlage für eine zukünftige Vollbeschäftigung.

IV. Eine unzureichend berücksichtigte Investitionsrendite

Es ist offensichtlich, dass eine Politik zur Förderung der Regionalsprache und -kultur mit Kosten verbunden ist. Es muss jedoch betont werden, dass viele Maßnahmen, die unter das Symbol fallen, praktisch keine zusätzlichen Kosten verursachen. Dies gilt beispielsweise für eine Rede auch in der Öffentlichkeit oder einen Artikel in der Regionalsprache. Was den Unterricht betrifft, so ist anzumerken, dass die Zweisprachigkeit kaum zusätzliche Personalkosten verursacht, da es keine zusätzlichen Schulstunden gibt. Es ist auch nicht nötig, im Sport einen französischen und einen deutschen Ball zu spielen...

Die Zweisprachigkeit ist in erster Linie eine organisatorische Investition, die einen sehr hohen Return on Investment hat, sowohl auf persönlicher als auch auf kollektiver Ebene, sowohl auf der Ebene der persönlichen als auch der wirtschaftlichen Beziehungen und sowohl auf der Ebene des wirtschaftlichen als auch des sozialen Kapitals, unabhängig davon, ob es sich um das Elsass oder ganz Frankreich handelt. Wenn die Investitionsrendite ein starkes Argument für die Befürworter der Zweisprachigkeit ist, sollte sie die Gegner der Zweisprachigkeit dazu veranlassen, über die Potenziale, die sie den Elsässerinnen und Elsässern vorenthalten, über die enorme Verschwendung, die sie damit anrichten, und über die Verantwortung, die sie damit übernehmen, nachzudenken.

V. Die Elsässer würden es nicht wollen

Äußerungen, die sowohl von gewählten Volksvertretern als auch von einfachen Bürgern getätigt wurden. Die Elsässer würden ihre Sprache nicht mehr wollen. Aber hat man ihnen diese Frage überhaupt gestellt? Gehen wir ein paar Jahrzehnte zurück. Es wäre überraschend gewesen, wenn eine Bevölkerung, die ihre Sprache in vollem Umfang nutzte, auf die Frage, ob sie auf ihre Sprache verzichten wolle, positiv geantwortet hätte. Lassen Sie uns über den Sprachmarkt sprechen, da es einen Sprachmarkt gibt. Wie groß ist das Sprachangebot im Elsass? Wie groß ist die Nachfrage nach Sprachen? Inwieweit ist die Nachfrage durch das Angebot bedingt.

Wenn das Produkt nicht vorhanden ist, gibt es natürlich auch kein Angebot. Wenn das Produkt abgewertet ist und es keine Möglichkeit gibt, es voll zu nutzen, gilt das Gleiche für die Nachfrage. Einem unvollkommenen Produkt entspricht eine geringe oder nicht vorhandene Nachfrage. Als uns ein Regionalpräsident einmal sagte, ja für die Zweisprachigkeit, aber die Elsässer wollen sie nicht. Wie viel davon war Verzicht, ein Problem beim Schopf zu packen und darauf hinzuarbeiten, dass die Nachfrage entsteht, indem man insbesondere eine Debatte organisiert und mehr Angebote macht? Wie viel davon war die Anpassung an den Mainstream und die Weigerung, um ein Thema zu kämpfen, das sich bei Wahlen kaum auszahlt, in den oberen Etagen eher unbeliebt ist und der Karriere schaden könnte?

Wie dem auch sei, die Elsässer hätten die Zweisprachigkeit gewollt, wenn ihnen ein Sprachangebot gemacht worden wäre, das zu einer schulischen, sozialen und kulturellen Existenz der Regionalsprache geführt hätte, nachdem sie diese in ihrer Identität „repositiviert“ hatten. Sie würden ihn auch heute noch wollen, wenn ihnen die Vorteile der Zweisprachigkeit kollektiv präsentiert würden und wenn im Vorfeld eine kollektive Arbeit an der elsässischen Identität geleistet würde. Aber es war der Sprachwandel und nicht der Bilingualismus, der programmiert wurde und der immer noch am Werk ist.

Siehe auch : Perspektiven für die Zweisprachigkeit im Elsass : <https://www.fab.alsace/wp-content/uploads/2022/03/Perspectives-pour-le-bilinguisme-en-Alsace-de-Melo.pdf> . Dort finden Sie die folgenden Kapitel:

- A. Der Sprachenstreit
- B. Die Co-Existenz ermöglichen, eine individuelle Pflicht, eine kollektive Verantwortung, ein hohes Gut: in die Debatte eingebrachte Begründungen
- C. Hilf dir selbst, dann hilft dir Gott
- D. Welche ist nun die regionale Sprache des Elsass
- E. Zum Abschluss : Morgen? /Die verlorenen Kämpfe sind die, die wir nicht gekämpft haben

Fédération Alsace bilingue- Verband zweisprachiges Elsass

Associations membres - Mitgliedsvereine : ABCM, AJFE, APEPA, C l'Europe, CPA, CUBI, d'Kinderstub, Eltern Alsace, FEC, FILAL, Grenz'up, Heimetsproch un Tràdition, ICA, Misela, OMA, Regioschule, SACBA, Schick-Lothringen, Schick'Süd, Schwalmela, Sprochrenner, Elsass Üssbildung, unsri Gschicht. La fédération regroupe 24 associations qui travaillent à la promotion de la langue et de la culture régionales et, par elles, plusieurs milliers de membres. *Der Verband vereint 24 Vereine, die sich für die Förderung der regionalen Sprache und Kultur einsetzen, und über sie mehrere tausend Mitglieder.*

Langue et culture régionales de quoi parle-t-on ?

Au sens des associations membres de la fédération Alsace bilingue, la langue régionale est l'allemand, à la fois sous la forme des dialectes alémaniques et franciques de la région et sous la forme de l'allemand standard.

La culture régionale est culture en Alsace. Elle trouve notamment son expression en français, en allemand standard ou en allemand dialectal. Elle est culture bilingue constituée des cultures française, allemande et proprement alsacienne. Elle est à la fois une et diverse.

En effet, si l'on veut bien considérer que l'allemand est alsacien, comme l'alsacien est allemand, alors non seulement Weckmann est culturellement Alsacien, mais aussi Goethe qui tient ici compagnie à Molière et à Voltaire. Ce faisant, la culture alsacienne ainsi considérée ouvre aux univers culturels français et allemand, et pas qu'à eux. En même temps, elle en vit et y contribue.

La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne. Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse. Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises.

Regionalsprache und -kultur Was ist damit gemeint?

Im Sinne der Mitgliedsverbände des Verbands zweisprachiges Elsass ist die Regionalsprache Deutsch, und zwar sowohl in Form der alemannischen und fränkischen Dialekte der Region als auch in Form des Standarddeutschen.

Die regionale Kultur ist Kultur im Elsass. Sie findet ihren Ausdruck insbesondere in der französischen Sprache, im Standarddeutsch oder im Dialektdeutsch. Sie ist eine zweisprachige Kultur, die aus der französischen, der deutschen und der eigentlichen elsässischen Kultur besteht. Sie ist zugleich eine und vielfältig.

Wenn man nämlich davon ausgeht, dass das Deutsche elsässisch ist, so wie das Elsässische deutsch ist, dann ist nicht nur Weckmann kulturell elsässisch, sondern auch Goethe, der hier Molière und Voltaire Gesellschaft leistet. Dadurch öffnet sich die so betrachtete elsässische Kultur dem französischen und dem deutschen Kulturuniversum, und nicht nur diesen. Gleichzeitig lebt sie von ihnen und trägt zu ihnen bei.

Die Kultur ist die Grundlage der Einheit des Elsass und zugleich seine greifbarste Originalität. Sie zeichnet sich im Wesentlichen durch ihre Intensität, ihre Tiefe und ihre Pluralität aus. Letztere hat ihren Ursprung in den aufeinanderfolgenden Beiträgen, die heute auf vielfältige Weise miteinander verschmelzen und die elsässische Kultur bilden. Das Elsass kann als ein Land des Austauschs und der Synthese beschrieben werden. Die Dinge waren und sind jedoch nicht immer einfach. Die politischen und nationalistischen Brüche und Auseinandersetzungen, die derzeitige Erosion ganzer Bereiche der elsässischen Kultur und der damit einhergehende Verlust an Bezugspunkten führen zu Fragen, Zweifeln und Unbehagen.

La fédération Alsace bilingue – *Verband zweisprachiges Elsass* peut déployer son action grâce aux cotisations de ses membres et du soutien financier qu'elle reçoit de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Ville de Strasbourg.



Fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass

11 rue Mittlerweg 68025 Colmar Cedex

Téléphone du siège : 0033 3 89 20 46 87 ; téléphone du président : 0033 6 82 94 09 99

www.fab.alsace / president.fab-vze@orange.fr : president@fab.alsace

Fédération Alsace bilingue – *Verband zweisprachiges Elsass*

La fédération regroupe 24 associations qui travaillent à la promotion de la langue et de la culture régionales et, par elles, plusieurs milliers de membres.

Der Verband vereint 24 Vereine, die sich für die Förderung der regionalen Sprache und Kultur einsetzen, und über sie mehrere tausend Mitglieder.

<https://www.fab.alsace/>

Les associations membres - *Mitgliedsverbände* :

- **ABCM *Zweisprachigkeit***, association pour le bilinguisme en classe dès la maternelle, présidente Karine Sarbacher ; <http://www.abcmzwei.eu/>
- **APEPA**, association de parents d'élève, présidente Céline Martineau ; <http://www.apepa.fr/>
- **Association AJFE Alsace** – Junge fers Elsassische, président Kevin Lechner ; <https://www.ajfe.fr/qui-sommes-nous/>
- **Association Sprochrenner**, président Patrick Puppink ; <https://www.sprochrenner.alsace/>
- **C l'Europe**, conférence paneuropéenne de Strasbourg, président Jean-Paul Picaper ; <https://www.c-l-europe.eu/>
- **Club Perspectives alsacienne**, think tank, président Jean-Daniel Zeter ; <https://perspectivesalsaciennes.com/presentation-du-cpa/>
- **Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle** René Schickele Gesellschaft, président Jean-Marie Woehrling ; <https://www.culture-bilinguisme.eu/>
- **D'Kinderstüb**, association de parents d'élèves ; <http://www.abcm-jeanpetit.eu/pages/d-kinderstueb-periscolaire/>
- **Elsäss Üssbildung**, association de formation à l'enseignement. Président Richard Weiss ; <https://www.societe.com/societe/elsass-ussbildung-841380280.html>
- **ELTERN Alsace**, association de parents d'élèves, président Claude Froehlicher ; <https://eltern-bilinguisme.org/>
- **FILAL** Fonds international pour la langue alsacienne, présidente Christiane Metzger ; <https://www.facebook.com/radioecnp/posts/1819131721443819>
- **FEC**, foyer de l'étudiant catholique, directeur Étienne Troestler ; <https://www.fec-strasbourg.org/>
- **GRENZ'UP**, association agissant dans le transfrontalier, présidente Chantal Arbouin ; <http://grenz-up.eu/>
- **Heimetsproch un Tradition**, président Rémy Morgenthaler ; <https://www.heimetsproch.fr/>
- **Initiative citoyenne alsacienne**, think tank, président Pierre Klein ; <https://www.ica.alsace/>
- **Live valley**, association de valorisation de l'expertise du Rhin Supérieur, président Alexis Lehmann ; <https://eurolatio.org/2018/01/23/vallee-du-rhin-superieur-une-live-valley/>
- **Misela**, association de parents d'élèves, président Arnaud Boespflug ; <http://lesmisela.fr/la-pedagogie-abcm>
- **O.M.A.**, association de parents d'élèves, président Jean-Peter ; <https://fr-fr.facebook.com/abcmhag>
- **Regio Schule**, association de parents d'élèves ; <http://mulhouse.abcmzwei.eu/quest-ce-que-la-regio-schule-de-mulhouse-et-lutterbach/>
- **Schick' Süd-Elsäss** Culture et Bilinguisme, président Patrick Hell ; <https://assoschick.alsace/>
- **Schick-Lothringen**, culture et bilinguisme de Moselle, président Philippe Mouraux ; <https://www.facebook.com/KreisMoselle/>
- **Schwalmala**, association de parents d'élèves ; <https://www.societe.com/societe/ecole-bilingue-abcm-vallee-de-la-thur-les-schwalmala-829420983.html>
- **Société des amis de la culture bilingue en Alsace**, président Pierre Klein ; <https://www.ica.alsace/>
- **Unsri Gschicht**, association de promotion de l'histoire régionale, président Éric Ettwiller ; <https://www.unsrigschicht.org/page/1695059-accueil>

Du même auteur chez I.D. l'Édition :

Histoire politique de l'Alsace
Politische Geschichte des Elsass

Histoire linguistique de l'Alsace
Elsässische Sprachgeschichte

Histoire culturelle de l'Alsace
Kulturelle Geschichte des Elsass

Perspectives pour le bilinguisme en Alsace
Perspektiven für die Zweisprachigkeit im Elsass

Région, Régionalisation, Régionalisme : actes du colloque de l'ICA

I.D. l'Édition

9 rue des Artisans • 67210 Bernardswiller
Tél. : 03 88 34 22 00 • info@id-edition.com
www.id-edition.com

Imprimé en UE - septembre 2022 - Dépôt légal : octobre 2022
ISBN : 978-2-36701-268-1